



**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT
SECRETARIAT GENERAL**

RAPPORT RELATIF A LA MONNAIE, AU CREDIT ET AU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER

Année 2013

Août 2014

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
AFB	Afriland First Bank
AFD	Agence Française de Développement
AIBE	Autre Institution Bancaire Eligible
ANEMCAM	Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun
APECCAM	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun
APU	Administration Publique
ASAC	Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
BAC	Banque Atlantique Cameroun
BAD	Banque Africaine de Développement
BCE	Banque Centrale Européenne
BCM	Banque Créatrice de Monnaie
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française d'Investissements
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BLR	Boucle Locale Radio
BOC	Bulletin Officiel de la Cote
BRIC	Brésil, Russie, Inde et Chine
BTA	Bons du Trésor Assimilables
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAB	Central African Backbone
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CBC	Commercial Bank - Cameroun
CCN	Centre de Compensation National
CCR	Centre de Compensation Régional
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIP	Centrale des Incidents de Paiement
CMF	Commission des Marchés Financiers
CNC	Conseil National du Crédit
CNDP	Comité National de la Dette Publique
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CORENOFI	Comité Régional de Normalisation Financière
CPM	Comité de Politique Monétaire
CRCT	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAE	Direction des Affaires Economiques
DAT	Dépôt à Terme
DAV	Dépôt à Vue
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
EMF	Etablissement de Microfinance
EONIA	Euro OverNight Index Average
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
EUROSTAT	Office Européen de Statistiques
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FAGACE	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FANAF	Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines
FMI	Fonds Monétaire International
FOGADAC	Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale
GAB	Guichet Automatique de Banque
GICAM	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
IARDT	Incendie, Accident, Risques Divers et Transports
IDE	Investissement Direct Etranger
IFC	Indemnité de Fin de Carrière
INS	Institut National de la Statistique
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MINFI	Ministère des Finances
NFC-BANK	National Financial Credit Bank
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
OTA	Obligations du Trésor Assimilables
OTZ	Obligations du Trésor à coupon Zéro
PACD/PME	Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produit Net Bancaire
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RBTR	Règlement Brut en Temps Réel
RCA	République Centrafricaine
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCB	Société Commerciale de Banque
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SEND	Solde des Engagements Non Décaissés
SGC	Société Générale Cameroun
SMAC	Système de Monétique en Afrique Centrale
SMI	Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraie
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SPNF	Secteur Privé Non Financier

SYGMA	Système de Gros Montants Automatisé
SYNDUSTRICAM	Syndicat des Industriels du Cameroun
SYSTAC	Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale
TACP	Taux des Avances exceptionnelles sur Certificats de Placement
TCER	Taux de Change Effectif Réel
TCM	Taux Créditeur Minimum
TDM	Taux Débiteur Maximum
TEG	Taux Effectif Global
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIMP	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
TIPP	Taux d'Intérêt des Prises en Pension
TISIP	Taux d'Intérêt Sur les Interventions Ponctuelles
TISP	Taux d'Intérêt Sur les Placements
TOFE	Tableaux d'Opérations Financières de l'Etat
TP	Taux de Pénalité
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBA	United Bank for Africa
UBC	Union Bank of Cameroon
UE	Union Européenne
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
WEF	World Economic Forum

TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations	1
Table des matières	4
Liste des tableaux	6
Liste des graphiques	7
Liste des encadrés	7
Résumé exécutif	8
I.APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....	14
I.1.ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	14
I.1.1.Evolution de l'activité économique.....	14
I.1.2.Evolution du commerce mondial et des cours des matières premières	19
I.1.3.Perspectives de l'économie mondiale.....	21
I.2.EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE AU CAMEROUN.....	23
I.2.1.Croissance et prix	23
I.2.2.Finances publiques	24
I.2.3.Relation avec le reste du monde	25
I.2.4.Réformes structurelles et institutionnelles.....	27
I.2.5.Perspectives de croissance de l'économie	28
II.MONNAIE ET CREDIT	30
II.1.POLITIQUE MONETAIRE DE LA BEAC	30
II.1.1.Cadre institutionnel	30
II.1.2.Stratégie et orientation de la politique monétaire.....	31
II.1.3.Mise en œuvre de la politique monétaire	33
II.2.EVOLUTION DU MARCHE MONETAIRE.....	40
II.2.1.Evolution des interventions de la BEAC.....	40
II.2.2.Evolution du compartiment interbancaire et des titres publics	41
II.3.EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES ET DE CREDIT.....	45
II.3.1.Evolution des composantes de la masse monétaire (M2).....	45
II.3.2.Evolution des contreparties de la masse monétaire (M2).....	47
III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER.....	50
III.1.SITUATION DU MARCHE FINANCIER.....	50
III.1.1.Compartiment de titres de capital	50
III.1.2.Compartiment de titres de créance.....	52
III.1.3.Compartiment hors cote.....	52
III.1.4.Perspectives	53
III.2.ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	55
III.2.1.Activité des banques.....	55
III.2.2.Activité des établissements financiers	61
III.2.3.Evolution du Taux Effectif Global (TEG).....	63
III.2.4.Fonctionnement du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC).....	67
III.2.5.Perspectives	68
III.3.ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE	69
III.3.1.Présentation du secteur de la microfinance.....	70
III.3.2.Evolution des activités d'intermédiation financière.....	70
III.3.3.Supervision et contrôle des EMF.....	71
III.3.4.Perspectives	72
III.4.SECTEUR DES ASSURANCES.....	74
III.4.1.Présentation succincte du marché camerounais des assurances.....	74
III.4.2.Structure des placements des sociétés d'assurances.....	74
III.4.3.Perspectives	77
III.5.SYSTEMES ET MOYENS DE PAIEMENT.....	80
III.5.1.Cadre institutionnel.....	80
III.5.2.Réforme des systèmes et moyens de paiement de la CEMAC	80
III.5.3.Architecture du système de paiement de la CEMAC	81

III.5.4.Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA).....	81
III.5.5.Système de Télécompensation de l’Afrique Centrale (SYSTAC).....	82
III.5.6.Système Monétique Interbancaire de l’Afrique Centrale (SMI).....	82
III.5.7.Centrale des Incidents de paiement.....	83
III.5.8.Evolution des opérations de SYSTAC.....	85
IV.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	86
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES INDICATIVES.....	88
ANNEXES.....	89
A.1. Missions et activités du Conseil National du Crédit	89
A.2. Statistiques du marché financier	93
A.3. Principaux indicateurs d’activité des banques en 2013	95
A.4. Tableaux	96
A.5. Graphiques.....	99

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1: Indicateurs macroéconomiques de la CEMAC.....	19
Tableau 1.2: Evolution du commerce mondial.....	19
Tableau 1.3 : PIB et ses composantes.....	24
Tableau 1.4 : Exécution du budget 2013.....	25
Tableau 1.5: Balance des paiements.....	26
Tableau 2.1 : Pointes d'utilisation des crédits en 2013.....	35
Tableau 2.2 : Evolution des plafonds d'avances statutaires.....	36
Tableau 2.3 : Evolution des taux d'intérêt de la BEAC et des conditions de banque.....	37
Tableau 2.4 : Injections de liquidités.....	40
Tableau 2.5 : Reprises de liquidités.....	40
Tableau 2.6 : Les opérations interbancaires.....	41
Tableau 2.7 : Etat des émissions des titres publics en 2013.....	45
Tableau 2.8 : Evolution de la masse monétaire.....	45
Tableau 2.9 : Evolution des contreparties de la masse monétaire.....	47
Tableau 3.1 : Evolution de la capitalisation boursière.....	50
Tableau 3.2 : Volume des titres échangés.....	51
Tableau 3.3 : Cours moyen et rendement des titres en 2013.....	51
Tableau 3.4 : Volume des titres de créance.....	52
Tableau 3.5 : Evolution du volume des titres échangés.....	52
Tableau 3.6 : Statistiques de la banque à distance.....	57
Tableau 3.7 : Evolution du bilan consolidé des banques.....	57
Tableau 3.8 : Hors-bilan consolidé des banques.....	59
Tableau 3.9 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques.....	60
Tableau 3.10 : Structure du coût moyen des ressources bancaires.....	60
Tableau 3.11 : Evolution comparée du coût moyen des ressources bancaires en zone CEMAC.....	61
Tableau 3.12 : Crédits accordés par les établissements financiers.....	62
Tableau 3.13 : Dépôts de la clientèle des établissements financiers.....	63
Tableau 3.14 : Effectif du personnel des établissements financiers.....	63
Tableau 3.15 : Evolution du TEG et du Taux d'Usure des crédits octroyés par les banques.....	63
Tableau 3.16 : Evolution du TEG et du Taux d'Usure des crédits octroyés par les établissements financiers.....	65
Tableau 3.17 : Répartition des placements des sociétés d'assurances au Cameroun.....	74
Tableau 3.18 : Etat comparatif des placements des sociétés d'assurances.....	75
Tableau 3.19 : Evolution des encours de placements des sociétés d'assurances.....	76
Tableau 3.20 : Evolution de la répartition des placements par catégorie d'actifs.....	77
Tableau 3.21 : Evolution des opérations sur chèque.....	85
Tableau 3.22 : Evolution des incidents de paiement.....	85
Tableau 3.23 : Evolution des virements.....	85
Tableau a.1 : Situation Monétaire Consolidée, incluant le Crédit Foncier du Cameroun (en millions de F CFA) ..	96
Tableau a.2 : Tableau budgétaire résumé 2013-2014 (en milliards de F CFA).....	98

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Evolution de l'inflation en zone CEMAC.....	17
Graphique 1.2: Solde budgétaire de base hors pétrole (en pourcentage du PIB hors pétrole).....	18
Graphique 2.1. : Evolution des réserves obligatoires	37
Graphique 2.2 : Evolution des coefficients des réserves obligatoires (en %).....	38
Graphique 2.3 : Evolution de la monnaie fiduciaire.....	46
Graphique 2.4 : Evolution de la monnaie scripturale	46
Graphique 2.5 : Evolution de la quasi-monnaie.....	47
Graphique 3.1 : Répartition de la capitalisation boursière.....	51
Graphique 3.2 : Evolution des cours moyens des titres en 2013 (en F CFA).....	51
Graphique 3.3 : Réseau bancaire par Régions en 2012 et 2013.....	55
Graphique 3.4 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	56
Graphique 3.5 : Réseau des établissements financiers par région en 2012 et 2013.....	62
Graphique 3.6 : Encours des placements des sociétés d'assurances (en milliards F CFA)	75
Graphique 3.7 : Etat comparatif des placements des sociétés d'assurance	76
Graphique 3.8 : Evolution de l'encours des placements des sociétés d'assurances de 2005 à 2012 (en F CFA).....	77
Graphique a.1 : Evolution de l'EONIA au jour le jour en 2013	99
Graphique a.2 : Evolution de l'EURIBOR	99

LISTE DES ENCADRES

Encadré 2.1 : Objectifs et instruments de la politique monétaire de la BEAC	32
Encadré 2.2 : Modalités d'application des réserves obligatoires	39
Encadré 2.3 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC.....	42
Encadré 2.4 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics	44
Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure	66
Encadré 3.2 : Les différentes catégories d'Etablissements de microfinance	73
Encadré 3.3 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC	84

RESUME EXECUTIF

Structuré en quatre parties que sont : (i) aperçu sur l'environnement économique mondial et l'évolution de l'économie camerounaise ; (ii) monnaie et crédit ; (iii) fonctionnement du système financier ; (iv) conclusion et recommandations, le présent rapport aborde la conjoncture économique sous-régionale et internationale, tout en analysant la situation économique du Cameroun, l'évolution des variables liées à la politique monétaire conduite par la BEAC, et la situation du système financier au Cameroun au cours de l'année 2013. Il présente également les prévisions des grandes tendances de l'économie camerounaise pour les prochaines années.

Parmi les faits saillants relevés dans ce rapport, on peut noter :

Au plan mondial :

Un ralentissement de la croissance économique et une baisse de l'inflation globale en 2013

La croissance de l'économie mondiale a ralenti en 2013 à 3,0% contre 3,2% en 2012. Cette décélération s'observe dans tous les grands ensembles économiques. L'activité est restée largement en deçà de la production potentielle dans les pays avancés, alors qu'elle est demeurée souvent proche ou un peu au-dessous du potentiel dans les pays émergents et les pays en développement (PED). L'inflation a reculé aussi bien dans les pays émergents et en développement (5,8% contre 6,0% en 2012) que dans les pays avancés (1,4% contre 2,0% en 2012). Le recul des cours des produits de base, en particulier des carburants et des produits alimentaires, est un facteur commun des baisses de l'inflation globale dans le monde.

En perspective, la croissance mondiale devrait passer de 3 % en 2013 à 3,6 % en 2014 et à 3,9 % en 2015. Pour une large part, l'impulsion devrait venir des pays avancés, en particulier des États-Unis où elle avoisinera 2,7 %. Dans les pays émergents, la croissance devrait s'accélérer légèrement en 2014, mais il est probable qu'elle reste relativement faible au Brésil et en Inde, sous l'effet conjugué du durcissement des politiques économiques, de la diminution de la liquidité mondiale et des goulots d'étranglement structurels. En Chine, la croissance resterait aux alentours de 7,5 % en 2014, tandis que celle de l'Afrique subsaharienne passerait de 4,9 % en 2013 à environ 5,4% en 2014, grâce à l'amélioration des perspectives dans un grand nombre de pays, dont les pays exportateurs de pétrole. L'inflation resterait contenue dans la plupart des pays, et les soldes budgétaires devraient en général s'améliorer en 2014.

Au plan national :

Une consolidation de l'activité économique et des perspectives encourageantes malgré un environnement mondial peu favorable

En dépit d'un contexte international morose, marqué par la persistance de la crise avec pour conséquence la baisse des cours mondiaux des matières premières et la dégradation des termes de l'échange, l'activité économique s'est consolidée.

Avec un taux de croissance de 5,6% en 2013, l'économie nationale affiche une meilleure performance par rapport à 2012 où ce taux s'est situé à 4,6%. Cette croissance est soutenue, d'une part, par des actions de relance de la production dans plusieurs branches d'activité particulièrement celles non pétrolières, et, d'autre part, par la demande intérieure induite par la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures.

Il est prévu un affermissement de l'activité en 2014, avec un taux de croissance qui atteindrait 6,1% contre 5,6% en 2013. Cette évolution serait attribuable au bon comportement du secteur secondaire, notamment la production pétrolière, mais aussi soutenue par les investissements relatifs aux projets structurants. Une décélération de l'activité serait toutefois observée en 2015, avec un taux de croissance économique de 5,9%.

A court et moyen termes, la persistance de la crise en Europe et les éventuels retards dans les délais de réalisation des grands travaux, liés à la faible capacité d'absorption des investissements, constituent les principaux risques susceptibles de compromettre les prévisions pour 2014. La croissance du pays reste également vulnérable à la volatilité des cours des matières premières et aux chocs climatiques, comme l'ont montré les inondations qui ont frappé le pays en 2012.

Les autres défis internes auxquels le Cameroun devra faire face ont trait aux déséquilibres budgétaires croissants, aux projets à faible effet de levier, à la faible mobilisation des recettes internes, à la hausse des emprunts extérieurs notamment non concessionnels, à la progression des engagements extérieurs non décaissés, et à la forte croissance des exonérations fiscales.

En termes de viabilité, le niveau d'endettement demeurerait soutenable entre 2013 et 2017 même si l'on observe une croissance forte de la dette extérieure. Le ratio de cette dette atteindrait environ 18 % en 2018, bien en-deçà du seuil critique de 70 % fixé comme critère de convergence dans la zone CEMAC.

Une politique monétaire de la BEAC en constant ajustement aux besoins de financement de l'économie

La BEAC a mis à jour ses objectifs monétaires et de crédit en fixant le plafond de refinancement à 10 000 millions par trimestre, le taux de couverture extérieure entre 93,7% et 95,7%, le taux de progression des crédits à l'économie entre 7,2% et 9,2%, et le taux de croissance de la masse monétaire entre 9,5% et 11,5%.

En raison du ralentissement de l'activité économique et de la maîtrise de l'inflation dans la sous-région CEMAC, et au regard du comportement des différents facteurs influençant la stabilité monétaire et financière à court terme, la BEAC a décidé d'assouplir la politique monétaire en modifiant certains de ses taux d'intervention. Ainsi, le principal taux directeur de la BEAC (TIAO) a été révisé à la baisse le 19 juillet 2013, passant de 4% à 3,5%, puis à 3,25% le 31 octobre 2013.

Dans le but de dynamiser le marché régional des titres publics, le Comité de Politique Monétaire a adopté lors de sa séance du 31 octobre 2013, le dispositif réglementaire régissant l'admission des actifs financiers en garantie des concours de la BEAC aux établissements de crédit, rendant notamment ainsi éligibles au refinancement de l'Institut d'émission les titres publics émis par les Etats de la sous-région.

Une expansion de la masse monétaire impulsée par un accroissement des crédits à l'économie

Par rapport à décembre 2012, l'encours de la masse monétaire du Cameroun a augmenté de 11,6% en fin décembre 2013 pour se situer à 3 281 milliards, contre une progression de 1,5% en 2012. Cette progression s'explique par le raffermissement de la croissance économique du Cameroun dont le taux a été de 5,6%.

L'évolution de la masse monétaire a été principalement tirée par les crédits intérieurs qui se sont accrus de 17,8% entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013. Au cours de la même période, les avoirs extérieurs nets ont également connu une légère progression de 2%.

Les crédits à l'économie ont enregistré une progression de 14,4 %, avec un encours de 2 273,8 milliards au 31 décembre 2013 contre 1 988 milliards en fin décembre 2012. Cette évolution s'explique en grande partie, par la hausse des engagements du *secteur privé* (+229,2 milliards), notamment les concours accordés par les banques pour le financement de la construction de la centrale électrique à gaz de Kribi, à la modernisation et l'accroissement des capacités de production de la SONARA, de même que les nombreux financements obtenus par les entreprises sous-traitantes des projets structurants, ainsi que par l'évolution des engagements des *Institutions Financières Non Bancaires* (+86,5 milliards).

Un marché financier en quête de performance

L'activité du marché financier camerounais a été caractérisée au cours de l'exercice 2013 par deux émissions d'emprunts obligataires d'un montant total de 138,3 milliards, dont 80 milliards par l'Etat du Cameroun et 58,3 milliards par l'Etat du Tchad. Sur le marché secondaire, l'activité de la Douala Stock Exchange (DSX) a été marquée par une absence d'introduction en bourse tant sur le compartiment de titres de capital que sur le compartiment de titres de créances, avec toutefois, des performances stables sur la cotation des titres. Le compartiment hors cote est resté particulièrement inactif.

Au cours de l'exercice 2014, outre les nouvelles admissions de titres prévues sur sa cote, la DSX devrait notamment appliquer sa nouvelle tarification, engager des actions de promotion de la culture boursière et renforcer le développement de l'information financière.

Un système bancaire globalement sain

Le réseau bancaire a continué de s'étendre en 2013, le nombre d'agences et guichets étant passé de 217 à 232, soit une augmentation de 7% par rapport à 2012. L'on note une concentration dudit réseau dans les régions du Centre et du Littoral (64,2%) avec respectivement 25,9% et 38,4% des points de vente.

Afin de moderniser leurs modes de fonctionnement, les banques ont accru leurs équipements en Distributeurs Automatique de Billets (DAB) au cours des dix dernières années. En 2013, le système bancaire compte 394 DAB, soit près de 13 fois le nombre observé en 2004. Environ 70% de ceux-ci sont implantés dans les plus grandes métropoles du pays.

Elles ont également élargi leur gamme de services à la clientèle, avec notamment le transfert d'argent par téléphonie mobile. Ainsi, le nombre de comptes de transferts d'argent par téléphonie mobile créés est passé de 622 144 en 2012 à 1 903 390 en 2013, soit une augmentation de 206%. Au cours de la même période, 1 918 points de services de transferts d'argent par téléphonie mobile sur 6 843 ont été fonctionnels, soit un taux d'activité de 28%, contre 40% en 2012.

Mesurée par le total de bilan des banques, l'activité bancaire a augmenté de 15% au cours de la période sous revue. Cet accroissement a reposé, à l'actif, sur l'augmentation des crédits à court terme (+39%), à moyen terme (+21%) et à long terme (+19%), des opérations diverses (+12%) et

des opérations de trésorerie et interbancaires (+6%). Il s'explique au passif par la hausse des fonds propres des banques (+9%), des dépôts à terme (+22%) et à vue (+16%), et des opérations de trésorerie et interbancaires (+24%).

Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 16% en 2013, après une baisse de 12% en 2012, passant de 217 à 252,4 milliards. Cette hausse est expliquée principalement par l'affermissement des marges sur opérations diverses (+18,2 milliards) et sur opérations avec la clientèle (+10,6 milliards).

Le coût des risques bancaires a été maîtrisé et le coût moyen de mobilisation des ressources est resté faible (1,29% contre 1,41% un an plus tôt). Les dotations aux provisions ont légèrement augmenté (+5%), tandis que les pertes sur créances irrécouvrables ont chuté de 51%.

Grâce à toutes ces bonnes performances, les banques ont dégagé un bénéfice global de 50 milliards en 2013, contre 30 milliards en 2012, soit une hausse de 20 milliards.

Une croissance des risques des établissements financiers

Le réseau des établissements financiers est constitué en 2013 de 25 agences et guichets répartis sur l'ensemble du territoire national. Par région, le Littoral, le Centre, le Sud et l'Ouest sont les zones les plus couvertes. Ces quatre régions concentrent à elles seules 56% du nombre d'agences et guichets ouverts sur l'ensemble du territoire national, avec 20% pour le Littoral et 12% pour chacune des trois autres régions.

Au 31 décembre 2013, les créances nettes en souffrance des établissements financiers ont plus que triplé par rapport au niveau atteint en fin d'année 2012. Elles représentent 41,7% du montant total des crédits accordés en 2013. Malgré cet accroissement, les crédits à long terme et les comptes débiteurs de la clientèle ont augmenté respectivement de 6,2% et 7,4%. Les dépôts ont quant à eux augmenté de 37,1%, passant de 52,8 milliards à fin 2012, à 72,4 milliards au 31 décembre 2013. Cette hausse est tirée par les dettes rattachées (84,6%), les autres comptes créditeurs (65,4%) et les comptes de dépôts à régime spécial (3,2%).

Un coût du crédit relativement élevé pour les particuliers et les PME

Mesuré par le Taux Effectif Global (TEG), le coût réel des crédits bancaires accordés à la clientèle des particuliers au cours du premier semestre 2013, a été de 14,66%. Ce coût s'est renchéri au cours du deuxième semestre 2013, atteignant 16,26%. Les grandes entreprises quant à elles, ont supporté un taux de 6,13%, tandis que les PME se sont vues appliquées 11,76% d'intérêts réels par les banques. Les particuliers et les PME supportent donc les taux les plus élevés.

De manière globale, le coût réel des crédits octroyés par les établissements financiers reste plus élevé que celui des banques.

Un secteur de la microfinance en pleine expansion dans un contexte d'assainissement

Après une longue phase de promotion, le secteur de la microfinance au Cameroun est passé au stade de la consolidation attesté principalement par l'amélioration du cadre réglementaire, l'intensification des missions de contrôle aussi bien sur pièces que sur place, la fermeture des institutions aux équilibres financiers fondamentaux rompus et n'affichant aucune perspective de

redressement et le renforcement des conditions d'accès à la profession. Cette consolidation s'est traduite par l'amélioration des performances de certains EMF.

Au 31 décembre 2013, le secteur comprenait 510 EMF agréés, dont 460 de la première catégorie (191 indépendants et 269 en réseaux), 46 de la deuxième catégorie et 4 de la troisième catégorie.

En termes d'activité, au 30 septembre 2013, le total du bilan du secteur de la microfinance atteignait 468,49 milliards. En ce qui concerne les dépôts collectés et les crédits nets distribués, ils s'élevaient respectivement à 379,39 milliards et à 248,74 milliards de FCFA. Cette évolution peut être attribuée à l'amélioration conjuguée de l'environnement économique, de la solvabilité financière des potentiels clients et de la qualité des sûretés présentées par les demandeurs de crédit.

Le commerce bénéficie d'environ 53% de l'encours des crédits des EMF, suivi de la consommation des ménages (12,3%) et de l'habitat (11,3%). Les concours dédiés au financement de l'industrie sont très négligeables. Au 31 décembre 2013, le taux de créances en souffrance s'élève à environ 27%. Le taux de transformation des dépôts en crédits est d'environ 67% pour un minimum réglementaire de 72%.

Les crédits octroyés par les EMF restent plus chers que ceux du secteur bancaire classique, en raison de l'importance des coûts de gestion d'une multitude de petits prêts. Toutefois, à mesure de leur progression sur la courbe d'apprentissage, les EMF peuvent parvenir à réduire leurs frais.

Un secteur des assurances diversifié

Le marché camerounais des assurances compte 23 sociétés d'assurances dont 7 en Vie et 16 en IARDT (Incendie, Accident, Risques Divers et Transports). Ce marché totalise 1 348 emplois directs, dont 351 cadres, 591 agents de maîtrise et 406 agents d'exécution.

S'agissant du chiffre d'affaires global, il s'est établi en 2012 à 150,3 milliards. Sur la période allant de 2006 à 2012, il a enregistré un accroissement moyen de 6,7%. Les assurances IARDT représentent 73,4% du chiffre d'affaires total, soit 110,2 milliards. Elles sont dominées par la branche automobile qui pèse 30,7%. Quant aux Assurances Vie, elles totalisent 26,6% du chiffre d'affaires total en 2012, soit 40 milliards. Cette branche a évolué au taux médian de 11,7% sur les sept dernières années. Le résultat net d'exploitation quant à lui a augmenté de 2005 à 2011, passant de 10,8 milliards en 2005 à 12,4 milliards en 2012, soit une progression moyenne de 6%. Sur la même période, le marché présente un taux moyen de marge de solvabilité de 239,4% et un taux de couverture des engagements réglementés respectivement de 107,9%.

Un approfondissement de la réforme du secteur financier

Afin de contribuer à la transparence financière et l'efficacité des décisions en matière d'octroi de crédits par les banques, le Conseil National du Crédit a entrepris la mise en place d'une plateforme informatique contenant un Fichier Bancaire National des Entreprises (FIBANE), une Centrale d'Incidents de Paiement (CIP) et un Cadre de Suivi de l'activité des Etablissements de Microfinance (CASEMF).

Dans le cadre du renforcement du dispositif juridique de ladite plateforme et afin de garantir la confidentialité des informations qui y sont centralisées, le Conseil National du Crédit a élaboré des projets de textes relatifs à : (i) l'activité des Bureaux d'Informations sur le Crédit (BIC) ; (ii)

l'activité des agences de notation ; (iii) la protection des données à caractère personnel. L'entrée en vigueur des dispositions de ces différents textes dans les prochaines années contribuerait à l'amélioration de l'accès au crédit au Cameroun.

Au niveau du secteur des assurances, des réformes ont également été opérées. Il s'agit notamment de : (i) la défiscalisation de l'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) , (ii) l'adoption de l'article 13 nouveau du code CIMA qui subordonne la prise d'effet du contrat au paiement effectif de la prime, (iii) la couverture assurancielle des grands risques.

Au regard de ce qui précède, il apparaît nécessaire, en ce qui concerne la **politique budgétaire et la stimulation de la croissance**, de veiller à : un meilleur contrôle et ciblage des dépenses publiques ; une politique d'endettement plus prudente ; l'accélération de la réalisation des projets d'infrastructures tout comme leur mise en exploitation pour une plus grande valeur ajoutée ; la maturité des projets et surtout, le renforcement de la capacité d'absorption en se dotant de solides capacités d'élaboration, d'exécution et de suivi des projets ; et l'opérationnalisation de la loi sur l'incitation à l'investissement privé et de la loi sur les zones économiques.

En vue d'accroître le rôle du **marché financier** dans le financement de l'économie, il serait important de promouvoir au cours de l'année 2014, les initiatives visant notamment à renforcer le compartiment de titres de créance de la DSX par la levée au moyen d'un emprunt obligataire de l'Etat du Cameroun d'une partie des 280 milliards de FCFA de fonds prévus dans le cadre de la loi de finances 2014. En outre, il conviendrait de diversifier le compartiment de titres de capital, à travers la cession par l'Etat du Cameroun de certaines de ses participations dans les entreprises publiques ou parapubliques, en particulier celles inscrites dans la liste arrêtée par le Président de la République en 2004. Il serait également indiqué de favoriser l'émergence d'un capitalisme populaire en adoptant une loi sur les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), d'améliorer la liquidité des titres cotés sur la DSX en mettant en place des contrats de liquidité ou d'animation du marché, et de mettre en place un cadre réglementaire spécifique pour l'activité des fonds communs de titrisation de créances.

Dans le but de faciliter un développement harmonieux du secteur de la **microfinance**, il serait important d'améliorer la gouvernance de ce secteur par l'élaboration d'un code de bonne conduite pour les acteurs. Par ailleurs, il conviendrait de renforcer le contrôle et assainir le secteur par l'adoption de trois textes portant sur le relèvement du capital minimum, l'instauration des sanctions pécuniaires et les modalités d'application du Règlement CEMAC dans le contexte camerounais. En outre, il serait indiqué de mettre en place un cadre réglementaire spécifique pour la protection des clients des EMF, et de moderniser l'infrastructure technique du secteur par la mise en place par l'Institut d'émission d'un système de paiement moderne pour les EMF. Dans cette perspective, il est urgent de mettre en œuvre le plan d'actions de la stratégie nationale de la finance inclusive au Cameroun.

I. APERCU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE¹

I.1. Environnement économique international

Selon le FMI, la croissance de l'économie mondiale a ralenti en 2013 à 3,0% contre 3,2% en 2012. Cette décélération de la croissance s'observe dans tous les grands ensembles économiques.

L'activité est restée largement en deçà de la production potentielle dans les pays avancés, alors qu'elle est demeurée souvent proche ou un peu en-dessous du potentiel dans les pays émergents et les pays en développement (PED). Avec un taux de 7,4%, la Chine est à la recherche de l'équilibre tandis que le Japon, avec 1,5%, fait face au défi de la consommation privée.

L'inflation a reculé aussi bien dans les pays émergents et en développement (5,8% contre 6,0% en 2012) que dans les pays avancés (1,4% contre 2,0% en 2012). Le recul des cours des produits de base, en particulier des carburants et des produits alimentaires, est un facteur commun des baisses de l'inflation globale dans le monde.

I.1.1. Evolution de l'activité économique

Pays avancés

Aux *Etats-Unis*, la reprise économique s'est poursuivie en 2013, bien qu'à un rythme inférieur à celui de l'année précédente : le produit intérieur brut, exprimé en termes réels, a ainsi augmenté de 1,9%, après + 2,8% en 2012. Cette évolution s'explique en partie par la croissance vigoureuse des exportations et des augmentations temporaires de la demande de stocks.

Le marché du travail a poursuivi son rétablissement avec la création de plus de 2 millions d'emplois en 2013. Le taux de chômage s'est réduit de 1,2 point entre janvier et décembre 2013, pour atteindre 6,7% à fin 2013. L'indice des prix à la consommation a augmenté en moyenne annuelle de 1,5% en 2013, après +2,1% en 2012, notamment sous l'effet de la modération des prix énergétiques, en lien avec une tendance désinflationniste commune à de nombreux pays avancés.

Au *Japon*, l'année 2013 a été marquée par la mise en œuvre d'un plan de relance du nouveau Premier ministre. A cela s'ajoute une politique monétaire très agressive menée par la Banque Centrale du Japon visant la dévaluation du yen et la sortie du pays d'une déflation de plus de quinze ans. L'impact de cette politique économique a été globalement positif sur l'économie japonaise. Le PIB a augmenté de 1,5 % en moyenne en 2013, après +1,4 % en 2012. En décembre, l'inflation était de 1,6 %. Le taux de chômage a baissé de 0,6 point entre décembre 2012 et décembre 2013 pour atteindre 3,7 % en fin d'année. La confiance repart, mais reste la nécessité de revaloriser les salaires pour relancer la consommation privée.

La situation économique de la *Zone euro* s'est améliorée progressivement tout au long de l'année et la crainte d'une crise systémique a été écartée. L'année 2013 aura aussi été celle du début de la reprise avec un retour à une croissance trimestrielle positive depuis la fin du mois de mars. En glissement annuel, le PIB de la Zone enregistre ainsi une hausse de 0,5 % à la fin de l'année selon Eurostat, alors qu'il affichait une baisse de 1,2 % à la fin du premier trimestre 2013. La reprise est

¹ Les sources de données consultées pour cette section sont notamment : BEAC, INS, DAE, FMI, EUROSTAT.

cependant encore hétérogène : sur l'ensemble de l'année 2013, l'Allemagne, la France, et les Pays-Bas ont contribué positivement à la croissance de la Zone.

Par contre, la Grèce et l'Italie y ont contribué négativement. La contribution des autres pays à la croissance du PIB de la Zone était nulle.

Le chômage reste élevé à 12,1% de la population active. Cependant, de très grandes disparités entre les pays membres persistent. La Grèce et l'Espagne culminent avec des taux à 27% alors que l'Allemagne et l'Autriche sont en situation de quasi plein-emploi. Le moteur européen reste l'Allemagne, soutenue par la dynamique du commerce extérieur. Globalement, les indicateurs d'activité sont bien orientés en fin d'année. La production poursuit sa tendance haussière, les salaires progressent et l'investissement repart. La consommation interne reste à stimuler.

La Banque Centrale Européenne (BCE) s'est montrée vigilante tout au long de l'année et a affiché une volonté d'intervenir rapidement au cas où la situation venait à se dégrader. Pour l'instant, elle s'est cantonnée à des effets d'annonce, mais le risque de déflation est présent. L'indice des prix à la consommation reste très faible à 0,8% en décembre 2013.

Pays émergents et en développement

Les économies émergentes ont confirmé en 2013 les signes de ralentissement qui avaient commencé à se faire jour en 2012. En moyenne, la croissance du PIB des économies émergentes a ralenti à 4,7 %, en net repli comparé à la moyenne supérieure à 6 %, enregistrée au cours de la dernière décennie.

Plusieurs explications se dessinent derrière cet affaiblissement du rythme de croissance. D'une part, le ralentissement de l'économie mondiale a continué de peser sur le commerce international, freinant par là le redémarrage des économies émergentes. La stabilisation du cours des matières premières et de l'énergie en 2013 a notamment privé les pays producteurs d'un important soutien à leur croissance. D'autres économies ont davantage subi la persistance de leur déséquilibre courant ou d'un risque inflationniste qui a conduit certaines banques centrales à resserrer leur politique monétaire. Dans les grandes économies émergentes, ce contexte externe peu favorable a accentué des déséquilibres structurels persistants susceptibles de ralentir durablement leur croissance.

Ainsi, au **Brésil**, malgré un rebond marqué au deuxième trimestre, la croissance s'est élevée à 2,3% en 2013. La fin du cycle haussier des matières premières et la faiblesse de l'économie mondiale ont joué un rôle déterminant et ont révélé les déficiences structurelles de l'économie brésilienne qui pèsent sur son potentiel de croissance : faiblesse de l'investissement (qui stagne à 19 % du PIB depuis plus de cinq ans), perte de compétitivité de l'industrie liée, notamment, à une forte inflation salariale et à un environnement des affaires peu porteur. Si la consommation des ménages est restée le principal moteur de la croissance, son dynamisme a surtout profité aux importations, contribuant à une détérioration de la balance commerciale.

En **Chine**, la croissance du PIB a enregistré une progression de 7,7% en 2013. Elle reste stable par rapport à l'année précédente mais demeure à un plus bas niveau depuis treize ans. L'activité devient moins dynamique mais le Gouvernement chinois cherche avant tout à rééquilibrer la croissance au profit de sa demande intérieure ; l'objectif à terme étant de la rendre moins dépendante de son commerce extérieur. L'année 2013 a ainsi clairement illustré les difficultés à obtenir un rééquilibrage

durable et nécessaire de la demande interne au profit de la consommation privée. Par ailleurs, les autorités sont confrontées aux risques liés au développement du système bancaire parallèle et à la hausse continue de l'endettement total du pays. Les autorités ont annoncé en novembre 2013 un vaste programme de réformes visant à promouvoir une croissance plus équilibrée grâce à une meilleure allocation des facteurs de production et des gains de productivité.

L'*Inde* a connu en 2013 une reprise plus timide qu'attendu, à 4,4%. La consommation des ménages et les investissements des entreprises sont restés fragiles. Les fondamentaux macroéconomiques indiens sont parmi les plus dégradés d'Asie et la position extérieure de l'Inde est l'une de ses principales faiblesses. En 2013, le pays présente des déficits jumeaux (courant et budgétaire) importants, à respectivement - 4,4 % et - 8,5 % du PIB et une hausse des prix à la consommation supérieure à 10 %.

La croissance économique en *Afrique* s'est ralentie en 2013 à 3,7 %, contre 6,8 % en 2012. Ce repli est principalement imputable au durcissement des conditions de financement au niveau mondial, à la perte du dynamisme des marchés émergents et à la détérioration des cours des produits de base. Les troubles politiques et sociaux ont également eu des effets négatifs sur certains pays.

Dans ce contexte régional, l'*Afrique subsaharienne* a continué d'afficher une croissance soutenue en 2013 à 4,7%, tirée principalement par la demande intérieure, alimentée par la forte croissance du crédit au secteur privé qui s'est poursuivie dans certains pays. Le dynamisme des investissements publics et privés dans les activités minières, les infrastructures de transport et de communication et la production d'énergie a fortement contribué à cette croissance. Ces investissements ont été accompagnés d'une expansion généralisée des échanges commerciaux, des communications et d'autres services. Plusieurs pays ont bénéficié aussi de l'augmentation de la production agricole. La demande extérieure a relativement moins contribué à la croissance économique du fait que les prix des produits de base sont restés relativement modérés pendant la plus grande partie de l'année.

Le *Nigéria* occupe désormais le premier rang des économies africaines suite à la réévaluation de son PIB. Les prix toujours élevés du pétrole assureraient une solide croissance, malgré les effets baissiers temporaires dûs aux problèmes sécuritaires dans le Nord-est du pays et des fraudes sur des quantités importantes de pétrole. Selon le chef du Bureau nigérian des statistiques, le PIB du Nigéria en 2013 est de 510 milliards de dollars contre 353 milliards de dollars pour l'Afrique du Sud. En *Éthiopie*, la baisse des prix du café et les goulots d'étranglement au niveau de l'offre ralentiraient légèrement une croissance jusque-là très rapide. En revanche, le ralentissement de la croissance en *Afrique du Sud*, serait essentiellement consécutif aux tensions entre les partenaires sociaux, à l'anémie de l'investissement privé et à la faiblesse de la consommation, elle-même due au ralentissement de l'augmentation du revenu disponible et au manque de confiance des consommateurs.

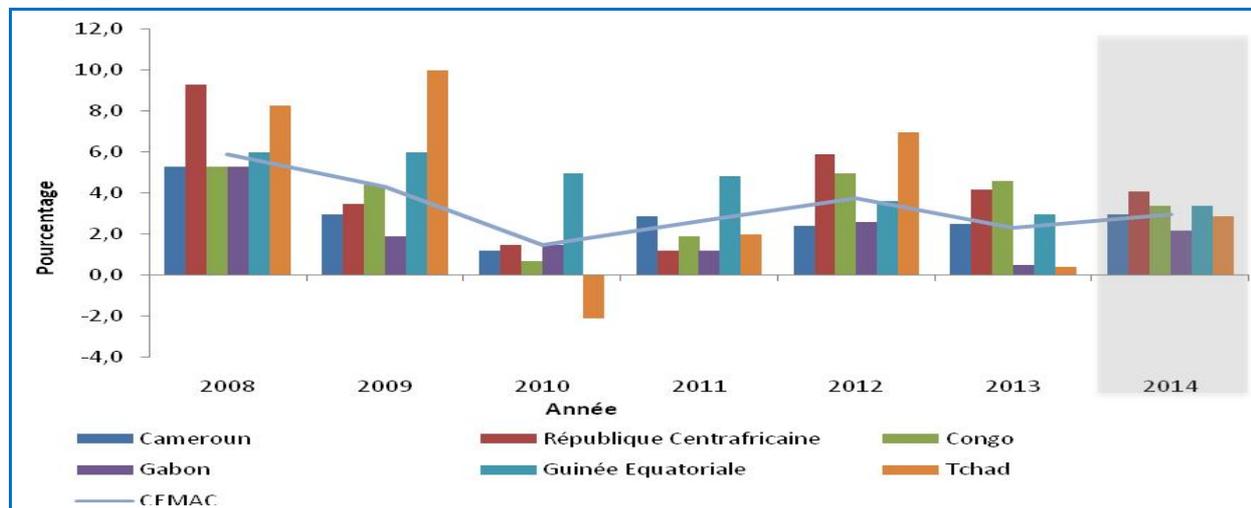
En zone *CEMAC*, la croissance économique est relativement faible en 2013, en raison de la contraction des investissements bruts et de la production pétrolière. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel s'établit à 2,3% en 2013 contre 5,5% en 2012, induisant une contraction du PIB réel par habitant de 0,3 point. En termes de contribution, elle serait de -0,2 point et de 2,5 points respectivement pour les secteurs pétrolier et non pétrolier.

Par pays, la croissance économique se consoliderait au Cameroun (5,6% contre 4,6% en 2012), au Congo (+3,8% contre 2,3% en 2012) et au Gabon (+5,6% en 2013 contre 5,3% une année plus tôt), alors qu'elle connaîtrait un ralentissement au Tchad (+4% en 2013 contre +11,2% en 2012). En revanche, on relève des récessions en RCA (-37,3% contre +4% un an plus tôt) et en Guinée Equatoriale (-7% contre +10,5% en 2012).

Face aux risques d'un nouveau ralentissement de l'économie, lié à une demande mondiale en berne, plusieurs pays de la CEMAC poursuivent des politiques de relance. Des pays qui présentent déjà un risque de surendettement se sont engagés sur la voie de l'assainissement budgétaire, pour rendre viable leur dette. Le Congo a poursuivi la mise en œuvre de son ambitieux plan d'investissements publics, pour remédier à ses lacunes en matière d'infrastructures.

S'agissant des prix, le taux d'inflation moyen est 2,3% en 2013 contre 3,8% en 2012. Ce taux relativement faible s'expliquerait par : i) la bonne campagne agricole 2012/2013 au Tchad ; ii) la contraction de la demande intérieure en Guinée Equatoriale et en RCA ; iii) le maintien des mesures de lutte contre la vie chère au Cameroun et au Gabon et iv) la faiblesse de l'inflation mondiale.

Graphique 1.1 : Evolution de l'inflation en zone CEMAC



Sources : Etats membres, BEAC & Commission de la CEMAC

Au cours de l'année 2013, la gestion des finances publiques se solderait par un déficit budgétaire, base engagements, hors dons, de 1,6% du PIB en 2013 comme en 2012.

En effet, les recettes budgétaires se contracteraient de 1% à 12 563,6 milliards en 2013 contre 12 692,9 milliards une année plus tôt. Elles seraient constituées de 7 848,6 milliards de recettes pétrolières et 4 715,1 milliards de recettes non pétrolières. La tendance à la baisse des recettes pétrolières proviendrait concomitamment du recul aussi bien de la production que des cours mondiaux du baril de pétrole brut (104 dollars en moyenne en 2013 contre 105 dollars en 2012). Les recettes non pétrolières s'accroîtraient de 9,5%, en liaison avec la consolidation de l'activité économique dans plusieurs Etats membres, ainsi que le renforcement du rendement des administrations fiscales dans plusieurs Etats de la sous-région.

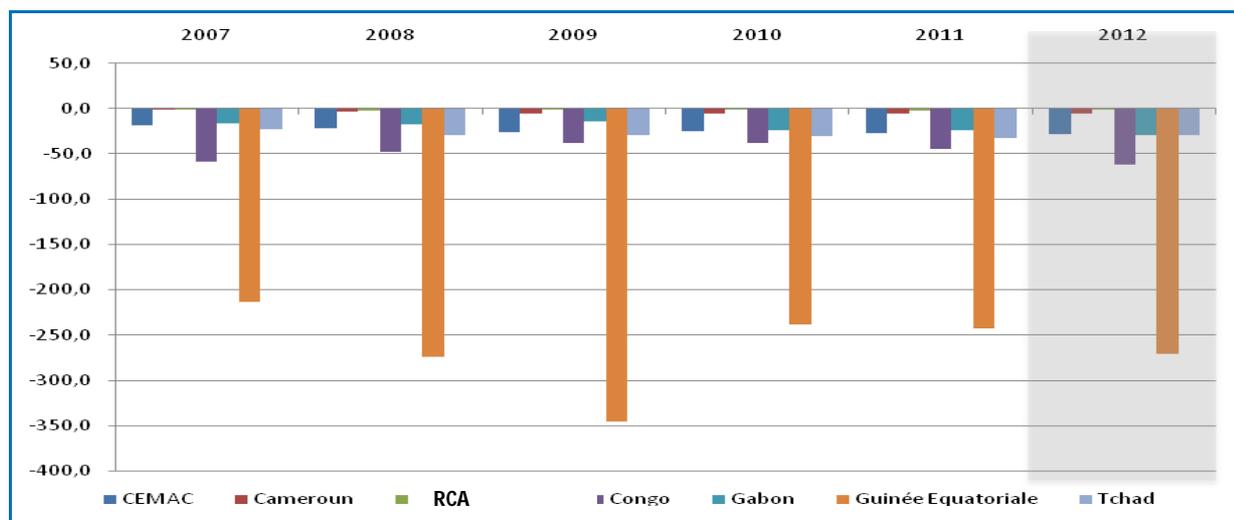
S'agissant des dépenses publiques, elles s'établiraient à 13 243,3 milliards en 2013 contre 13 409,6 milliards en 2012, résultant essentiellement de la diminution (-10,1%) des dépenses en capital. Cette variation des dépenses en capital serait liée à des fortes contractions des dépenses d'investissement

intervenues en Guinée Equatoriale et en République Centrafricaine, secouée en 2013 par une crise sociopolitique. L'augmentation des dépenses courantes procéderait des évolutions des dépenses relatives aux traitements et salaires (+11,5%), aux biens et services (+2,5%) et aux transferts et subventions (+7,3%).

L'excédent du solde primaire passe de 1,2% du PIB en 2012 à 1,3% en 2013. L'excédent budgétaire de base s'établirait, quant à lui, à 0,6% du PIB contre 0,7% en 2012.

Par pays, le solde budgétaire, base engagements, hors dons, ressortirait excédentaire au Congo (+15,4% du PIB en 2013). Cependant, il serait déficitaire en République Centrafricaine (-9,7%), au Tchad (-9,5% du PIB), en Guinée Equatoriale (-7%), et au Gabon (-4,5%).

Graphique 1.2: Solde budgétaire de base hors pétrole (en pourcentage du PIB hors pétrole)



Sources : Etats membres, BEAC & Commission de la CEMAC

Le solde des transactions courantes, transferts publics exclus, de la CEMAC, excédentaire de 4,2% du PIB en 2012 deviendrait déficitaire de 6,2% du PIB en 2013, en liaison avec la détérioration des balances commerciales, des services et des revenus.

En effet, l'excédent du commerce extérieur reculerait à 9 624 milliards contre 17 793,5 milliards en 2012. Les déficits des balances des services et des revenus resteraient élevés, pendant que l'excédent de la balance des transferts courants se contracterait.

En 2013 et par pays, le solde extérieur courant ressortirait déficitaire en République Centrafricaine (-9,2% du PIB), au Congo (-18,6%) et au Tchad (-23,7% du PIB). En revanche, au Gabon et en Guinée Equatoriale, le compte courant demeurerait excédentaire respectivement de 7,1% et de 3,6% du PIB.

L'encours de la dette extérieure rapporté au PIB progresserait de 2,1 points pour se situer à 15%. Par ailleurs, les ratios du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires et par rapport aux exportations augmenteraient respectivement de 11,5% et de 6,1%.

Selon les données provisoires de la CEMAC, la Communauté observerait trois critères de surveillance multilatérale sur quatre en 2013, à savoir ceux relatifs au taux d'inflation, au solde budgétaire de base et au taux d'endettement.

Par pays, seul le Cameroun satisfait les quatre critères de surveillance multilatérale. Quatre Etats, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad, en observeraient trois. Celui relatif au taux d'inflation ne le serait pas pour le Congo, alors que le critère relatif au solde budgétaire de base ne le serait pas pour les trois autres pays. Enfin, la République Centrafricaine observerait un seul critère, celui relatif au ratio d'endettement.

Tableau 1.1: Indicateurs macroéconomiques de la CEMAC

	2011	2012	2013	2014
PIB aux prix constants du marché de 1992 (en %)	4,6	5,5	2,3	6,2
Contribution				
PIB du secteur pétrolier	0,2	-0,1	-0,2	4,0
PIB du secteur non pétrolier	4,5	5,6	2,5	2,2
Demande intérieure	9,9	12,5	5,6	8,7
Demande extérieure	-5,3	-7,0	-3,4	-2,5
Inflation (en %)	2,7	3,8	2,3	3,0
Finances publiques (en % du PIB)				
Recettes totales	29,1	28,6	28,9	29,3
Recettes pétrolières	19,7	18,9	18,1	18,0
Dépenses totales	25,5	30,2	30,3	29,4
Dépenses courantes	11,8	13,4	14,8	13,8
Dépenses en capital	13,6	16,8	15,4	15,6
Solde primaire	6,0	1,2	1,3	3,9
Solde de base	5,6	0,7	0,6	3,2
Solde global, base engagements, hors dons	3,6	-1,6	-1,6	-0,1
Secteur extérieur (en % du PIB)				
Solde du compte courant (transferts publics exclus)	-4,3	4,2	-6,2	-6,5

Sources : Etats membres, BEAC & Commission de la CEMAC

I.1.2. Evolution du commerce mondial et des cours des matières premières

I.1.2.1. Commerce mondial

La modération de la croissance du commerce international observée depuis 2011 a persisté.

La croissance annuelle du commerce en volume s'est élevée à environ 3,0%. Cette progression paraît relativement faible, notamment si on la compare à la croissance du PIB mondial, proche de 3% en 2013 selon le FMI. En effet, dans les années avant la crise, le commerce international enregistrait un rythme de croissance supérieur à celui du PIB mondial.

Les importations de la zone euro enregistrent encore une baisse de 0,7%, après avoir reculé de 3,5% en 2012, alors que celles des Etats-Unis ont affiché une croissance de 0,8%, et que celles des *pays émergents et en développement* ont augmenté de 5,6% contre 5,8% en 2012.

Tableau 1.2: Evolution du commerce mondial

(variation en % par rapport à l'année précédente)	2012	2013	2014
Volume du commerce mondial (biens et services)	2,8	3,0	4,3
Importations			
Pays avancés	1,1	1,4	3,5
Pays émergents et en développement	5,8	5,6	5,2
Exportations			
Pays avancés	2,1	2,3	4,2
Pays émergents et en développement	4,2	4,4	5,0

Source : FMI, avril 2014

Plusieurs explications ont été avancées quant au ralentissement des flux commerciaux et à la diminution de leur élasticité par rapport à la croissance mondiale. Les effets de composition ont joué un rôle important. Pendant les récessions, les ménages et les entreprises diminuent et reportent leurs achats de biens durables et d'investissement. Sachant que la part de ces biens est plus élevée dans le secteur des biens échangeables que dans le secteur des biens non échangeables, les effets de composition affectent particulièrement le taux de croissance du commerce international. De plus, de nombreuses études ont souligné le fort contenu en importations de l'investissement. Or, on a assisté en 2013 à une baisse de l'investissement dans la plupart des pays industrialisés, liée en partie à un degré d'attentisme et d'incertitude élevé parmi les consommateurs et les investisseurs. Ainsi, l'estimation de la croissance de l'investissement dans les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) pour l'année 2013 s'élève à 0,7 %². Cette faiblesse de l'investissement peut donc expliquer en partie celle du commerce international. Enfin, on peut noter que les effets de composition régionale jouent un rôle important. Notamment, la faiblesse de la reprise en Europe a affecté le taux de croissance du commerce international, à la fois directement (réduction des importations en provenance du reste du monde) et indirectement (effet sur les pays tiers).

I.1.2.2. Marchés des matières premières et des changes

Les prix des matières premières, qui avaient connu un rebond de 35 % en 2011, sont restés relativement élevés malgré le ralentissement économique. Après avoir replié de 2 % en 2012, ils enregistrent une baisse de 5 % en 2013. L'appétit des grands consommateurs comme la Chine et les Etats-Unis a contribué à ce maintien.

L'évolution récente des modes d'extraction et la demande soutenue des économies émergentes ont profondément changé le marché mondial du pétrole. En ce qui concerne l'offre, d'importantes perturbations ont affecté la production de plusieurs pays clés de l'OPEP. Cependant, l'exploitation du pétrole de schiste a permis à l'Amérique du Nord de contribuer majoritairement à la croissance de la production d'hydrocarbures ainsi qu'à la stabilisation des prix mondiaux du pétrole brut en 2013. Les importations américaines de pétrole brut ayant fortement baissé, la quantité de pétrole disponible sur le marché mondial a augmenté. De ce fait, le prix spot du Brent a été en moyenne de 109 dollars le baril en 2013, en baisse de 3 % par rapport à 2012.

Concernant les autres marchés de matières premières, l'évolution des différents cours, aussi bien du côté des produits agricoles que du côté des produits miniers, a été contrastée. Les prix des produits agricoles ont poursuivi leur tendance à la baisse en 2013, notamment ceux des céréales, suite aux attentes de récoltes abondantes au niveau mondial. Alors que l'aluminium et le café se sont fortement repliés, que la surabondance des stocks a fait chuter le sucre et que le marché de l'or a dégringolé, l'huile de palme a bien progressé et le cacao a flambé, particulièrement en fin d'année où la crainte d'une pénurie a suffi à redresser les cours.

² Source : OCDE

Les prix des métaux de base se sont également affaiblis cette année à cause de l'incertitude autour de la croissance de la Chine, plus grand consommateur mondial de métaux de base.

En 2013, la demande chinoise représente près de 35% de la croissance de la demande mondiale alors que celle des pays membres de l'OCDE n'en représente que 10 %. Un nouveau repli des cours des produits de base en dollars est attendu en 2014-2015, en partie par suite de la trajectoire impliquée par leurs cours à terme.

Sur le marché des changes, l'annonce par la Réserve Fédérale américaine (FED), dès le mois de mai 2013, de sa volonté de réduire progressivement le rythme de son programme d'achats de titres a engendré des dépréciations d'ampleurs variées des devises émergentes. En effet, dans un contexte financier international marqué par le ralentissement de leurs économies, les marchés émergents ont vivement réagi aux annonces de sortie progressive des politiques monétaires non conventionnelles de la FED, entraînant une dépréciation notable des principales devises émergentes. Ainsi, les Banques Centrales de certains pays notamment celles de Turquie, d'Inde et du Brésil ont réagi rapidement par des hausses de taux et par le biais d'interventions de change.

Poursuivant son appréciation par rapport au dollar entamée depuis juillet 2012, l'euro s'est établi à 1,3791 dollars en fin d'année 2013, soit une progression de 4,5% par rapport à décembre 2012.

I.1.3. Perspectives de l'économie mondiale

La croissance mondiale devrait passer de 3 % en 2013 à 3,6 % en 2014 et à 3,9 % en 2015.

Pour une large part, l'impulsion devrait venir des pays avancés, en particulier des États-Unis où elle avoisinerait 2,7 %.

Globalement, la croissance devrait s'accélérer légèrement dans les pays émergents en 2014, mais il est probable qu'elle restera relativement faible au Brésil et en Inde, sous l'effet conjugué du durcissement des politiques économiques, de la diminution de la liquidité mondiale et des goulets d'étranglement structurels. Ces facteurs pèseront sur les prix des produits de base et la demande dont font l'objet nos principaux produits d'exportation.

La croissance devrait être positive, mais variable dans la zone euro : plus vigoureuse dans les pays du cœur de la zone, mais plus faible dans les pays caractérisés par une dette élevée et une fragmentation financière, ces deux facteurs pesant sur la demande intérieure. Ce sera le cas de l'Allemagne qui devrait continuer de tirer son épingle du jeu en zone euro, même si sa capacité à consommer sera mise à l'épreuve en 2014.

En France, tout se passera du côté de l'offre. Après deux ans de recul de l'investissement, l'appareil productif doit se renouveler. Dans un climat de morosité inquiétant, le manque de confiance risque encore de peser durablement sur les comportements de dépenses et sur les projets d'investissement. Les pays périphériques devraient renouer avec la croissance. Néanmoins, la progression du PIB sur l'ensemble de la zone euro resterait modérée.

L'affermissement de la croissance dans les pays avancés implique une hausse de la demande des exportations des pays émergents et en développement. Cependant, la normalisation de la

politique monétaire implique un durcissement des conditions financières et de l'environnement financier. Les investisseurs seront moins indulgents, et les faiblesses macroéconomiques deviendront plus coûteuses.

Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance devrait passer progressivement de 4,7 % en 2013 à environ 5 % en 2014 et à 5,3 % en 2015.

En Chine, la croissance devrait rester aux alentours de 7,5 % en 2014 tandis que les autorités cherchent à freiner le crédit et à faire avancer les réformes tout en assurant une transition graduelle à une croissance plus équilibrée et soutenue.

Les pays à faibles revenus devront éviter une accumulation de la dette extérieure et publique.

La croissance économique de l'Afrique subsaharienne devrait s'accélérer et passer de 4,9 % en 2013 à environ 5,4% en 2014, grâce à l'amélioration des perspectives dans un grand nombre de pays, dont les pays exportateurs de pétrole. L'activité économique de la région continue de s'appuyer sur des investissements de grande ampleur dans les infrastructures et le secteur minier, et l'arrivée à maturité de certains investissements.

L'inflation resterait contenue dans la plupart des pays, tandis que, compte tenu des politiques et des perspectives actuelles, les soldes budgétaires en général s'amélioreraient en 2014. Les déficits extérieurs courants resteraient prononcés, en raison notamment du niveau élevé des investissements d'infrastructures en cours et des importations liées aux Investissements Directs Etrangers (IDE). La croissance pourrait s'accélérer en 2015 pour se situer à 5,8%, grâce à la solidité de la demande intérieure dans la majeure partie de la région.

Ces bonnes perspectives à court terme sont toutefois exposées à des aléas négatifs. La reprise mondiale reste fragile en dépit d'une amélioration des perspectives, et il subsiste des risques de dégradation. Les réformes financières sont incomplètes, et le système financier reste exposé. Les risques géopolitiques ont augmenté, bien qu'ils n'aient pas encore eu de répercussions macroéconomiques à l'échelle mondiale.

Récemment, de nouveaux risques géopolitiques sont apparus. En ce qui concerne les vieux risques, ceux liés aux pays émergents ont augmenté du fait de l'évolution de l'environnement extérieur. Si le rythme de croissance de ces pays (en particulier de la Chine) venait à ralentir davantage qu'on ne le prévoit actuellement, cela pourrait avoir de lourdes conséquences pour l'Afrique notamment une baisse de la demande d'exportations. Bien plus, le resserrement des conditions financières en Chine pourrait aussi inciter les entreprises chinoises à moins investir à l'étranger.

Les conflits qui sévissent en RCA et au Soudan du Sud provoquent des dommages importants dans ces pays et risquent d'avoir des répercussions sur certains pays voisins.

Les perspectives économiques pour l'Afrique dépendent de facteurs internationaux et intérieurs difficiles à prévoir. Un recul des recettes d'exportation des matières premières, une réduction en volume des autres exportations de marchandises mais aussi une baisse de l'aide publique au développement, des IDE et des transferts des migrants font partie des grands vecteurs de contagion.

I.2. Evolution de l'activité économique au Cameroun

Malgré un contexte international morose, marqué par la persistance de la crise avec pour conséquence la baisse des cours mondiaux des matières premières et la dégradation des termes de l'échange, l'activité économique s'est consolidée au Cameroun en 2013 avec une situation monétaire confortable conjuguée à une maîtrise de l'inflation.

I.2.1. Croissance et prix

Avec un taux de croissance estimé à 5,6% en 2013, l'économie nationale affiche une meilleure performance par rapport à 2012 où ce taux s'est situé à 4,6%. Cette croissance est soutenue, d'une part, par des actions de relance de la production dans plusieurs branches d'activités particulièrement celles non pétrolières, et d'autre part, par la demande intérieure induite par la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures.

Du côté de la demande, il y a lieu de relever l'augmentation du concours des investissements grâce à l'implication de l'Etat dans le financement des grands projets. En 2013, la consommation des ménages a augmenté de 6,4% après une croissance de 5,4% en 2012. L'investissement a rebondi de 5,6% contre 1,4% en 2012, tandis que le crédit au secteur privé non financier a connu une augmentation d'environ 15%.

Du côté de l'offre, la croissance du secteur primaire demeure élevée, en liaison avec l'entrée en production de nouvelles exploitations notamment le cacao, le coton et l'huile de palme, de l'intensification de la modernisation des techniques agricoles avec la mécanisation, de la poursuite de la distribution des plants et des semences à hauts rendements pour plusieurs spéculations. La production des industries extractives participerait de 0,3 point à la croissance, du fait, notamment, de la montée en production du gisement Dissoni Nord dans le bassin de Rio del Rey soutenue par les activités liées à la sécurisation des sites miniers et des artisans miniers. Après une croissance de 4,9% en 2012, le secteur secondaire croît de 6,5% en 2013. La vigueur du secteur secondaire tient aux activités des branches des industries et des BTP, précisément : (i) l'accroissement de l'offre énergétique et ses effets induits sur les industries manufacturières ; (ii) la construction et la réhabilitation des infrastructures routières ainsi que la poursuite du programme de construction des logements sociaux.

Le secteur tertiaire, dont la valeur ajoutée est en hausse de 5,7% a bénéficié des effets d'entraînement dans les branches des transports et télécommunication, des banques et organismes financiers, de l'hôtellerie et de la restauration.

S'agissant du niveau général des prix à la consommation, la poursuite des actions visant la stabilisation des prix et l'approvisionnement régulier des marchés, ainsi que le soutien à la production des denrées alimentaires ont permis de maintenir le taux d'inflation 1,9% en deçà du seuil de 3% du critère de la surveillance multilatérale de la CEMAC en 2013.

Tableau 1.3 : PIB et ses composantes

	2011	2012	2013	2014	2015
PIB_ prix courant (milliards de FCFA)	12 546	13 515	14 368	15 508	16 855
Evolution du PIB à prix constant	4,1	4,6	5,5	6,1	5,9
Evolution du Prix à la consommation	2,9	2,4	2,5	3,0	3,0
Répartition sectorielle (en % du PIB)					
Secteur Primaire	21,7	21,4	21,1	20,6	20,0
Secteur Secondaire	27,3	27,9	27,6	29,7	30,3
Secteur Tertiaire	43,2	43,0	43,8	42,2	42,2
Les composantes de la demande					
Consommation	87,5	88,4	87,2	86,2	85,0
Privée	75,9	77,0	75,8	75,2	74,5
FBCF	20,6	19,2	19,4	20,3	20,0
Privée	18,2	16,9	17,0	17,6	17,5
Exportations B&S	18,4	18,8	19,4	20,3	20,0
Importations B&S	26,5	26,6	25,4	26,3	25,2
Recettes hors Dons	16,9	16,8	16,7	16,5	17,0
<i>pétrolières</i>	5,1	4,9	4,9	4,9	5,3
Dépenses	19,7	18,8	21,9	19,7	19,7
<i>dont en capital</i>	5,5	5,5	7,4	6,4	6,4

Source : INS, MINFI/DAE

I.2.2. Finances publiques

L'exercice 2013 s'est caractérisé par la mise en œuvre du premier budget programme. La gestion budgétaire a été marquée, d'une part, par une mobilisation des recettes internes en sous-réalisation, soit 2 625,7 milliards contre une prévision de 2 662 milliards, et, d'autre part, par un dépassement de 2,2% des dépenses budgétaires par rapport au niveau projeté dans la loi de Finances 2013. Par rapport à l'année 2012, la hausse des dépenses budgétaires (+25,2%) a été relativement plus élevée que celle des recettes (+8,1%).

Ces évolutions s'expliquent par la sous-performance observée dans la mobilisation des recettes douanières (-40,7 milliards), et par le doublement des subventions à la consommation de carburants conjugué au dépassement des dépenses d'investissement (+110 milliards).

La sous-performance dans la mobilisation des recettes, dans un contexte de hausse des importations, s'explique par la forte croissance des exonérations fiscales (notamment celles des produits alimentaire de grande consommation) et l'impact négatif de certains régimes dérogatoires sur le rendement fiscal.

Par rapport à la Loi de Finances 2013, le dépassement des dépenses d'investissement a été atténué par une relative faible exécution des dépenses courantes (-47 milliards), qui ont néanmoins augmenté de 2,7% par rapport à l'exercice 2012. La hausse des dépenses d'investissement est plus importante (+27,9%) financées, pour l'essentiel, sur ressources extérieures.

Le résultat de cette exécution budgétaire est une détérioration du déficit budgétaire, qui se situe à 4,1% du PIB en 2013 contre 2,4% en 2012.

Ce déficit a conduit à recourir de plus en plus aux emprunts extérieurs et à l'émission des titres publics pour financer les dépenses budgétaires.

Le rythme de progression de ces emprunts extérieurs s'est accéléré (dépassement de 212 milliards par rapport à la Loi de Finances 2013 et hausse de 160,5% par rapport à 2012). Cet endettement demeure sous contrôle et les indicateurs de soutenabilité viables. Le niveau de plus en plus

important des soldes des engagements non décaissés (SEND), se chiffrant à 1986 milliards FCFA au 31 décembre 2013, est une préoccupation à régler à travers la maturation des projets soumis au financement par emprunt extérieur.

Tableau 1.4 : Exécution du budget 2013

	LF 2013	2012	2013	Variation	
	(en milliards)				
	a	b	c	c-a	c/b
Recettes internes	2 662	2 426	2 623	-39	8,1%
Recettes non pétrolières	1 957	1 743	1 926	-31	10,5%
Recettes pétrolières	705	693	700	-5	1,0%
Emprunts et dons	574	293	682	108	133,2%
dont prêts projets	258	178	487	229	174,4%
Emission des titres publics	250	60	149	-101	148,3%
Total recettes budgétaires	3 236	3 308	2 728	72	-17,5%
Total dépenses budgétaires	3 236	2 641	3 308	72	25,2%
Dépenses courantes	1 965	1 868	1 918	-47	2,7%
Transferts et pensions	526	476	503	-23	5,6%
SONARA		103	207	207	101,0%
Dépenses d'investissement	957	834	1 067	110	27,9%
sur financement extérieur	281	189,1	492,7	212	160,5%
sur ressources propres	611	490,4	458	-153	-6,6%
Service de la dette	314	341,4	289,5	-25	-15,2%
dette extérieure	92,8	101,4	107,6	15	6,1%
dette intérieure	221,2	240	181,9	-39	-24,2%
Solde budgétaire		-215	-684,7		

Sources : FMI ; MINFI/DAE

I.2.3. Relation avec le reste du monde

I.2.3.1. Compétitivité et attractivité

Selon le FMI, le taux de change effectif réel (TCER) a augmenté de 2,8% entre 2012 et 2013, traduisant une perte de compétitivité de l'économie. Ce résultat est confirmé par le Rapport sur la compétitivité globale 2013-2014 du World Economic Forum (WEF). Le Cameroun, dont les performances évoluent en dents de scie depuis les trois dernières années, est classé 115^e sur 148 pays. Le pays recule ainsi de trois places sur le classement mondial des économies les plus compétitives, par rapport à 2012-2013.

De l'analyse des fondamentaux de la compétitivité pris en compte dans le rapport du WEF, il ressort que l'environnement institutionnel est un facteur rétrogradant. Les faiblesses dans le règlement des différends entre entreprises, la mauvaise application des normes comptables par les entreprises sont quelques-unes des pratiques récriminées par le rapport. Pour ce qui est des infrastructures, il est relevé que, malgré des efforts réalisés par les autorités, la qualité des routes, aéroports et autres infrastructures ferroviaires, de même que l'offre en électricité, se sont dégradées pendant la période d'observation. En revanche, des gains ont été obtenus dans les domaines de l'enseignement supérieur et la formation, l'efficacité des services de police et la transparence dans la politique du Gouvernement.

Dans le rapport Doing Business de 2013, le Cameroun perd 5 places par rapport à l'année 2012, dans le classement mondial et occupe ainsi le 161^{ème} rang sur 185 pays.

I.2.3.2. Secteur extérieur

En 2013, le solde du compte courant est estimé à - 4,0% du PIB contre -3,6% en 2012. Cette détérioration du déficit est imputable aux mauvais résultats enregistrés dans le commerce extérieur où on note une aggravation des déficits sur les revenus et les services de 45,4 milliards et 30,1 milliards respectivement, ceci malgré une amélioration de l'excédent de la balance des transferts qui se chiffre à +27,6 milliards.

Le déficit du solde commercial s'améliorerait de 88,3 milliards par rapport à son niveau de 2012, résultant d'une hausse relativement plus élevée des exportations (+2,2%) comparées aux importations (+1,2%).

La progression des exportations est attribuable aux ventes des huiles brutes de pétrole (+16,1%), des bois bruts (15%), du cacao brut en fèves (+11,0%), du coton brut (16,8%), de l'aluminium brut (+18,4%) et des bananes fraîches (+7,9%). En revanche, la conjoncture a été morose sur les marchés de carburants et lubrifiants (-52,7%), des bois sciés (-5,1%) et de cafés (-55,5%).

Les principaux produits exportés sont les huiles brutes de pétrole (48,8% des exportations totales), les bois et ouvrages en bois (10,5%), le cacao brut en fèves (10,0%), les carburants et lubrifiants (5,7%), le coton brut (3,8%), le caoutchouc brut (2,7%), les bananes fraîches (1,8%) et l'aluminium brut (1,4%).

Les importations du Cameroun se sont établies en 2013 à 3 285,1 milliards contre 3 325,2 milliards en 2012. La hausse des achats des produits du règne végétal (+17,1%), des animaux et produits du règne animal (+15,9%), des produits alimentaires industriels (+7,8%), des matières plastiques et caoutchouc (+11,3%), des machines et appareils mécaniques ou électriques (+13,2%) et des métaux communs et leurs ouvrages (+11,8%) a été atténuée par la diminution des importations des produits minéraux (-20,1%) et du matériel de transport (-8,6%).

Les principaux biens importés en 2013 sont les produits minéraux (26,7% dont 15,0% pour les huiles brutes de pétrole), les machines et appareils mécaniques ou électriques (15,6%), les produits du règne végétal (11,2% dont 9,6% pour les céréales), les produits des industries chimiques (9,6%), les poissons de mer congelés (4%) et les produits pharmaceutiques (3%).

Tableau 1.5: Balance des paiements

Périodes	2012	2013 ^a	Variation
	<i>(en milliards F CFA)</i>		
Libellé	a	b	b/a
Exportations	2 182,4	2 230,7	2,2%
dont hors pétrole	1 246,1	1 143,2	8,3%
Importations	3 325,2	3 285,1	1,2%
Balance commerciale	-1 142,7	-1 054,4	7,7
			b-a
Balance des services	-255,1	-285,2	-30,1
Balance des revenus	-227,2	-272,6	-45,4
Balance des transferts	134,5	162,1	27,6
Solde de transactions courantes	-488,3	-581,3	-93,0

2013^a : estimation

Sources : FMI et MINFI/DAE

I.2.4. Réformes structurelles et institutionnelles

L'année 2012 a été marquée par la reprise de la production pétrolière, avec une hausse estimée à 9,7%. Cette dynamique s'est maintenue en 2013, avec une croissance de la production de 6,4 %. Enfin, la production programmée de gaz liquéfié à l'horizon 2015 ouvre de nouvelles perspectives dans le secteur des hydrocarbures.

En 2012, le Gouvernement a pris deux grandes mesures visant à accroître l'efficacité de la gestion financière : *i)* l'allégement des procédures de passation des marchés, à travers notamment la création d'un ministère *ad hoc* ; et *ii)* l'adoption du budget programme axé sur les résultats, dont l'entrée en vigueur a été effective le 1^{er} janvier 2013. D'autres avancées sont à relever, comme les engagements pluriannuels des dépenses d'investissement et le développement du marché des bons du Trésor, qui a contribué à améliorer la gestion de la trésorerie de l'État.

Des réformes de modernisation sont en cours, sur fond de décentralisation, visant à octroyer plus de pouvoir aux collectivités locales afin de renforcer la coordination interne.

Les progrès enregistrés en matière de transparence se sont poursuivis, avec la publication mensuelle dans les médias du tableau de bord des finances publiques. A l'écoute des doléances des investisseurs, le Gouvernement a élaboré des régimes fiscaux incitatifs spécifiques pour certains secteurs stratégiques tels que les mines, les activités boursières, les produits à fort impact social tels que les médicaments et les équipements hospitaliers.

Le Code minier régit entre autres toutes les activités extractives et confie l'activité pétrolière à la SNH qui est chargée d'en promouvoir le potentiel auprès des investisseurs, et les inciter à respecter le code en vigueur. Ce code a été révisé pour se conformer aux normes internationales, notamment en matière de transparence dans la délivrance des permis et, surtout, d'obligation des exploitants miniers de concéder des compensations et des mesures d'atténuation face aux impacts des activités d'exploitation. Par ailleurs, il prévoit que les recettes pétrolières soient injectées dans le budget de l'Etat.

Après son adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en 2005, le Cameroun a acquis le statut de pays conforme en juillet 2013, confirmant les progrès accomplis dans ce domaine.

Par ailleurs, avec la mise en place du Programme d'appui à la création et au développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse (PACD/PME), élaboré par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), l'État compte renforcer les mécanismes de promotion et de développement de ces entités. À travers des appuis multiformes, directs et indirects, le PACD/PME facilite l'accès aux technologies, aux financements et autres services indispensables à la création et au développement de ces entreprises (études de faisabilité, constitution, formation, élaboration des plans techniques de construction, suivi technique et administratif, etc.).

Dans la même dynamique et sur un plan régional, les autorités de la CEMAC se sont également engagées à promouvoir la transformation locale, en créant le label « produit CEMAC » dans le cadre de la Charte communautaire d'investissement. Les produits d'origine CEMAC bénéficient d'avantages fiscaux substantiels par rapport aux produits en provenance de pays tiers.

I.2.5. Perspectives de croissance de l'économie

Il est prévu un affermissement de l'activité en 2014 (taux de croissance de 6,1% contre 5,6% en 2013). Cette évolution serait attribuable au bon comportement du secteur secondaire, notamment la production pétrolière, et également soutenue par les investissements dans les projets structurants. Une décélération de l'activité serait toutefois observée en 2015, avec un taux de croissance économique de 5,9%.

A court et moyen termes, la persistance de la crise en Europe et les éventuels retards dans les délais de réalisation des grands travaux, liés à la faible capacité d'absorption des investissements constituent les principaux risques susceptibles de compromettre les prévisions pour 2014. La croissance du pays reste également vulnérable aux chocs climatiques, comme l'ont montré les inondations qui ont frappé le pays en 2012 et à la volatilité des cours des matières premières.

Les autres défis internes auxquels le Cameroun devra faire face ont trait aux déséquilibres budgétaires croissants, à la faible capacité d'absorption, aux projets à faible effet de levier, à la faible mobilisation des recettes internes, à la hausse préoccupante des emprunts extérieurs notamment non concessionnels et de qualité douteuse, à la progression des engagements extérieurs non décaissés, à l'envolée des subventions aux carburants et à la forte croissance des exonérations fiscales.

Le budget 2014 se présente en décalage avec les contraintes évoquées. Plus généralement, le maintien de la mesure de défiscalisation des importations des produits de grande consommation pourrait peser lourd dans les finances publiques.

Le déficit budgétaire pourrait se maintenir au-dessus de 4 % au cours de la période 2014-2015, au regard de l'entrée en vigueur de la loi sur les incitations fiscales pour l'investissement, de la hausse des « restes à payer » et du poids de plus en plus important des passifs non comptabilisés.

En outre, les subventions aux produits pétroliers entraînent des arriérés importants avec la Société Nationale de Raffinage (SONARA) et un niveau d'endettement inquiétant de cette dernière vis-à-vis des banques du pays ou des fournisseurs. Le montant global des manques à gagner validés dus à la SONARA au titre de l'exercice 2013 s'élève à 296,5 milliards, dont 28,2 milliards des manques à gagner relatifs aux importations de produits pétroliers. Au-delà de leur coût d'opportunité élevé en termes d'investissement, ces mesures suscitent un intérêt quant à leur soutenabilité pour les finances publiques et leur efficacité pour la lutte contre la pauvreté.

En termes de viabilité, le niveau d'endettement demeurerait soutenable entre 2013 et 2017, même si l'on observe une forte croissance de la dette extérieure. Le ratio de la dette extérieure atteindrait environ 18 % en 2018 (un chiffre bien en-deçà du seuil critique de 70 % fixé comme critère de convergence dans la zone CEMAC, et sa valeur actualisée nette environ 50% des exportations des biens et services). Le ratio de la dette publique totale serait proche de 38% du PIB à la même échéance. Le service de la dette des grands projets structurants ne pourra être supporté que si ces derniers entraînent une expansion de l'activité économique. Malgré l'absence à ce jour d'un risque de surendettement, les engagements du Cameroun auprès de certains pays émergents pour la

réalisation d'infrastructures commencent à être importants³ et pourraient, à terme, poser des problèmes de viabilité de la dette extérieure.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics devraient accorder une attention particulière aux actions destinées à garantir :

- i) une plus grande mobilisation des recettes internes ;
- ii) un meilleur contrôle et ciblage des dépenses publiques ;
- iii) une politique d'endettement plus prudente ;
- iv) un fonctionnement efficace du Comité National de la Dette Publique (CNDP) permettant de mieux encadrer l'endettement de l'Etat ;
- v) une analyse critique de la politique des subventions, notamment les exonérations fiscales, en vue d'un meilleur ciblage des bénéficiaires ;
- vi) l'accélération de la réalisation des projets d'infrastructures tout comme leur mise en exploitation pour une plus grande valeur ajoutée ;
- vii) la maturité des projets et surtout, le renforcement de la capacité d'absorption en se dotant de solides capacités d'élaboration, d'exécution et de suivi des projets ;
- viii) l'opérationnalisation de la Loi sur l'incitation à l'investissement privé et de la Loi sur les zones économiques.

³ D'après la Caisse Autonome d'Amortissement, ces engagements se sont traduits en 2011 par la signature de nouvelles conventions de financement pour un montant de 618 milliards F CFA. Des négociations sont en cours pour neuf autres projets (aéroport, routes, eau, assainissement, énergie et télécommunications), représentant un montant de 1 658 milliards F CFA.

II. MONNAIE ET CREDIT

II.1. Politique monétaire de la BEAC

II.1.1. Cadre institutionnel

La Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les Statuts de la BEAC confèrent à l'Institut d'Emission commun les pouvoirs de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre général des dispositions de la Zone CEMAC et de la Zone Franc.

En effet, le régime de change des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale repose sur les quatre principes de base suivants :

- une parité fixe entre le franc CFA (franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'euro ;
- une convertibilité du franc CFA garantie par la France ;
- une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ;
- et la mise en commun des réserves de change.

Conformément à ces principes, la gestion monétaire tient compte, en particulier, des dispositions relatives au fonctionnement du Compte d'Opérations⁴.

Ainsi, si le Compte d'Opérations est débiteur pendant trois mois consécutifs ou si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré, au cours de trois mois consécutifs, égal ou inférieur à 20 %, les dispositions ci-après entrent en vigueur de plein droit :

a- les objectifs de refinancement sont réduits :

- de 20% dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations ;
- de 10% dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15 % de la circulation fiduciaire rapportée à cette même situation (article 11 des Statuts).

b - le Comité de Politique Monétaire est immédiatement convoqué pour délibérer sur les mesures de redressement appropriées à mettre en œuvre dans les Etats à position débitrice.

En vertu des dispositions de l'article 38 des Statuts de la BEAC, le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change. A ce titre, il :

⁴ Le Compte d'Opérations est un compte ouvert auprès du Trésor français dont les conditions d'approvisionnement et de fonctionnement sont précisées par une Convention spéciale signée par le Président du Conseil d'Administration de la BEAC et le Directeur Général du Trésor et de la Politique économique français, après avis conforme du Comité Ministériel. Cette Convention, dite Convention de Compte d'Opérations, fixe la quotité des réserves devant obligatoirement être placées par la BEAC au Compte d'Opérations.

- définit la stratégie et les objectifs de la politique monétaire et de la politique de gestion des réserves de change ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;
- fixe les conditions d'intervention de la Banque Centrale ;
- peut imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires ;
- précise les conditions générales d'exécution par la Banque Centrale des opérations autorisées sur le marché monétaire, ainsi que les conditions des opérations d'achat et de vente d'or et celles de l'assistance de la Banque Centrale aux États membres pour l'émission et la gestion de titres publics ;
- délivre son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel des règles qui s'imposent aux Comités Monétaires et Financiers Nationaux dans l'exercice de leurs compétences ayant trait à la politique monétaire, et statue sur toute demande de dérogation à ces règles ;
- procède, le cas échéant, à la révision des délibérations des Comités Monétaires et Financiers Nationaux en matière de politique monétaire, qui contreviendraient aux dispositions des Statuts et aux règles générales de procédure, de fonctionnement et d'exercice de leur compétence.

II.1.2. Stratégie et orientation de la politique monétaire

D'après l'article 1^{er} des Statuts de la BEAC, l'objectif final de la politique monétaire est d'assurer la stabilité monétaire. Cet objectif vise un taux de couverture extérieure de la monnaie d'au moins 20 % et une faible progression du niveau général des prix, la norme communautaire étant fixée à 3 % maximum.

A cet effet, la BEAC suit l'évolution des agrégats monétaires et de crédit au regard des objectifs arrêtés dans le cadre des exercices annuels de programmation monétaire⁵. Cependant, ces cibles ne constituent pas les seules références auxquelles est directement asservie la gestion des taux d'intérêt. En effet, la BEAC, comme la plupart des Banques Centrales, pour formuler son diagnostic et décider de l'orientation monétaire à mener, recourt à une large gamme d'indicateurs économiques et financiers dont le taux de couverture extérieure de la monnaie constitue la variable centrale.

Depuis l'instauration du marché monétaire en juillet 1994, l'action de politique monétaire de la BEAC s'exerce sur la liquidité bancaire, à travers le refinancement (objectif de refinancement et taux d'intérêt) et les réserves obligatoires.

⁵ Voir section II.1.3. *Mise en œuvre de la politique monétaire* en ce qui concerne l'exercice de programmation monétaire.

Encadré 2.1 : Objectifs et instruments de la politique monétaire de la BEAC

A- Les objectifs de la politique monétaire

Conformément à l'article 1^{er} de ses Statuts, l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées par les Etats membres. Pour la BEAC, dont la monnaie est rattachée à l'euro par une parité fixe, l'objectif de stabilité monétaire signifie un taux d'inflation faible et un taux de couverture de la monnaie suffisant (le seuil minimal est de 20 %).

Pour évaluer les risques pesant sur la stabilité monétaire et décider d'une action, la BEAC suit étroitement l'évolution des agrégats monétaires (taux de croissance de la masse monétaire et des crédits à l'économie). Elle affine son analyse en examinant la dynamique d'une large gamme d'indicateurs économiques et financiers.

B- Les instruments de la politique monétaire

Depuis la création du marché monétaire le 1^{er} juillet 1994, la BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action qui repose sur un contrôle de la liquidité bancaire, s'exerce à travers la politique de refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) complétée par l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

a) La politique de refinancement

La politique de refinancement constitue le principal mode d'intervention de la BEAC. Mise en œuvre sous forme d'avances sur titres, elle revêt deux formes : une action par les quantités (objectif de refinancement) et une action par les taux d'intérêt.

Grâce à des accords de mobilisation, la BEAC sélectionne parmi les titres de créances inscrits à l'actif des établissements de crédit, ceux qui peuvent servir de support à ses concours. Elle arrête également, de façon trimestrielle, un objectif de refinancement qui représente la limite maximale des avances qu'elle est disposée à accorder par appels d'offres hebdomadaires au niveau 2 du marché monétaire. A la différence du niveau 1 qui correspond au marché interbancaire le niveau 2 se rapporte aux interventions de la BEAC effectuées à travers deux guichets, en faveur des établissements de crédit éligibles. Cet objectif peut être dépassé si le taux de couverture extérieure de la monnaie est satisfaisant et s'il existe des facultés d'avances disponibles recensées au niveau des établissements de crédit éligibles. A cet effet, il est prévu un mécanisme d'interventions ponctuelles. En revanche, cet objectif devient un plafond rigide si le pays est en programme avec le FMI ou si le taux de couverture extérieure de la monnaie se dégrade profondément en se situant en deçà de 20 %.

Ces avances sont accordées à un taux d'intérêt fixé (taux d'intérêt des appels d'offres ou TIAO) par le Comité de Politique Monétaire (CPM), suivant les objectifs de la politique monétaire.

Il convient de noter que la BEAC s'appuie sur l'exercice de la programmation monétaire pour arrêter les objectifs de croissance des agrégats monétaires et de refinancement compatibles avec la réalisation des objectifs finaux de la politique monétaire. Par ailleurs, la BEAC ponctionne de la liquidité, par le biais des appels d'offres négatifs, à un taux d'intérêt fixé par le CPM (Taux d'intérêt sur les placements ou TISP).

b) La politique des réserves obligatoires

L'article 20 des Statuts de la BEAC prévoit que le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale peut prendre toutes les dispositions pour imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires. Le recours aux réserves obligatoires vise à « mettre en banque » le système bancaire, c'est-à-dire le contraindre au refinancement lorsque les facteurs autonomes de la liquidité bancaire engendrent un excédent de monnaie centrale. Ainsi, les réserves obligatoires, par leur action structurelle, sont un complément à la politique de refinancement.

Le 1^{er} septembre 2001, le Gouverneur de la BEAC, agissant par délégation du Conseil d'Administration, a décidé de soumettre les banques de la Zone d'Emission à la constitution des réserves obligatoires. Cette politique a continué avec la mise en place le 23 septembre 2007 du CPM, qui est chargé dorénavant de prendre toutes les décisions y relatives.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, les banques commerciales agréées sont contraintes de conserver une partie des dépôts collectés auprès de leur clientèle dans des comptes rémunérés dits "comptes de réserves obligatoires" tenus par la BEAC.

Les établissements financiers et les institutions financières publiques sont exclus du champ d'application des réserves obligatoires qui ne concerne que les banques qui collectent des dépôts et disposent d'un compte courant auprès de l'Institut d'Emission.

Source : BEAC

II.1.3. Mise en œuvre de la politique monétaire

En 2013, la politique monétaire de la BEAC a été implémentée non seulement en conformité avec l'objectif de stabilité monétaire et financière dans la Zone d'émission, mais aussi en considération de l'évolution de l'activité économique et financière internationale et sous-régionale.

La fixation des différents agrégats monétaires s'inscrit dans la démarche de la programmation monétaire qui repose sur la méthode dite de projection directe. Celle-ci consiste à déterminer par étapes successives les différents agrégats des secteurs macroéconomiques (secteur réel, finances publiques, secteur extérieur, secteur monétaire) avant d'assurer la cohérence d'ensemble du cadre macroéconomique. L'avantage de cette méthode, par ailleurs utilisée dans l'élaboration et le suivi des programmes d'ajustement soutenus par le FMI, est de laisser une bonne place au jugement. Elle s'oppose ainsi à la méthode économétrique qui suppose l'utilisation d'un modèle économétrique complexe comportant plusieurs équations et nécessitant des données très fiables.

La démarche de la programmation monétaire étant essentiellement macroéconomique, l'exercice s'articule généralement en deux temps, à savoir tout d'abord l'établissement des prévisions des agrégats économiques et financiers et ensuite la détermination des objectifs monétaires et de crédit. Cependant, il importe de préciser que cette décomposition apparaît purement analytique et didactique car les différentes étapes de la programmation se confondent en pratique à travers les multiples itérations et tests de cohérence devant conduire à l'établissement du cadrage macroéconomique définitif.

De façon générale, l'exercice de programmation monétaire se déroule en trois grandes étapes, à savoir :

i) *les prévisions sectorielles*, qui impliquent :

- la collecte (auprès des administrations, des entreprises et des institutions nationales) des informations statistiques (données chiffrées) et analytiques (commentaires sur les évolutions et les tendances, éléments de politique économique, financière et monétaire, etc.) ;
- l'analyse et le traitement des informations collectées en procédant à leur vérification ainsi qu'à des tests de fiabilité, de pertinence et de cohérence des données afin de procéder aux arbitrages nécessaires ;
- la saisie dans le fichier informatique des données, en veillant au respect de la cohérence intra et intersectorielle.

ii) *l'arrêté du cadrage macroéconomique*, qui concerne :

- l'évaluation approfondie et collective du cadrage macroéconomique, avec l'analyse minutieuse et l'interprétation des résultats obtenus. A ce stade, il convient de mettre un accent particulier sur la pertinence et la cohérence des données afin de garantir la robustesse du cadrage. Les axes d'analyse portent notamment sur les relations intra et intersectorielles, les évolutions historiques, l'adéquation du cadrage avec

l'environnement économique interne et externe ainsi qu'avec la théorie économique, etc. ;

- la lecture macroéconomique du cadrage en vue d'appréhender l'essentiel de l'évolution récente et les perspectives de l'économie nationale.

Il importe de souligner que le cadrage macroéconomique constitue une phase critique de l'exercice de programmation monétaire en ce qu'il détermine la solidité du socle sur lequel doit se fonder la note de programmation monétaire. En conséquence, un soin particulier est apporté à son élaboration afin d'éviter de fragiliser l'ensemble de l'exercice.

Au total, la qualité du cadrage macroéconomique dépend de la maîtrise par l'ensemble des membres de l'équipe de programmation monétaire *a)* de la théorie économique et financière en général et des techniques de programmation financière en particulier, *b)* des données structurelles de l'économie nationale, *c)* de l'environnement interne et externe de l'économie, et *d)* des techniques statistiques de base (ratios, moyennes, indices, etc.).

iii) la rédaction de la note de programmation monétaire

Elle est assurée, pour chaque secteur macroéconomique, par le responsable du secteur concerné avec le souci d'assurer la pertinence et la cohérence des données et des analyses.

C'est dans ce cadre qu'ont été fixés pour l'exercice 2013, les objectifs monétaires et de crédit, les plafonds des avances statutaires aux Etats, les taux d'intervention de la BEAC, et les coefficients des réserves obligatoires.

a) Fixation des objectifs monétaires et de crédit

La BEAC a procédé, courant août 2013, à la mise à jour de la revue de la programmation monétaire du Cameroun pour l'année 2013. Ces travaux ont permis d'évaluer la situation économique et financière du Cameroun en 2012 et de réviser les projections initiales pour l'année 2013. Ces travaux se sont déroulés en tenant compte non seulement des nouvelles perspectives des activités faites par les différentes entreprises, mais aussi de l'évolution de l'exécution budgétaire de l'année 2013 et des conclusions de la dernière mission de revue du Fonds Monétaire International au titre de l'article IV.

Au cours de l'année 2012, l'économie camerounaise a été pénalisée par la mauvaise conjoncture internationale, notamment le secteur primaire (les produits agricoles d'exportation, la sylviculture et le pétrole brut). Sur le plan national, malgré la morosité observée au niveau international, l'activité a été tirée par la robustesse de la demande interne impulsée par le démarrage de la mise en œuvre des projets structurants et ses effets d'entraînement sur l'économie, mais également par le dynamisme des activités dans les branches transports et télécommunications, commerce et hôtellerie, industries et BTP. Reflétant ces évolutions, l'économie nationale a enregistré un taux de croissance estimé à 4,6 % contre 4,7 % en 2011.

En 2013, malgré un taux d'exécution du budget d'investissement public de l'ordre de 35% seulement une contre-performance du secteur extérieur, la demande intérieure est demeurée le principal moteur de la croissance de l'économie camerounaise, avec une contribution de 6,1 points selon les derniers travaux de la programmation monétaire, contre une prévision initiale de

6,9 points. Cet apport somme toute appréciable, quoiqu'en baisse, est essentiellement généré par la consommation privée en relation avec l'augmentation des revenus des ménages (prise en solde des nouveaux agents de l'Etat, paiement des arriérés aux ex-employés des sociétés d'Etat ayant fait faillite, paiement des dédommagements des populations dans le cadre de la construction de l'autoroute Yaoundé-Douala et du port en eau profonde de Kribi, hausse de la demande et des prix des produits vivriers) et par la formation brute du capital fixe du secteur privé non pétrolier. Le PIB en francs courants s'établit à 14 608 milliards en 2013 contre 13 515 milliards en 2012 ; le PIB global en termes réels a progressé de 5,6 %, conforme à la première prévision.

Les objectifs monétaires et de crédit de l'année 2013 ont été révisés en tenant compte d'un PIB nominal non pétrolier de 13 665,5 milliards, en progression de 6,8 % par rapport à l'année précédente et d'une vitesse de circulation de la monnaie de 3,4. Les agrégats monétaires et de crédit ont été fixés comme suit :

i) Les *avoirs extérieurs nets* progresseraient de 19,2%, passant de 1 527,8 milliards en 2012 à 1 820,4 milliards en 2013, en relation notamment avec les évolutions attendues dans le secteur extérieur. Le taux de couverture extérieure de la monnaie s'établirait à 94,7 % à fin décembre 2013 contre 94 % à fin décembre 2012.

ii) La position nette créditrice de l'Etat se renforcerait de 66,3 %, passant de 244,6 milliards à fin décembre 2012 à 361,2 milliards à fin décembre 2013. Cette évolution s'expliquerait principalement par l'accroissement des ressources budgétaires, tant pétrolières que non pétrolières.

iii) Les *crédits à l'économie* progresseraient de 8,2 % pour atteindre 2 150,7 milliards en décembre 2013 contre 1 988,0 milliards en décembre 2012, sous l'effet de la réalisation des projets d'investissements publics et privés.

iv) Ces évolutions induiraient un accroissement de la *masse monétaire* de 10,5 %, soit 3 249,4 milliards en décembre 2013 contre 2 940,1 milliards en décembre 2012. La circulation fiduciaire et les dépôts à vue progresseraient respectivement de 3 % et 9,7 %. Quant aux dépôts à terme, ils augmenteraient de 15,1 % entre décembre 2012 et décembre 2013.

C'est ainsi que les objectifs monétaires et de crédit ont été mis à jour comme suit :

- Objectif de Refinancement : 10 000 millions par trimestre de l'année ;
- Taux de couverture extérieure : 93,7 % - 95,7 % ;
- Crédits à l'économie : 7,2 % - 9,2 % d'accroissement ;
- Masse monétaire : 9,5 % - 11,5 % d'accroissement.

Répartis entre les guichets « A » (90%) et le guichet « B » (10%), les objectifs de refinancement ont été utilisés à 54% au terme de l'année 2013, soit une pointe d'utilisation de 5,398 milliards.

Tableau 2.1 : Pointes d'utilisation des crédits en 2013

	(en millions)			
	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
Objectifs de refinancement	10 000	10 000	10 000	10 000
Pointe d'utilisation enregistrée	5 315	2 473	5 399	5 398
Marge disponible (+)/Dépassement (-)	4 685	7 257	4 601	4 602
Taux d'utilisation	53,2%	24,7%	54,0%	54,0%

Source : BEAC

b) Fixation des plafonds des avances statutaires aux États

Les plafonds des avances statutaires aux États sont fixés par le Comité de Politique Monétaire à la lumière de l'évolution des recettes budgétaires. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Comité de Politique Monétaire a décidé de réduire chaque année de 10%, le niveau des plafonds des avances statutaires pour chaque État de la CEMAC. Ainsi, les plafonds du Trésor camerounais sont passés de 418,9 milliards en 2012 à 377 milliards en 2013. Cependant, depuis l'exercice 2007, le niveau d'utilisation de ces plafonds est demeuré nul en rapport avec l'amélioration de la trésorerie de l'État et l'option retenue par les pouvoirs publics camerounais de privilégier désormais le recours à l'émission des titres publics pour le financement du budget.

Tableau 2.2 : Evolution des plafonds d'avances statutaires

		(Montants en millions F CFA)
Décembre 2007	Plafonds	318 000
	Utilisations	0
Décembre 2008	Plafonds	318 000
	Utilisations	0
Décembre 2009	Plafonds	373 480
	Utilisations	0
Juillet 2010	Plafonds	418 900
	Utilisations	0
Juillet 2011	Plafonds	335 120
	Utilisations	0
Juillet 2012	Plafonds (1)	418 900
	Utilisations	0
Juillet 2013	Plafonds (2)	377 010
	Utilisations	0

(1) Les plafonds d'avances statutaires ont été ramenés par le Comité de Politique Monétaire à leur niveau constaté au 31 décembre 2010.

(2) Les plafonds d'avances statutaires ont été réduits de 10% à compter du 1^{er} janvier 2013 par décision du Comité de Politique Monétaire.

Source : BEAC

c) Evolution des taux d'intervention de la BEAC

En raison du ralentissement de l'activité économique et de la maîtrise de l'inflation dans la sous-région CEMAC, et au regard du comportement des différents facteurs influençant la stabilité monétaire et financière à court terme, la BEAC a décidé d'assouplir la politique monétaire en modifiant certains de ses taux d'intervention.

Ainsi, le Comité de Politique Monétaire a révisé à la baisse le TIAO lors de sa session du 19 juillet 2013, le faisant passer de 4% à 3,5%. Enfin, lors de sa session du 31 octobre 2013, le Comité de Politique Monétaire a décidé à nouveau de le faire baisser de 25 points de base, soit à 3,25%.

Le Taux d'Intérêt des Prises en Pension (TIPP) a été réduit de 50 points de base, passant de 5,75% à 5,25% à compter du quatrième trimestre 2013. Par la même occasion, le taux des avances exceptionnelles sur certificats de placement (TACP) est passé de 4% à 3,5%.

Au niveau du guichet « B », les taux d'intérêt des appels d'offres négatifs ont été significativement réduits à la baisse. Ainsi, le taux d'intérêt sur placement à 7 jours (TISP) est passé de 0,35% à 0,1%, celui sur placement à 28 jours est passé de 0,4125% à 0,1625%, tandis que le taux de rémunération des placements à 84 jours est passé de 0,475% à 0,225%.

L'évolution des différents taux d'intervention de la Banque durant les deux dernières années est retracée dans le tableau récapitulatif 2.3.

Tableau 2.3 : Evolution des taux d'intérêt de la BEAC et des conditions de banque

RUBRIQUES	29.07.10 31.10.11	01.11.11 18.12.11	19.12.11 29.07.12	30.07.12 21.07.13	22.07.13 31.10.13	01.11.13 Au ...
I - Opérations des Trésors						
<i>(Hors Marché)</i>						
. Taux des avances aux Trésors	4,00	4,00	4,00	4,00	3,50	3,50
. Taux de pénalité aux Trésors	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
- Taux d'Intérêt sur Placements Publics (TISP)						
Le TISP a 4 composantes, à savoir :						
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre du Fonds de réserves sur les Générations Futures (TISPPo)	1,25	1,50	1,25	1,00	0,1000	0,1000
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre du Mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires (TISPP1)	0,85	1,10	0,85	0,60	0,1625	0,1625
. Taux d'Intérêt sur Placement Public au titre des dépôts spéciaux (TISPP2)	0,60	0,85	0,60	0,35	0,2250	0,2250
. Taux d'Intérêt sur Placement Public lorsque l'Etat concerné recourt aux avances de la BEAC	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
II - Marché monétaire						
A-Injections de liquidités						
1- Guichet "A"						
. Taux des appels d'offres (TIAO)	4,00	4,00	4,00	4,00	3,50	3,25
. Taux des prises en pension (TIPP)	5,75	5,75	5,75	5,75	5,25	5,25
. Taux des Interventions Ponctuelles (TISIP)	5,75-10,0	5,75-10,0	5,75-10,0	5,75-10,0	5,25-10,0	5,25-10,0
. Taux des Av.except.s/Cert.de Plac.(TACP)*	4,00	4,00	4,00	4,00	3,50	3,50
. Taux de pénalité aux banques (TPB)	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
2- Guichet "B"						
. Taux s/nouveaux crédits d'invest.productifs **	4,25	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
. Taux effectifs s/anciens CMT irrévocables	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,35	4,30-6,36	4,30-6,37	4,30-6,37
B-Ponctions de liquidités						
<i>(Appels d'offres négatifs)</i>						
. Taux d'intérêt sur placement à 7 jours "TISP"	0,6000	0,6000	0,6000	0,3500	0,1000	0,1000
. Taux d'intérêt sur placement à 28 jours "TISP"	0,6625	0,6625	0,6625	0,4125	0,1625	0,1625
. Taux d'intérêt sur placement à 84 jours "TISP"	0,7250	0,7250	0,7250	0,4750	0,2250	0,2250
III - Conditions de banque						
- Libres, avec 2 bornes :						
1. Taux Débiteur Maximum (TDM)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
2. Taux Crédeur Minimum (TCM)	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25

Source : BEAC

d) Evolution des réserves obligatoires

En liaison avec l'augmentation des dépôts collectés par les banques, le montant des réserves imposées aux banques s'est élevé à 297,73 milliards au 31 décembre 2013, contre 264,36 milliards une année auparavant, soit une progression de 12,6%.

Graphique 2.1. : Evolution des réserves obligatoires

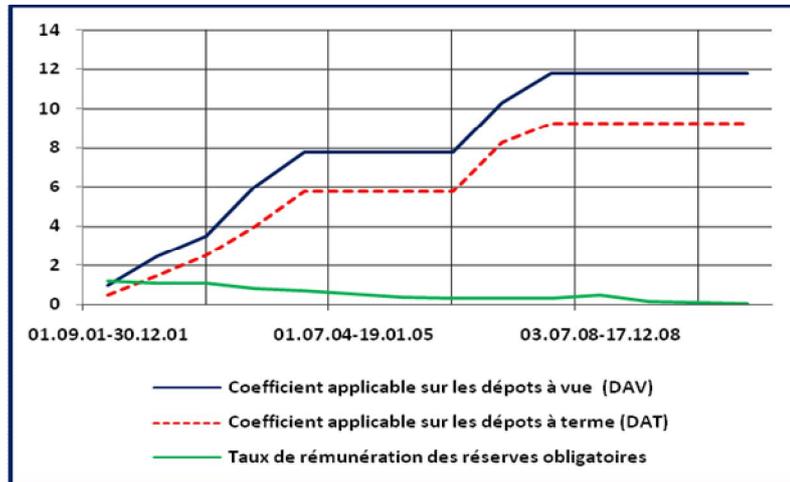


Source : BEAC

L'augmentation constante des réserves obligatoires s'explique également par la révision des coefficients applicables aux dépôts à vue (DAV) et aux dépôts à terme (DAT) qui n'ont cessé

d'être relevés. Fixés respectivement à 1% et 0,5% le 1^{er} septembre 2001 par le Gouverneur, les coefficients de réserves obligatoires applicables sur les DAV et sur les DAT ont atteint 7,75% et 5,75% en mars 2003. Après une période de stabilité de quatre ans (du deuxième trimestre 2003 au premier trimestre 2007), ils ont augmenté progressivement pour atteindre respectivement 11,75% et 9,25% depuis le 20 mars 2008 jusqu'à ce jour. Le taux de rémunération quant à lui est resté très faible, passant de 1,2% en 2001 à 0,05% depuis le 02 juillet 2009.

Graphique 2.2 : Evolution des coefficients des réserves obligatoires (en %)



Source : BEAC

Encadré 2.2 : Modalités d'application des réserves obligatoires

Le calcul et la rémunération des réserves obligatoires s'effectuent selon les modalités résumées ci-après :

I. Calcul des réserves obligatoires

1) Assiette des réserves obligatoires

L'assiette des réserves obligatoires minimales comprend :

- a- les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents) ;
- b- les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :
 - les comptes de dépôts à régime spécial ;
 - les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents) : cette rubrique comprend les comptes de dépôts à terme.

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

2) Coefficient des réserves obligatoires

Compte tenu des disparités constatées au niveau de la situation de liquidité dans les différents Etats de la CEMAC, le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 1^{er} juillet 2002, a décidé l'application de niveaux de coefficients de réserves obligatoires différenciés aux banques en fonction de la situation de liquidité du pays où elles se trouvent.

En date du 02 juillet 2008, les niveaux des coefficients de réserves obligatoires ont été révisés et fixés comme suit :

- **Banques du Groupe I : Pays à situation de liquidité abondante (Congo et Guinée- Équatoriale) :**
 - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 14,00 % ;
 - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 10,50 %.
- **Banques du Groupe II : Pays à situation de liquidité satisfaisante (Cameroun et Gabon) :**
 - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 11,75 % ;
 - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 9,25 %.
- **Banques du Groupe III : Pays à situation de liquidité fragile (Tchad) :**
 - Coefficient applicable aux dépôts à vue : 9,00 % ;
 - Coefficient applicable aux dépôts à terme : 6,50 %.

Les banques de la République Centrafricaine restent exemptées de l'application des réserves obligatoires, la liquidité dans ce pays demeurant fragile.

II. Rémunération des réserves obligatoires et régime des sanctions

1) Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur de la BEAC avait reçu délégation de pouvoir fixer et modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque, mais ce pouvoir incombe désormais au Comité de Politique Monétaire depuis sa création en 2007.

2) Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont mis en œuvre :

- **les contrôles sur pièces**, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;
- **les contrôles sur place**, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

3) Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée l'encours de leurs dépôts.

Source : BEAC

II.2. Evolution du marché monétaire

L'activité du marché monétaire a été caractérisée en 2013 par une légère progression des injections de liquidités en faveur des établissements de crédit, et une absence de reprises de liquidités.

II.2.1. Evolution des interventions de la BEAC

II.2.1.1. Injections de liquidités (Guichets A et B)

Après avoir enregistré une très forte augmentation (+794,9 %) en 2012, du fait principalement de la hausse de 5,3 milliards enregistrée sur les appels d'offre à 7 jours, les injections de liquidités ont progressé seulement de 2% en 2013. Cette légère augmentation est due essentiellement au refinancement de deux établissements de crédit, dont une banque commerciale et un établissement financier.

Tableau 2.4 : Injections de liquidités

Montants en milliards de FCFA – (Situation de fin de mois)								
	INJECTIONS DE LIQUIDITE EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT							
	GUICHET A						GUICHET B	TOTAL GENERAL DES INTERVENTIONS
	Appels d'offre de 7 jours	Pensions de 2 à 7 jours	Avances excepts./certificat de placement	Interventions ponctuelles (IP)	Avances au taux de pénalité	TOTAL		
Déc. 10	5,066	0,002	0,000	0,000	0,000	5,068	0,360	5,428
Déc. 11	0,351	0,002	0,000	0,000	0,000	0,353	0,237	0,590
Déc. 12	5,280	0	0	0	0	5,280	0	5,280
Déc. 13	5,385	0	0	0	0	5,385	0	5,385

Source: BEAC

II.2.1.2. Ponctions de liquidités

La forte liquidité du système bancaire s'est longtemps traduite par la prédominance d'opérations d'appels d'offres négatifs dans la structure des opérations du marché monétaire.

Avec le démarrage en 2011 des émissions sur le marché des titres publics à souscription libre, les placements des banques sur le marché monétaire se sont progressivement asséchés, passant de 405,8 milliards en décembre 2010 à 19,2 milliards en décembre 2011, puis à 0 en décembre 2012 et 2013.

S'agissant de la structure des appels d'offre négatifs, qui se caractérisait par l'exclusivité des placements à 84 jours à fin décembre 2011, l'on note que les placements sont nuls pour l'ensemble des échéances depuis décembre 2012.

Tableau 2.5 : Reprises de liquidités

Montants en milliards de FCFA – (Situation de fin de mois)				
	Ponctions de liquidités par la BEAC			TOTAL
	à 7 jours	à 28 jours	à 84 jours	
Déc. 09	108,097	34,387	12,371	154,855
Déc. 10	237,067	121,567	47,133	405,767
Déc. 11	0	0	19,258	19,258
Déc. 12	0	0	0	0
Déc. 13	0	0	0	0

Source: BEAC

II.2.2. Evolution du compartiment interbancaire et des titres publics

II.2.2.1. Transactions interbancaires

Le marché interbancaire a enregistré plusieurs transactions au cours des trois dernières années. De 2010 à 2012, le volume global des échanges de liquidités entre banques s'est chiffré à 270,7 milliards. En 2012, il a été observé une augmentation des échanges de 86,8% qui s'explique notamment par des besoins en trésorerie de certains établissements de crédit.

D'après les statistiques disponibles pour les sept (07) premiers mois de l'année 2013, le volume global des échanges enregistrés est de 2 milliards. Les différentes contreparties sur le compartiment interbancaire sont essentiellement les banques implantées au Cameroun.

Tableau 2.6 : Les opérations interbancaires

<i>(Montants cumulés en FCFA)</i>					
	Opérations nationales		Opérations sous-régionales		Total des opérations interbancaires
	Montant	en % du total	Montant	en % du total	Montant
2010	25 679 600 000	23,62%	83 059 570 000	76,38%	108 739 170 000
2011	28 479 600 000	50,42%	28 000 000 000	49,58%	56 479 600 000
2012	42 500 000 000	40,29%	62 995 312 000	59,71%	105 495 312 000
2013 (7 mois)	2 000 000 000	100%	0	0,00%	2 000 000 000

Source: BEAC

II.2.2.2. Taux interbancaires

Selon les statistiques disponibles du marché monétaire, le Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP) de la Zone d'Emission a été de 4,125% au deuxième trimestre 2013. En comparaison avec le premier trimestre 2013, le TIMP a progressé de 1,69 point. Par rapport au dernier trimestre de l'année 2012, il a augmenté de 1,46 point.

Cette évolution, qui se situe sur un trend différent des principales tendances mondiales, notamment les taux de l'EONIA et de l'EURIBOR qui sont inférieurs à 1%, pourrait traduire à la fois les disparités des situations de liquidités dans chacun des pays de la Zone d'Emission et la faible intégration des systèmes bancaires nationaux.

Encadré 2.3 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC

A. Taux du marché interbancaire (Niveau 1 du marché monétaire)

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres et sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande, sans intervention de la BEAC.

B. Taux du compartiment des interventions de la BEAC (Niveau 2 du marché monétaire)

1. Interventions en faveur des établissements de crédit

1.1. Injections de liquidités

1.1.1. Sur le guichet « A » :

Les principaux taux sur le guichet « A » sont comme suit :

- *le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)* est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres « à la française », en tenant compte de la conjoncture tant interne qu'externe.

Il constitue le principal taux directeur de la Banque. Résultant des forces du marché, le taux d'intérêt du marché interbancaire est un informateur des Pouvoirs Publics sur la situation monétaire et un guide pour l'action conjoncturelle. C'est la raison pour laquelle le coût de la monnaie centrale mise à la disposition du système bancaire devrait, dans la mesure du possible, tenir compte des taux pratiqués sur le compartiment interbancaire du marché monétaire ;

- *le taux d'intérêt des prises en pension (TIPP)* est égal au taux des appels d'offres majoré de 1,5 à 3 points de base ;
- *le taux de pénalité (TP)* est supporté par les établissements de crédit en cas de manquements graves à la réglementation bancaire, aux règles de distribution du crédit et, à titre exceptionnel, dans l'hypothèse d'un défaut de papier éligible ;
- *le taux d'intérêt sur les interventions ponctuelles (TISIP)* est inférieur au taux de pénalité (TP) et supérieur ou égal au taux d'intérêt sur les prises en pension (TIPP) ;
- *le taux d'intérêt sur les avances exceptionnelles garanties par la remise des certificats de placement* est égal au TIAO.

1.1.2. Sur le guichet « B » :

Le Guichet B est réservé au refinancement des crédits à moyen terme destinés à l'investissement productif. En raison du caractère irrévocable des crédits qui y sont mobilisés (la BEAC ne peut revenir sur les conditions de taux, de durée ou de refinancement), il se caractérise par une multitude de taux d'intérêt.

1.2. Ponctions de liquidités

Le Taux d'Intérêt sur les Placements (TISP) des établissements de crédit est fixé par le Comité de Politique Monétaire dans le cadre des opérations sur appels d'offres négatifs « à la française » en prenant en compte l'évolution des facteurs tant internes qu'externes de manière à limiter les sorties de capitaux sans pour autant créer une déprime au niveau des transactions interbancaires. Ce taux varie selon les échéances (7, 28 et 84 jours).

2. Taux des avances aux Trésors Nationaux

Depuis le Conseil d'Administration du 18 novembre 1998, les taux des avances aux Trésors sont manipulés dans les mêmes conditions que les taux des avances aux établissements de crédit. On distingue trois types de taux d'intérêt sur les concours aux Etats :

- le taux des avances aux Trésors à l'intérieur des avances statutaires, qui est égal au TIAO supporté par les banques ;
- le taux des avances en dépassement des plafonds statutaires (taux de pénalité aux Trésors) ;
- et, le taux d'intérêt applicable aux concours consolidés sur les Etats.

3. Conditions de banque

Depuis la réforme du 16 octobre 1990, la détermination des conditions de banque a été libéralisée. Le Conseil d'Administration de la BEAC du 19 mars 1997 oblige les établissements de crédit à publier leur taux de base bancaire et à afficher leur barème des conditions minimales et maximales applicables aux opérations avec la clientèle. La COBAC a été chargée de veiller au respect de cette décision et d'appliquer les sanctions disciplinaires à l'égard des établissements de crédit en infraction. Le but de cette mesure est d'accroître la concurrence bancaire et l'efficacité de l'intermédiation financière. Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs sont fixés librement par négociation entre les établissements de crédit et leurs clients. Jusqu'au 02 juillet 2008, les établissements de crédit étaient tenus de respecter les bornes constituées par le taux créditeur minimum (TCM) et le taux débiteur maximum (TDM).

Ces deux bornes étaient déterminées de la manière suivante :

- le TCM, fixé par le Comité de Politique Monétaire, s'appliquait aux petits épargnants qui sont définis comme étant les détenteurs des livrets d'un montant inférieur ou égal à 5 millions de francs CFA ;
- le TDM, qui s'appliquait à tous les établissements de crédit éligibles aux concours de la BEAC, était égal au taux de pénalité plus une marge fixe établie par le Conseil d'Administration du 24 novembre 1995.

Au cours de la réunion ordinaire du 02 juillet 2008, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a décidé de la suppression du Taux Débiteur Maximum et du maintien du Taux Créditeur Minimum, avec une réduction de 100 points de base.

Source : BEAC

II.2.2.3. Marché régional des titres publics à souscription libre émis par les Etats

Dans la perspective de la suppression du système des avances de la BEAC aux Trésors nationaux au profit d'un financement par le recours aux marchés financiers, les pays membres de la CEMAC ont adopté en 2008, le Règlement n° 03/08/CEMAC/UMAC/CM du 06 octobre 2008 relatif aux titres publics à souscription libre émis par les Etats membres de la CEMAC, texte qui institue un marché régional pour l'émission de ces titres publics.

Organisé par la BEAC, ce marché régional des titres publics a effectivement démarré ses activités le 17 novembre 2011, avec le lancement des premières adjudications par l'Etat du Cameroun, qui y lève régulièrement depuis lors les fonds destinés au financement de son budget. L'Etat du Gabon a également engagé depuis mai 2013 des émissions de titres sur ce marché.

Les deux types de titres publics ou « valeurs du Trésor » pouvant être émis sur ce marché sont :

- les Bons du Trésor Assimilables (BTA) qui sont des titres à court terme pour des durées de 13 semaines, 26 semaines et 52 semaines. Ces bons sont utilisés pour résorber les besoins ponctuels de trésorerie des Etats. Ils sont émis pour un nominal de 1 000 000 FCFA et leurs intérêts sont précomptés à la souscription ;
- les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) qui sont des titres d'une durée égale ou supérieure à 2 ans. Ces obligations servent de support pour l'endettement à moyen et long termes des Etats. Ils sont émis pour un nominal de 10 000 FCFA et leur remboursement se fait une fois à l'échéance, tandis que les intérêts sont payables annuellement.

Encadré 2.4 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics

Le marché des titres publics est encadré par un certain nombre de textes décrivant les procédures techniques et la réglementation de l'émission des titres publics dans la zone CEMAC. Il y a notamment :

- le Règlement 03/08/CEMAC/UMAC/CM relatif aux Titres Publics à Souscription Libres émis par les Etats membres de la CEMAC du 06 octobre 2008 ;
- le Règlement général du 23 décembre 2010 de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT) ;
- l'Instruction N° 03/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité - Titres des Teneurs de comptes ;
- l'Instruction N° 04/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 portant Dispositions tarifaires relatives à l'affiliation à la CRCT ;
- l'Instruction N°02/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité - Titre de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres ;
- le Cahier des Charges des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT).

Source : BEAC

Au cours de l'année 2013, les émissions des titres publics de l'Etat du Cameroun a permis au Trésor Public de mobiliser 250 milliards de F CFA constitués des Bons du Trésor Assimilables (BTA) à hauteur de 100 milliards et des Obligations du Trésor Assimilables (OTA) à concurrence de 150 milliards.

Dans le but de dynamiser le marché régional des titres publics, le Comité de Politique Monétaire a adopté lors de sa séance du 31 octobre 2013, le dispositif réglementaire régissant l'admission des actifs financiers en garantie des concours de la BEAC aux établissements de crédit ; tous les titres émis par les Etats peuvent être utilisés comme collatéral dans le cadre des opérations de refinancement sur le marché monétaire.

Tableau 2.7 : Etat des émissions des titres publics en 2013

Mois de l'année 2013	Montants en milliards F CFA		
	BTA	OTA	TOTAL
Janvier	10	-	10
Février	15	-	15
Mars	-	-	0
Avril	-	25	25
Mai	10	30	40
Juin	15	-	15
Juillet	-	-	-
Août	10	25	35
Septembre	10	25	35
Octobre	-	-	-
Novembre	10	20	30
Décembre	20	25	45
TOTAL	100	150	250

Source : BEAC

II.3. Evolution des agrégats monétaires et de crédit

II.3.1. Evolution des composantes de la masse monétaire (M2)

En glissement annuel, l'encours de la masse monétaire du Cameroun a augmenté de 11,6% à fin décembre 2013 pour se situer à 3 281 milliards, contre une progression de 1,5% en 2012. Cette progression de la masse monétaire s'explique par le raffermissement de la croissance économique du Cameroun dont le taux a été de 5,6%.

L'évolution de la masse monétaire a été principalement tirée par les crédits intérieurs qui se sont accrus de 17,8% entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013. Dans la même période, les avoirs extérieurs nets ont également connu une légère progression de 2%.

Au niveau des composantes, on note une certaine stabilité de la structure de la masse monétaire au cours des trois dernières années. La part de la monnaie fiduciaire se situe autour de 18%, celle de la monnaie scripturale est en moyenne de 44%, tandis que la quasi-monnaie représente environ 38% de la totalité de la masse monétaire.

Tableau 2.8 : Evolution de la masse monétaire

	(En millions F CFA)				Structure (moyenne 2010-2013)	Variation (2013/2012)
	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013		
RESSOURCES	2 818 823	3 068 237	3 227 318	3 553 484	-	10,1%
Masse monétaire (M2)	2 644 465	2 897 238	2 939 475	3 280 755	100%	11,6%
<i>Circulation fiduciaire</i>	519 586	525 476	554 765	560 141	18%	1,0%
<i>Monnaie scripturale</i>	1 091 817	1 272 143	1 249 517	1 477 019	44%	18,2%
<i>Quasi-monnaie</i>	1 033 061	1 099 619	1 135 193	1 243 594	38%	9,5%
Autres postes nets	174 358	170 999	287 842	272 729	-	-5,3%

Source : BEAC

a) Monnaie fiduciaire

Le stock de billets et pièces en circulation a enregistré une légère augmentation de 1% entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, contre une progression de 5,6% en 2012.

Il convient de noter qu'à partir de 2006, la circulation fiduciaire est en constante progression. Elle est passée de 258,6 milliards de F CFA en décembre 2006, à 560,1 milliards au 31 décembre 2013, soit une croissance annuelle de 15% en moyenne sur la période.

Graphique 2.3 : Evolution de la monnaie fiduciaire

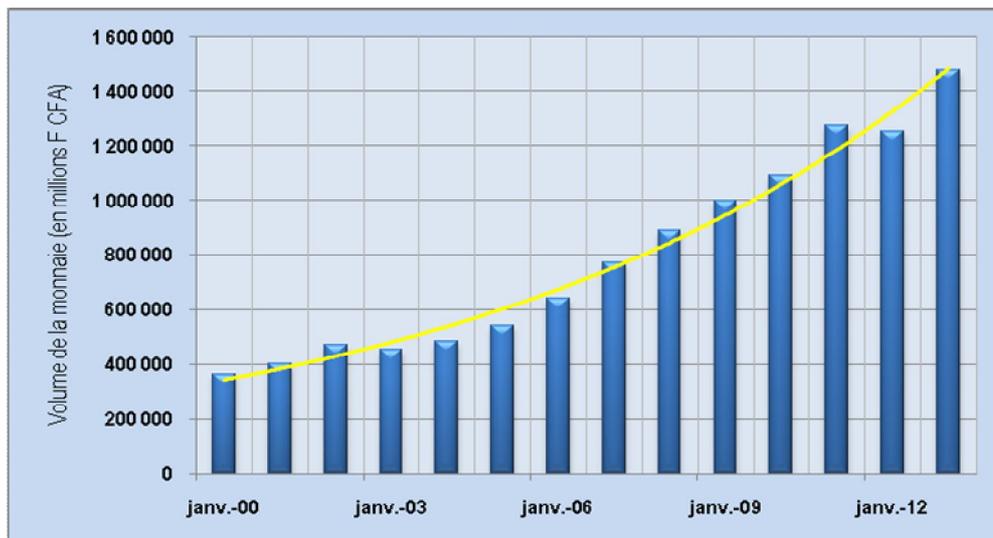


Source : BEAC

b) Monnaie scripturale

La monnaie scripturale a quant à elle connu une hausse de 18% en 2013 par rapport à 2012, contre une baisse de 2% douze mois plus tôt. Le trend est resté cependant haussier sur la période allant de 2000 à 2013 où on note une augmentation régulière de 22% en moyenne annuelle.

Graphique 2.4 : Evolution de la monnaie scripturale

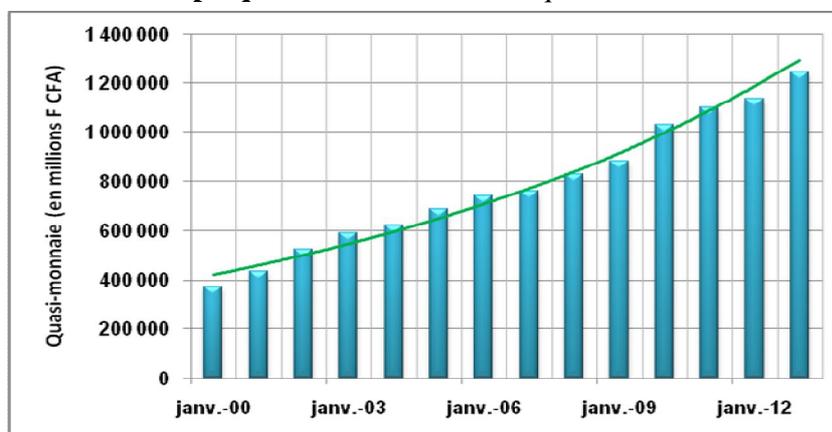


Source : BEAC

c) Quasi-monnaie

La quasi-monnaie a progressé de 10% entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, après un léger accroissement de 3% en 2012. A l'image de la monnaie scripturale, la quasi-monnaie connaît également depuis 2000, une évolution croissante.

Graphique 2.5 : Evolution de la quasi-monnaie



Source : BEAC

II.3.2. Evolution des contreparties de la masse monétaire (M2)

Les contreparties de la masse monétaire (M2) dans la zone CEMAC sont constituées principalement (i) des avoirs extérieurs nets (avoirs extérieurs bruts de la BEAC, engagements officiels extérieurs et position extérieure nette des établissements de crédit), (ii) du crédit intérieur net (crédits à l'économie, créances nettes sur l'Etat).

Tableau 2.9 : Evolution des contreparties de la masse monétaire

	Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013	Variation (2013/2012)
	<i>(Montant en millions F CFA)</i>			
CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	3 068 237	3 227 318	3 553 484	10,1%
AVOIRS EXTERIEURS NETS	1 627 288	1 527 806	1 551 177	1,5%
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1 418 194	1 462 090	1 418 192	-3,0%
<i>(dont compte d'opérations)</i>	<i>1 289 848</i>	<i>1 333 984</i>	<i>939 735</i>	<i>-29,6%</i>
Engagements extérieurs	226 633	243 761	250 436	2,7%
Avoirs extérieurs	1 644 826	1 705 851	1 668 628	-2,2%
Avoirs extérieurs nets des BCM et AIBE	209 094	65 716	132 985	102,4%
Engagements extérieurs	222 371	212 147	313 812	47,9%
Avoirs extérieurs	431 465	277 863	446 797	60,8%
CREDIT INTERIEUR	1 440 949	1 699 512	2 002 307	17,8%
Créances nettes sur l'Etat	-502 342	-288 444	-271 535	-5,9%
<i>Position Nette du Gouvernement (PNG)</i>	<i>-345 970</i>	<i>-244 646</i>	<i>-185 695</i>	<i>-24,1%</i>
<i>Autres créances nettes sur l'Etat</i>	<i>-156 373</i>	<i>-43 798</i>	<i>-85 840</i>	<i>96,0%</i>
Crédit à l'économie	1943291	1 987 956	2 273 842	14,4%
<i>dont</i>				
<i>Crédit au secteur privé</i>	1 743 082	1 843 591	2 072 742	12,4%
<i>Crédit aux institutions fin. non bancaires</i>	74 726	27 678	51 613	86,5%
<i>Entreprises publiques non financières</i>	123 912	114 830	146 346	27,4%
<i>Crédit aux autres institutions bancaires</i>	1 571	1 857	3 141	69,1%

Source : BEAC

II.3.2.1. Avoirs extérieurs nets du système monétaire

La position extérieure nette globale du système monétaire s'est améliorée de 1,5% en 2013 par rapport à 2012. Ainsi, les avoirs extérieurs nets sont passés de 1 527,8 milliards à 1 551,2 milliards. Cette amélioration est imputable à la forte augmentation (102,4%) des avoirs extérieurs nets des établissements de crédit qui peut s'expliquer à son tour par une forte croissance de leurs avoirs extérieurs bruts (60,8%), plus importante que l'augmentation de leurs engagements extérieurs (47,9%).

Les avoirs extérieurs nets de la BEAC ont en revanche diminué de 3%, revenant ainsi au niveau atteint en décembre 2011. Ils se chiffrent à 1 418,2 milliards au 31 décembre 2013 contre 1 462,1 milliards au 31 décembre 2012. Cette légère dégradation de la position extérieure nette globale de la BEAC est liée à l'augmentation de 2,7% de ses engagements extérieurs et à la diminution de 2,2% de ses avoirs extérieurs bruts.

II.3.2.2. Crédit intérieur net

Le crédit intérieur a augmenté de 17,8 %, passant de 1 699,5 milliards en décembre 2012 à 2 002,3 milliards en décembre 2013 (+ 302,8 milliards). Il contribue à hauteur de 9,4 points à la variation des contreparties des ressources du système bancaire. La progression du crédit intérieur est essentiellement imputable à la hausse des crédits à l'économie.

II.3.2.2.1. Crédits à l'économie

Les crédits à l'économie ont enregistré une progression de 14,4 %, avec un encours de 2 273,8 milliards au 31 décembre 2013 contre 1 988 milliards à fin décembre 2012. Leur contribution à la variation des contreparties des ressources du système bancaire est de l'ordre de 8,9 points.

L'évolution des crédits à l'économie entre les deux périodes s'explique en grande partie, par la hausse des engagements du *secteur privé* (+229,2 milliards) d'une part, notamment les concours accordés par les banques pour le financement de la construction de la centrale électrique à gaz de Kribi, à la modernisation et à l'accroissement des capacités de production de la SONARA, de même que les nombreux financements obtenus par les entreprises sous-traitantes des projets structurants, et par l'évolution des engagements des *Institutions Financières Non Bancaires* (+86,5 milliards) d'autre part.

L'analyse des crédits à l'économie sur la période sous revue montre qu'ils sont majoritairement constitués de crédits à court terme, soit 62,4 % du total des crédits contre 36,5 % et 1,1% pour le moyen et long termes respectivement.

Par ailleurs, les crédits à la production de services destinés à la collectivité, de services sociaux et de services personnels ont augmenté de 34,4 %. Les crédits affectés à l'industrie extractive ont progressé de 37,5 % et ceux alloués à l'agriculture, l'élevage, la chasse, la sylviculture et la pêche de 47,8 %.

II.3.2.2.2. Créances nettes sur l'Etat

Les créances nettes de l'Etat sur le système bancaire ont diminué de 5,9 % revenant à 271,5 milliards à fin décembre 2013, contre 288,4 milliards un an plus tôt (- 16 milliards). Cette baisse s'explique en partie par la centralisation des avoirs de l'Etat autrefois déposés auprès des

banques commerciales, en plus des prélèvements effectués sur les comptes ouverts auprès de la Banque Centrale.

Ainsi, la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire est restée créditrice, mais en baisse et s'établit à 185 milliards à fin décembre 2013, contre 244,7 milliards en décembre 2012. Par contre, au cours de la même période, les autres créances nettes de l'Etat ont augmenté, passant de 43,8 milliards en décembre 2012 à 85,8 milliards.

III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER

III.1. Situation du marché financier

Les activités sur le marché financier camerounais se sont caractérisées au cours de l'exercice 2013 par deux émissions d'emprunts obligataires pour un montant total de 138,3 milliards de FCFA à hauteur respectivement de 80 milliards de FCFA par l'Etat du Cameroun et de 58,3 milliards de FCFA par l'Etat du Tchad. La cotation de ces titres devrait intervenir au premier trimestre de l'année 2014.

Sur le marché secondaire, l'activité de la Douala Stock Exchange (DSX) a été marquée par une absence d'introduction en bourse tant sur le compartiment de titres de capital que sur le compartiment de titres de créance, avec toutefois, des performances stables sur la cotation des titres. Le compartiment hors cote de la DSX est resté particulièrement inactif.

III.1.1. Compartiment de titres de capital

Le compartiment de titres de capital de la DSX n'a enregistré aucune introduction de titres au cours de l'exercice 2013. Seules les trois valeurs suivantes y sont inscrites : l'action SEMC (Société des Eaux Minérales du Cameroun), l'action SAFACAM (Société Africaine, Forestière et Agricole du Cameroun) et l'action SOCAPALM (Société Camerounaise de Palmeraies) introduites respectivement au cours des années 2006, 2008 et 2009.

Malgré cette atonie, le marché des actions de la DSX a vu sa capitalisation boursière totale progresser de façon significative ; elle est ainsi passée de 108 527 316 737 de FCFA en 2012 à 133 718 552 737 de FCFA en 2013, soit une hausse de 23,21 %, en rapport notamment avec le bon comportement des trois valeurs inscrites à la cote officielle.

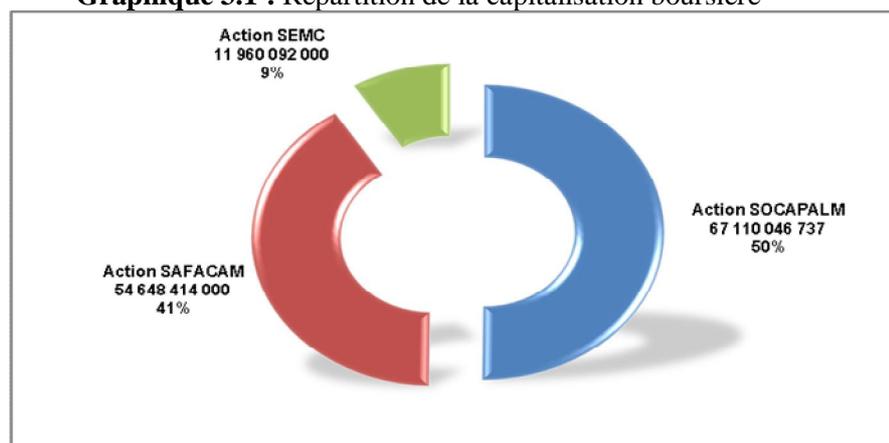
Cette variation notable est imputable principalement à la valeur SAFACAM qui enregistre la plus forte progression de la capitalisation totale, avec une hausse de 48,31 %. Quant à la valeur SEMC, elle enregistre une augmentation de 12,07 % et la valeur SOCAPALM, une hausse de 10%.

Tableau 3.1 : Evolution de la capitalisation boursière

CAPITALISATION BOURSIERE			
	Capitalisation (en F CFA)		Variation (en %)
	31/12/2013	31/12/2012	
SEMC	11 960 092 000	10 671 908 000	12,07
SAFACAM	54 648 414 000	36 846 414 000	48,31
SOCAPALM	67 110 046 737	61 008 994 737	10,00
TOTAL	133 718 552 737	108 527 316 737	23,21

Source : DSX

Graphique 3.1 : Répartition de la capitalisation boursière



Source : DSX

Par rapport à 2012, le volume des titres échangés sur le marché des actions a baissé de 70,24% en 2013 pour revenir à 7 008 actions. Cette évolution est imputable au volume des échanges sur le titre SOCAPALM (516 836 titres de moins qu'en 2012). Si le volume des titres de SAFACAM a baissé de 10,8%, celui des titres de SEMC a en revanche plus que triplé passant de 230 en 2012 à 699 titres. Ces évolutions ont induit une baisse de 59,1% du montant global des titres échangés. Cette situation s'explique essentiellement par le fait que, malgré le recul du volume des titres SAFACAM échangés, leur valeur a enregistré une hausse de 24,2%.

Tableau 3.2 : Volume des titres échangés

Emetteur	Volume des transactions			Valeurs des transactions (en F CFA)		
	2013	2012	Variation	2013	2012	Variation
SEMC	699	230	203,91%	87 939 232	26 939 421	226,43%
SAFACAM	1 438	1 612	-10,79%	155 004 733	124 843 754	24,16%
SOCAPALM	4 871	21 707	-77,56%	211 292 803	958 092 898	-77,95%
TOTAL	7 008	23 549	-70,24%	454 236 768	1 109 876 073	-59,07%

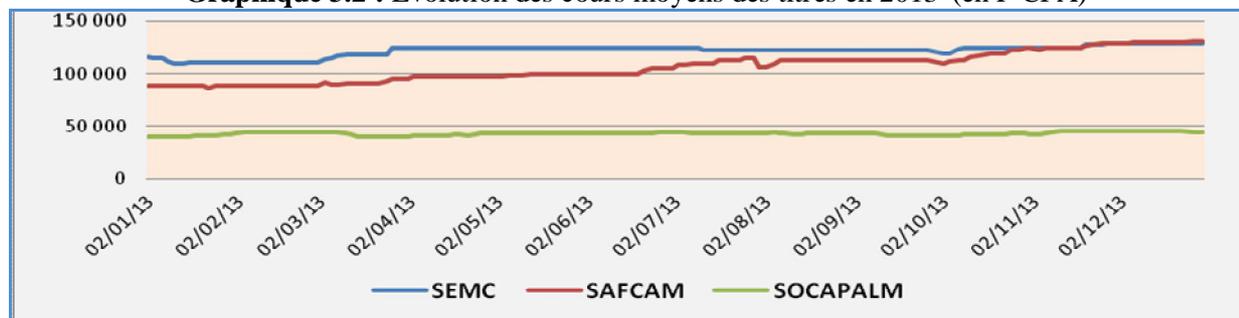
Source : DSX

Tableau 3.3 : Cours moyen et rendement des titres en 2013

Titres	(en F CFA)						
	Cours Moyen 2013	Cours Moyen 2012	Evolution Moy. du Cours	Dernier cours 2013	Coupon de Dividende	PER	R/A
Action SEMC	122 257	115 345	5,99%	130 001	1 962	66,26	1,51%
Action SAFACAM	106 680	79 363	34,42%	132 001	11 303	11,68	8,56%
Action SOCAPALM	42 864	43 816	-2,17%	43 999	2 100	20,95	4,77%

Source : DSX

Graphique 3.2 : Evolution des cours moyens des titres en 2013 (en F CFA)



Source : DSX

III.1.2. Compartiment de titres de créance

A l'instar du compartiment titres de capital, le compartiment de titres de créance de la DSX n'a pas enregistré de nouvelle admission de titres au cours de l'exercice 2013. Il compte à fin 2013, trois valeurs : l'obligation IFC « MOABI 4,25% 2009-2014 » de la Société Financière Internationale (IFC) introduite en 2010, l'obligation « ECMR 5,60% net 2010-2015 » de l'Etat du Cameroun introduite en 2011 et l'obligation « BDEAC 5,5 % net 2010-2017 » de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale introduite en 2011.

La valorisation du marché obligataire de la DSX a chuté pour s'établir à 116 968 000 000 de FCFA à fin décembre 2013, contre 168 151 500 000 de FCFA à fin décembre 2012, correspondant ainsi à une baisse de 30%. Cette diminution est directement liée au remboursement partiel du capital du titre « ECMR 5,60% net 2010-2015 » à hauteur de 50 000 000 000 de FCFA et de celui du titre « BDEAC 5,5 % net 2010-2017 » à hauteur de 1 183 500 000 de FCFA.

Tableau 3.4 : Volume des titres de créance

DESIGNATION DU TITRE	VALEURS (FCFA)
« MOABI 4,25% 2009-2014 »	7 500 000 000
« ECMR 5,60% net 2010-2015 »	100 000 000 000
« BDEAC 5,5 % net 2010-2017 »	9 468 000 000
TOTAL	116 968 000 000

Source : DSX

L'évolution des transactions sur le marché des titres de créance a été marquée par une chute du volume des échanges. Ainsi, le nombre des titres échangés qui se situait à 6 368 796 en 2012 a régressé à 525 852 en 2013, soit une baisse de 91,74%. Cette évolution est plus marquée sur le titre « ECMR 5,60% net 2010-2015 » qui baisse de 91,82 % et sur le titre « BDEAC 5,5 % net 2010-2017 » qui n'enregistre aucune transaction.

S'agissant de la valeur des titres échangés, elle chute de 93,7% pour se fixer à 3 956 550 918 FCFA. Cette situation est imputable aux transactions sur le titre « ECMR 5,60% net 2010-2015 ».

Tableau 3.5 : Evolution du volume des titres échangés

Emetteurs	Volume des transactions			Valeurs des transactions (en F CFA)		
	2013	2012	Var. %	2013	2012	Var. %
« MOABI 4,25% 2009-2014 »	5 030	1 330	278,19	50 300 000	13 051 000	285,41
« ECMR 5,60% net 2010-2015 »	520 822	6 367 466	-91,82	3 906 250 918	62 589 120 204	-93,76
« BDEAC 5,5 % net 2010-2017 »	0	0	0	0	0	0
TOTAL	525 852	6 368 796	- 91,74	3 956 550 918	62 602 171 204	-93,68

Source : DSX

III.1.3. Compartiment hors cote

Sur le marché hors cote de la DSX qui est le compartiment dédié aux négociations des Obligations du Trésor à coupon Zéro (OTZ), aucune transaction n'a été effectuée en 2013. Cette inactivité s'explique essentiellement par l'amélioration de la qualité de la signature de l'Etat qui pousse les détenteurs des titres publics à les détenir jusqu'à échéance, et la baisse drastique des nouvelles émissions d'OTZ.

III.1.4. Perspectives

Au cours de l'exercice 2014, outre les nouvelles admissions de titres prévues sur sa cote, la DSX devrait notamment appliquer sa nouvelle tarification, engager des actions de promotion de la culture boursière et renforcer le développement de l'information financière.

a) Admission de titres

Au cours de l'exercice 2014, le compartiment obligataire de la Bourse de Douala devrait s'enrichir de deux nouvelles lignes de titres de créance suivantes émis à fin 2013 :

- l'obligation « ECMR 5,9% net 2013-2018 » de l'Etat du Cameroun ;
- l'obligation « Etat du Tchad 6% 2013-2018 » de l'Etat du Tchad.

Par ailleurs, sous réserve du visa de la Commission des Marchés Financiers (CMF) relatif à l'emprunt obligataire d'un montant de 40 milliards envisagé par le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) auprès des deux pays de la sous-région CEMAC, la DSX pourrait bénéficier d'une nouvelle ligne obligataire correspondant au montant de capitaux levés sur le territoire national.

Enfin, l'Etat du Cameroun prévoit de recourir en 2014, à des émissions de titres publics d'un montant maximum de 280 milliards de FCFA, destinés au financement des projets de développement inscrits dans la Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014. Une partie de ces fonds pourrait être levée sous la forme d'emprunt obligataire.

b) Révision de la tarification

La baisse des tarifs appliqués aux opérations de bourse sur le compartiment des titres de créance définie par le Conseil d'Administration de DSX devrait entrer en vigueur dès 2014. Il s'agit notamment :

- de la commission d'introduction en bourse : 0,09% du montant collecté ;
- des frais annuels de cotation : 0,09% au lieu de 0,65% du montant correspondant aux titres en circulation.

Par ailleurs, une étude relative à l'évolution de la tarification des prestations de l'Entreprise de marché sur le compartiment des actions est envisagée en 2014.

c) Promotion de la culture boursière

La DSX envisage au cours de l'année 2014 d'engager un vaste programme de promotion de la culture et de l'éducation boursière du large public qui s'articule autour de trois principaux volets ci-après :

- l'organisation du salon de la bourse et des services financiers ;
- la mise en place des journées « Portes ouvertes » à caractère pédagogique ;
- la participation aux salons d'entreprises.

Les deux grands types de public qui seront visés par ce programme sont les sociétés (cadres, dirigeants, actionnaires majoritaires) et le grand public (milieu universitaire, corps consulaires, journalistes radios et télévisions, etc.).

d) Développement de l'information financière

Dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer la transparence financière, la DSX projette entre autres la mise en œuvre au cours de l'exercice 2014, de diverses activités suivantes :

- le lancement du Bulletin hebdomadaire ou mensuel sur l'activité boursière ;
- la création d'une rubrique d'informations et d'analyses financières sur les sociétés cotées ;
- la numérisation des données financières des sociétés et du Bulletin Officiel de la Cote (BOC).

III.2. Activité des établissements de crédit

III.2.1. Activité des banques

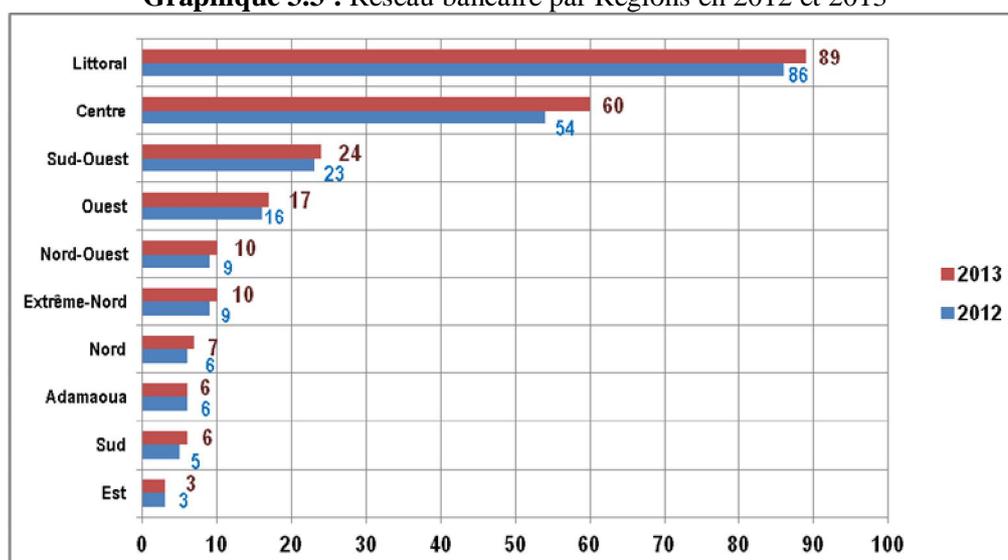
III.2.1.1. Réseau bancaire et indicateurs de bancarisation

III.2.1.1.1. Agences et guichets

La restructuration du système bancaire des années 1990 s'est traduite par une diminution sensible du nombre d'établissements de crédit en activité entre 1992 et 2000, où le nombre de banques est passé de 11 à 8. Ce mouvement s'est inversé grâce à la reprise de la croissance économique et au retour de la rentabilité du système bancaire au début des années 2000, et le nombre de banques commerciales en activité a atteint 13 au 31 décembre 2010⁶. La treizième banque, à savoir BGFIBANK, a été agréée et immatriculée en 2010.

Le réseau bancaire a continué de s'étendre en 2013. Ainsi, le nombre d'agences est passé de 217 à 232, soit une augmentation de 7% par rapport à 2012. De manière globale au cours des cinq (05) dernières années, le réseau bancaire s'est étendu de 42% sur l'ensemble du territoire national.

Graphique 3.3 : Réseau bancaire par Régions en 2012 et 2013



Source : Etats CERBER

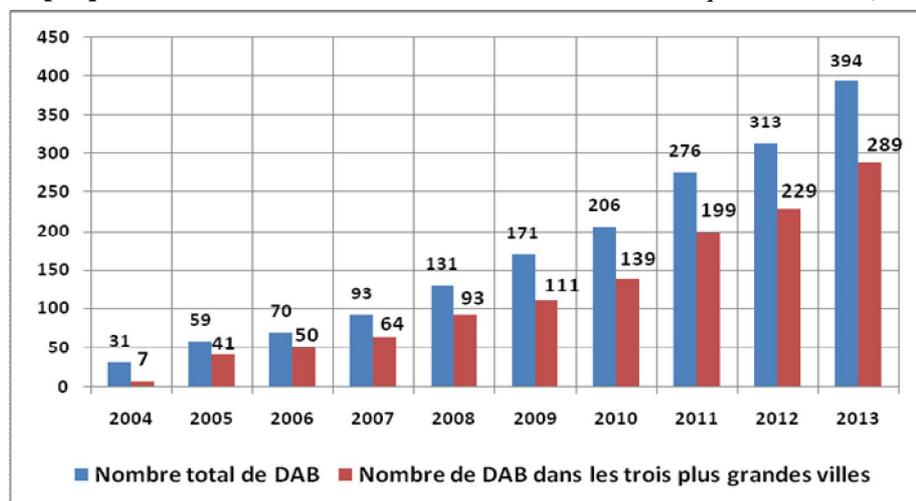
Sur le plan de la couverture géographique du territoire, les régions du Centre et du Littoral abritent le plus grand nombre d'agences en 2013, régions concentrant ainsi 64,2% du nombre d'agences ouvertes sur l'ensemble du territoire national, soit 25,9% pour le Centre et 38,4% pour le Littoral. Les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest totalisent respectivement 7,3% et 10,3% du nombre d'agences, tandis que celles de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest comptabilisent chacune 4,3%. Les régions les moins loties sont celles de l'Est (1,3%), du Sud (2,6%), de l'Adamaoua (2,6%) et du Nord (3%).

⁶Au 31 décembre 2010, les 13 banques en activité au Cameroun étaient : BICEC, CA SCB, SGBC, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, CBC, CITIBANK, ECOBANK, UBC, NFC BANK, UBA, BAC et BGFIBANK.

III.2.1.1.2. Distributeurs automatiques de billets

Au cours des dix (10) dernières années, les établissements bancaires ont accru de façon très significative leurs équipements en Distributeurs Automatiques de Billets, traduisant ainsi le souci de modernisation de leurs modes de fonctionnement. En 2013, 394 DAB étaient fonctionnels dont 70% implantés dans les plus grandes métropoles du pays.

Graphique 3.4 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)



Source : CNC, déclarations des banques

III.2.1.1.3. Banque à distance

Au Cameroun, la banque à distance⁷ qui constitue un canal supplémentaire de distribution des produits bancaires connaît depuis les quatre dernières années un développement notable. Le nombre de comptes de transferts d'argent par téléphonie mobile créés est passé de 622 144 en 2012 à 1 903 390 en 2013, soit une augmentation de 206%. En moyenne sur la période allant de 2010 à 2013, l'augmentation annuelle du nombre de comptes pour ce type d'opérations a plus que triplé (229%). Les comptes actifs quant à eux affichent un encours de 460 millions F CFA en fin d'année 2013.

Le nombre de points de services de transferts d'argent par téléphonie mobile est également en augmentation régulière. En 2013, au total 1 918 points de services sur 6 843 sont fonctionnels, soit un taux d'activité de 28%, contre 40% en 2012 et 100% pour 2011 et 2010.

S'agissant de la valeur des transactions par téléphonie mobile effectuées, elle a presque doublé (89%) entre 2012 et 2013, passant de 7 452 204 015 à 14 081 158 562 F CFA. Entre 2010 et 2012, l'augmentation a été très importante, de 629 millions à 4 milliards F CFA, soit 539% de variation.

⁷ La banque à distance peut se définir comme toute activité bancaire destinée à un client ou à un prospect, se déroulant à partir d'un point de service électronique (téléphone, micro-ordinateur, téléviseur, Distributeur Automatique de Billets (DAB), Guichet Automatique de Banque (GAB), et utilisant un système de télécommunication tel que le réseau téléphonique, la Télévision Par Satellite (TPS), le Minitel ou Internet.

Tableau 3.6 : Statistiques de la banque à distance

	2010	2011	2012	2013
Nombre de comptes de transferts d'argent par téléphonie mobile créés	53 868	181 577	622 144	1 903 390
Nombre de comptes actifs de transferts d'argent par téléphonie mobile	42 069	96 490	475 016	1 443 466
Nombre de points de services de transferts d'argent par téléphonie mobile créés	20	154	489	6 843
Nombre de points de services de transferts d'argent par téléphonie mobile fonctionnels	20	154	198	1 918
Valeur des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année (en F CFA)	629 274 246	4 018 037 875	7 452 204 015	14 081 158 562
Nombre des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année	20 984	127 594	1 347 859	1 007 631
Encours des comptes actifs de transferts par téléphonie mobile (en F CFA)*	8 811 754	24 789 232	8 428 035	460 585 178

*Solde des crédits des comptes de transferts par téléphonie mobile.

Source : CNC, déclarations des banques

III.2.1.2. Evolution de l'activité des banques

La concentration du système bancaire peut être appréciée par la proportion des opérations réalisées par les établissements les plus importants au regard du total de la situation globale de l'ensemble des banques. Selon ce critère, quatre établissements viennent en tête, à savoir, Afriland First Bank, BICEC, SGBC et SCB.

Les quatre premiers établissements totalisent 63 % du total de bilan consolidé du système bancaire en 2013, et 64 % du total des dépôts et crédits.

L'évolution de l'activité des banques est retracée à partir de leurs bilans, hors-bilan et comptes de résultat consolidés entre 2012 et 2013.

a) Evolution du bilan consolidé

Mesurée par le total de bilan des banques, l'activité bancaire a augmenté de 15 % au cours de la période sous revue. Cet accroissement a reposé, à l'actif, sur l'augmentation des opérations des crédits à court terme (+ 39 %), à moyen terme (+ 21 %) et à long terme (+ 19 %), des opérations diverses (+ 12%) et des opérations de trésorerie et interbancaires (+ 6 %). Au passif, sur la hausse des fonds propres des banques (+ 9 %), des dépôts à terme (+ 22%) et à vue (+16 %), et des opérations de trésorerie et interbancaires (+24 %).

Tableau 3.7 : Evolution du bilan consolidé des banques

ACTIF	(en millions F CFA)			(en millions F CFA)	
	2012	2013	Variation en %	Variation en volume	
Sommes déductibles des capitaux permanents	137 842	86 442	-37%	- 51 400	
Valeurs immobilisées	343 367	389 922	14%	46 555	
<i>dont Immobilisations financières</i>	<i>199 883</i>	<i>226 948</i>	<i>14%</i>	<i>27 065</i>	
Opérations avec la clientèle	1 694 953	2 137 816	26%	442 863	
Crédits à long terme	19 223	22 794	19%	3 571	
Crédits à moyen terme	690 504	837 724	21%	147 220	
Crédits à court terme	563 150	784 988	39%	221 838	
Créances nettes en souffrances	90 818	133 273	47%	42 455	
Comptes débiteurs de la clientèle	300 634	316 412	5%	15 778	
Autres sommes dues par la clientèle	2 203	4 014	82%	1 811	
Valeurs non imputées	13 297	20 743	56%	7 446	
Créances rattachées	15 124	17 868	18%	2 744	
Opérations diverses	107 827	120 649	12%	12 822	
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	1 127 788	1 194 146	6%	66 358	
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	<i>61 538</i>	<i>159 117</i>	<i>159 %</i>	<i>97 579</i>	
Total du bilan actif	3 411 777	3 928 975	15%	517 198	

PASSIF	(en millions F CFA)			(en millions F CFA)
	2012	2013	Variation en %	Variation en volume
Capitaux permanents	371 086	407 266	10%	36 180
<i>dont fonds propres</i>	<i>312 163</i>	<i>339 082</i>	<i>9%</i>	<i>26 919</i>
Opérations avec la clientèle	2 660 930	3 069 633	15%	408 703
Comptes de dépôts à régime spécial	186 539	201 233	8%	14 694
Comptes de dépôts à terme	392 072	476 852	22%	84 780
Comptes créditeurs à vue	1 901 877	2 208 004	16%	306 127
Autres comptes créditeurs	171 568	169 537	-1%	-2 031
Dettes rattachées	8 874	14 007	58%	5 133
Opérations diverses	137 144	150 849	10%	13 705
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	242 617	301 143	24%	58 526
Total du bilan passif	3 411 777	3 928 891	15%	517 114

Source : COBAC

Les titres inscrits à l'actif des banques commerciales ont augmenté de 14 % entre fin 2012 et 2013, passant de 200 à 227 milliards, tirés à la hausse par les opérations sur titres d'investissement public.

Les opérations avec la clientèle se sont quant à elles élevées à 2 138 milliards en décembre 2013, après avoir atteint 1 695 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 443 milliards. Elles se sont caractérisées par la hausse significative des crédits à long et moyen termes, qui ont respectivement augmenté de 19 % et 21 %.

Les opérations de trésorerie et les opérations interbancaires enregistrent de leur côté une augmentation moins importante, passant de 1 128 à 1 197 milliards (+ 6%). Cette évolution résulte principalement d'une hausse de 159 % des titres de placement et de transactions (+ 97 milliards).

Au passif, l'assise financière des banques s'est renforcée entre 2012 et 2013, sous une approche strictement comptable. Leurs fonds propres ont augmenté de 27 milliards, suite à la hausse notamment des provisions spéciales et réglementées (14,3 milliards), et des réserves (8,7 milliards), leur capital social n'ayant enregistré qu'une hausse de 1,5 milliard.

Les dépôts collectés ont pour leur part progressé de 409 milliards (15%), et il est relevé une dynamisation des opérations de trésorerie, qui ont augmenté de 24 %, tirées à la hausse par les comptes à vue des autres correspondants.

b) Evolution du hors-bilan

A l'instar de l'actif et du passif, les opérations en hors-bilan des banques se sont inscrites à la hausse. Les opérations avec les correspondants et la clientèle ont respectivement augmenté de 30 et 329 milliards. Les engagements de crédit-bail ont quant à eux progressé de 7,6 milliards, tandis que les opérations en devises ont chuté de 117,8 milliards, passant de 278,8 à 161 milliards, suite à la baisse des opérations de change au comptant (- 8 milliards) et à terme (-109,8 milliards).

Tableau 3.8 : Hors-bilan consolidé des banques

Libellé poste	(en millions F CFA)			(en millions F CFA)
	2012	2013	Glissement annuel en %	Glissement annuel en volume
Opérations avec les correspondants	335 808	365 360	9%	29 552
Engagements sur ordre des correspondants	66 643	104 899	57%	38 256
Engagements reçus des correspondants	269 165	260 461	-3%	-8704
Opérations avec la clientèle	1 830 956	2 159 916	18%	328 960
Engagements sur ordre de la clientèle	735 991	881 030	20%	145 039
engagements reçus de la clientèle	1 094 965	1 278 886	17%	183 921
Gages	97 303	229 814	136%	132 511
Avals et cautions reçues de la clientèle	337 524	385 546	14%	48 022
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	796	530	-33%	-266
Autres garanties reçues de la clientèle	462 442	455 947	-1%	-6 495
Engagements de crédit-bail	51 618	59 242	15%	7 624
Redevances de crédit-bail restant à courir	-	8 011	-	8 011
Engagements reçus de la clientèle	51 353	50 745	-1%	-608
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	265	486	83%	221
Comptes de régularisation	-	-	-	0
Opérations en devises	278 759	160 992	-42%	-117 767
Opérations de change au comptant	15 712	7 686	-51%	-8 026
Opérations de change à terme	262 756	152 950	-42%	-109 806
Prêts et emprunts en devises	-	-	-	0
Report/déport	21	19	-10%	-2
Compte d'ajustement sur devises	270	337	25%	67
Autres engagements	282 850	366 696	30%	83 846
Engagements du marché monétaire	5 500	5 500	0%	0
Opérations sur titres	-	-	-	0
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	8 447	62 418	639%	53971
Engagements douteux	268 069	292 971	9%	24902
Différés ordinateur	834	5 807	596%	4973

Source : COBAC

c) Evolution du compte de résultat

Le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 16 % en 2013, après une baisse de 12% en 2012, passant de 217 à 252,4 milliards.

La hausse de cet indicateur est expliquée principalement par l'affermissement des marges sur opérations diverses (+ 18,2 milliards) et sur opérations avec la clientèle (+ 10,6 milliards). Contrairement à l'année précédente, où elle était négative (- 479 milliards), la marge sur opérations de trésorerie a atteint 724 milliards, soit une augmentation de 1,2 milliard contre seulement 0,2 milliard pour les opérations de crédit-bail.

Le coût des risques bancaires a été maîtrisé. Les dotations aux provisions ont légèrement augmenté (+ 5 %), tandis que les pertes sur créances irrécouvrables ont chuté de 51 %.

Grâce à toutes ces bonnes performances, les banques ont dégagé un bénéfice global de 50 milliards en 2013, contre seulement 30 milliards en 2012, soit une hausse de 20 milliards.

Tableau 3.9 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques

	(en millions F CFA)		Variation en %	(en millions F CFA)
	2012	2013		Variation en volume
Marges sur opérations de trésorerie	(479)	(724)	-251%	(1 203)
Produits sur opérations de trésorerie	2 853	4 375	53%	1 522
Charges sur opérations de trésorerie	3 332	3 651	10%	319
Marges sur opérations financières	10 525	10 949	4%	424
Produit des ressources permanentes	12 237	12 130	-1%	(107)
Intérêts sur ressources permanentes	1 712	1 181	-31%	(531)
Marges sur opérations clientèle	114 697	125 303	9%	10 606
Produits des opérations avec la clientèle	152 260	163 920	8%	11 660
Charges des opérations avec la clientèle	37 563	38 617	3%	1 054
Marges sur opérations de crédit-bail et location simple	4 359	4 579	5%	220
Produits des opérations de crédit-bail et location simple	31 475	32 874	4%	1 399
Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	27 116	28 295	4%	1 179
Marge sur opérations diverses	92 673	110 907	20%	18 234
Produits des opérations diverses	499 670	638 824	28%	139 154
Charges sur opérations diverses	406 997	527 917	30%	120 920
Produit Net Bancaire	217 035	252 462	16%	35 427
Résultat Brut d'Exploitation	83 538	97 809	17%	14 271
Dotations aux provisions	49 422	52 139	5%	2 717
Pertes sur créances irrécouvrables	5 539	2 725	-51%	(2 814)
Résultat courant	60 341	73 708	22%	13 367
Résultat exceptionnel	2 700	8 217	204%	5 517
Résultat intermédiaire	56 991	78 132	37%	21 141
Impôt sur le résultat	23 242	25 009	8%	1 767
Résultat net	30 864	50 001	62%	19 137

Source : COBAC

III.2.1.3. Coût de mobilisation des ressources bancaires

Le coût de mobilisation des ressources bancaires représente un indicateur synthétique du coût des ressources mobilisées par les banques. Il est calculé en faisant le rapport entre les charges supportées par les banques et leurs ressources. Au cours de l'année 2013, il s'est établi à 1,28 %, soit 0,13 point en dessous de celui de l'année 2012. La légère baisse constatée résulte d'une relative disponibilité des ressources.

Tableau 3.10 : Structure du coût moyen des ressources bancaires

	(Montants en millions de F CFA)		Variations/Différentiel
	2012	2013	
Ressources sur les opérations avec la clientèle	2 299 581	2 991 858	30,1%
Ressources sur opérations bancaires	236 743	296 432	25,2%
Total des ressources	2 536 324	3 288 290	29,6%
Charges sur opérations avec la clientèle	32 005	38 391	20,0%
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	3 850	3 831	-0,5%
Total des charges	35 855	42 222	17,8%
Coût moyen des ressources	1,41%	1,28%	-0,13%

Source : CNC

Par composantes, les ressources sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 30,1%, tandis que celles relatives aux opérations interbancaires ont progressé de 25,2%. Les charges sur les opérations avec la clientèle ont également augmenté de 20%, contre un léger fléchissement de 0,5% des charges sur les opérations de trésorerie et les opérations interbancaires.

Au niveau de la CEMAC, le Cameroun est le pays où le coût de mobilisation des ressources bancaires est le plus élevé, tandis que la Guinée Equatoriale et dans une certaine mesure le Congo, affichent les coûts les plus faibles.

Tableau 3.11 : Evolution comparée du coût moyen des ressources bancaires en zone CEMAC

Pays	(en %)													
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cameroun	1,78	2,83	2,96	2,61	2,59	2,5	2,62	2,19	1,56	1,31	1,21	1,26	1,41	1,28
Centrafrique	2,82	1,98	2,17	2,35	2,17	2,12	2,38	2,21	1,53	1,25	1,41	-	-	-
Congo	0,71	0,69	0,85	1,66	1,64	0,95	1,2	0,7	0,66	0,61	0,33	-	-	-
Gabon	3,58	3,42	3,58	3,37	3,46	2,95	2,68	1,81	1,4	1,21	1,16	-	-	-
Guinée-Eq.	0,94	0,9	0,89	1,05	0,86	0,66	0,81	0,48	0,32	2,82	0,38	-	-	-
Tchad	1,26	1,31	1,28	1,35	1,45	1,13	1,13	0,72	0,71	0,61	0,57	-	-	-
CEMAC	2,75	2,71	2,65	2,55	2,53	2,21	2,24	1,59	1,15	1,41	0,91	-	-	-

Source : COBAC (de 2000 à 2010) et CNC (de 2011 à 2013).

III.2.2. Activité des établissements financiers

Selon l'article 8 du Règlement COBAC R-2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, les établissements de crédit sont agréés en qualité de banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers ou sociétés financières.

De l'analyse de cette disposition, il apparaît que les établissements financiers se subdivisent en deux sous-groupes constitués des sociétés financières, et des institutions financières spécialisées (cf. art. 11 et 12 du Règlement supra).

Les sociétés financières sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent le financement de leurs activités par leurs capitaux propres, des emprunts auprès des autres établissements de crédit, sur les marchés de capitaux ou toute autre voie non contraire à la loi.

Les institutions financières spécialisées sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent une mission d'intérêt public décidée par l'Autorité nationale. Les modalités de financement de leurs activités ainsi que les opérations bancaires connexes et non bancaires sont régies par des textes législatifs et réglementaires qui leur sont propres dans le respect toutefois des prescriptions communes de la réglementation bancaire.

Selon cette classification, le Cameroun compte sept (07) établissements financiers à savoir :

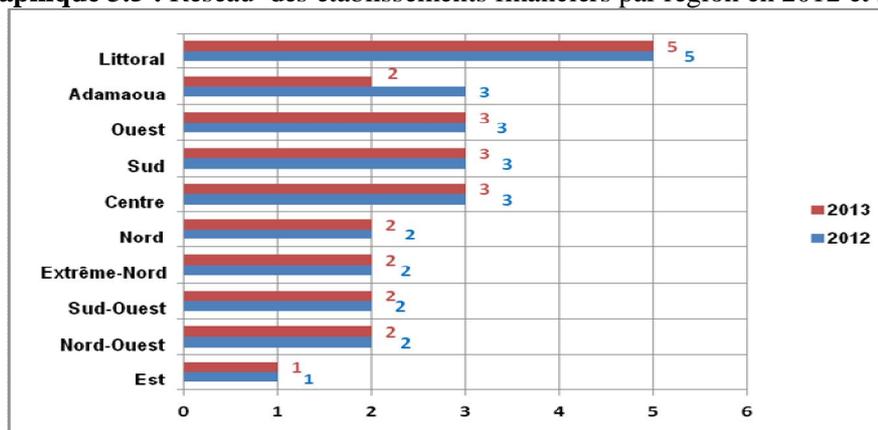
- Africa Leasing Company (ALC) ;
- Alios Finance Cameroun (SOCCA) ;
- Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- PRO-PME Financement (PRO-PME) ;
- Société Camerounaise d'Equipement (SCE) ;
- Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) ;
- Société Nationale d'Investissement (SNI).

III.2.2.1. Réseau des établissements financiers

Selon les statistiques tirées des états CERBER, le réseau bancaire des établissements financiers est constitué en 2013 de 25 agences réparties sur l'ensemble du territoire national.

Par région, le Littoral, le Centre, le Sud et l'Ouest sont les régions les plus couvertes en termes de nombre d'agences en 2013. Ces quatre régions concentrent à elles seules 56% du nombre d'agences ouvertes sur l'ensemble du territoire national, avec respectivement 20% pour le Littoral et 12% pour chacune des trois autres régions. A l'exception de la région de l'Est qui compte 4% du nombre d'agences ouvertes, les autres régions totalisent chacune 8%.

Graphique 3.5 : Réseau des établissements financiers par région en 2012 et 2013



Source : Etats CERBER

III.2.2.2. Activité d'intermédiation financière

Au 31 décembre 2013, le volume des crédits accordés par les établissements financiers a augmenté de 31,7%, passant ainsi de 126 milliards à 166 milliards F CFA. Cette augmentation est davantage imputable aux créances nettes en souffrance qui ont plus que triplé au cours de cette période, et dans une certaine mesure aux crédits à long terme et aux comptes débiteurs de la clientèle qui ont augmenté respectivement de 6,2% et 7,4%. Les créances nettes en souffrance représentent 41,7% du montant total des crédits accordés en 2013.

En revanche, les créances rattachées, les autres sommes dues par la clientèle, les valeurs non imputées, les crédits à moyen terme et les crédits à court terme ont baissé respectivement de 63,4%, 29,5%, 16,6%, 13,7% et 3,6%.

Tableau 3.12 : Crédits accordés par les établissements financiers

(en millions F CFA)			
Opérations avec la clientèle	2012	2013	Variation
Crédits à long terme	31 615	33 582	6,2%
Crédits à moyen terme	19 876	17 160	-13,7%
Crédits à court terme	7 203	6 946	-3,6%
Créances nettes en souffrances	19 950	69 180	246,8%
Comptes débiteurs de la clientèle	678	728	7,4%
Autres sommes dues par la clientèle	1 330	937	-29,5%
Valeurs non imputées	44 535	37 131	-16,6%
Créances rattachées - crédits à la clientèle	877	321	-63,4%
TOTAL	126 064	165 985	31,7%

Source : Etats CERBER

Les dépôts ont quant à eux augmenté de 37,1%, passant de 52,8 milliards en fin 2012 à 72,4 milliards au 31 décembre 2013. Cette hausse est tirée par les dettes rattachées (84,6%), les autres comptes créditeurs (65,4%) et les comptes de dépôts à régime spécial (3,2%).

Tableau 3.13 : Dépôts de la clientèle des établissements financiers

Opérations avec la clientèle	(en millions F CFA)		Variation
	2012	2013	
Comptes de dépôts à régime spécial	20 351	20 994	3,2%
Comptes de dépôts à terme	0	0	-
Comptes créditeurs à vue	3 453	3 268	-5,4%
Autres comptes créditeurs	28 193	46 635	65,4%
Dettes rattachées	792	1 462	84,6%
TOTAL	52 789	72 359	37,1%

Source : Etats CERBER

III.2.2.1. Effectif du personnel des établissements financiers

L'effectif du personnel des établissements financiers est de 371 employés en 2013 contre 387 en 2012. Cet effectif est constitué de 04 cadres expatriés, 137 cadres nationaux et 230 autres employés nationaux.

Tableau 3.14 : Effectif du personnel des établissements financiers

Nature de l'information	2012	2013
Cadres expatriés	5	4
Autre personnel expatrié	0	0
Total personnel expatrié	5	4
Cadres nationaux	126	137
Autre personnel national	256	230
Total personnel national	382	367
Personnel non bancaire	25	25
TOTAL EFFECTIF	387	371

Source : Etats CERBER

III.2.3. Evolution du Taux Effectif Global (TEG)

En application des dispositions du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banques, et du Règlement n° 02/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant définition et répression de l'usure, le CNC procède depuis 2013 au calcul du TEG moyen et au seuil d'usure.

Ainsi, entre le premier et le second semestres 2013, l'analyse du TEG pratiqué par les banques et du taux d'usure révèle une disparité importante entre les coûts réels du crédit par catégorie et par secteur, comme le montre le tableau 3.15 ci-dessous :

Tableau 3.15 : Evolution du TEG et du Taux d'Usure des crédits octroyés par les banques

	1 ^{er} semestre 2013		2 ^{ème} semestre 2013 (%)	
	TEG moyen (%)	Taux d'Usure (%)	TEG moyen (%)	Taux d'Usure (%)
TEG moyens par durée				
Crédit à court terme	6,45	8,60	7,04	9,38
Crédit à moyen terme	9,76	13,02	10,85	14,46
Crédit à long terme	10,26	13,68	9,56	12,75
TEG moyens par types de bénéficiaires				
Crédit aux particuliers	14,66	19,54	16,26	21,67
Crédit aux Grandes Entreprises	6,13	8,18	6,44	8,59
Crédit aux PME	11,76	15,68	11,50	15,33

	1 ^{er} semestre 2013		2 ^{ème} semestre 2013 (%)	
	TEG moyen (%)	Taux d'Usure (%)	TEG moyen (%)	Taux d'Usure (%)
TEG moyens par secteur				
Agriculture-élevage-pêche-chasse-sylviculture	6,31	8,41	7,08	9,43
Industries extractives	6,67	8,89	5,68	7,57
Industries manufacturières	4,88	6,51	6,41	8,54
Production-distribution d'électricité-gaz-eau	5,49	7,32	5,49	7,33
Bâtiments et travaux publics	9,56	12,75	9,66	12,88
Commerce de gros et de détail-restauration et hôtels	5,95	7,93	6,74	8,99
Transport-activité des auxiliaires T&tél.	7,73	10,31	7,08	9,44
Activité des institutions financières-affaires immobilières-affaires immobilières-production des services aux entreprises	8,86	11,82	8,64	11,53
Production des services des collectivités, sociaux et personnels	9,30	12,40	12,01	16,02

Source : CNC

En moyenne, les particuliers qui ont bénéficié de 5,23% des crédits bancaires au cours du premier semestre 2013, ont supporté un coût réel (TEG) de 14,66%. Ce coût s'est renchéri au cours du deuxième semestre 2013, atteignant 16,26%. Les grandes entreprises quant à elles, bénéficiant de 87,73% des crédits accordés au cours du premier semestre 2013, ont supporté un taux de 6,13%, tandis que les PME se sont vues appliquées 11,76% d'intérêts réels, pour une part de 7,04% des crédits accordés au cours de la même période. Les particuliers et les PME constituent donc la clientèle des banques qui supportent les taux les plus élevés.

Suivant la durée du prêt, les taux les plus élevés sont ceux appliqués sur le moyen terme et le long terme, avec respectivement 10,85% et 9,56% au deuxième semestre 2013. Les crédits à court terme sont tarifés à 7,04%. Le coût élevé des crédits à moyen terme ainsi constaté corrobore les résultats de l'enquête sur la tarification réalisée par la COBAC en 2011, qui explique le niveau de ce taux par le fait que ce type de crédit est davantage accordé aux particuliers, et concerne en grande partie le financement du logement.

Par secteur d'activité, les TEG Moyens les plus bas au cours du deuxième semestre 2013 sont servis aux secteurs : « *Production-distribution d'électricité-gaz-eau* » (5,49%), « *Industries extractives* » (5,68%), « *Industries manufacturières* » (6,41%).

Le secteur où le coût réel du crédit est le plus élevé est celui de la « *Production des services des collectivités, sociaux et personnels* » (12,01%). Ce niveau élevé du coût du crédit pourrait être dû au caractère très risqué des activités de ce secteur.

S'agissant des crédits accordés par les établissements financiers, on note une tendance générale à la baisse du TEG des crédits par échéance. Ainsi, entre les premier et deuxième semestres 2013, le TEG moyen des crédits à court terme est passé de 21,59% à 19,57%, ceux des moyen et long termes sont passés respectivement de 17,74% à 14,53% et de 11,75% à 6,66%. La baisse significative des coûts effectifs des crédits à long terme est imputable au fait que le seul établissement ayant accordé ce type de crédit au deuxième semestre 2013 a été le Crédit Foncier

du Cameroun, qui bénéficie des subventions de l'Etat et pratique de ce fait des crédits à faibles taux.

Par type de bénéficiaires, les grandes entreprises ont bénéficié d'un taux effectif moyen plus bas au deuxième semestre 2013, se situant à 11,25% contre 15,51% au semestre précédent. Le TEG moyen des crédits accordés aux PME a également connu un léger fléchissement, passant de 16,69% au premier semestre 2013 à 15,05% au deuxième semestre 2013. En revanche, le TEG moyen des crédits accordés aux particuliers est passé de 12,48% à 13,34% entre les deux semestres, soit une augmentation de 0,86 point.

Par secteur d'activité, le TEG Moyen le plus bas au cours du deuxième semestre 2013 a été servi au secteur « *Production des services des collectivités, sociaux et personnels* » (8,22%). Par contre, le secteur où le coût réel du crédit est le plus élevé est celui de la « *Production-Distribution d'électricité - gaz -vapeur - eau* » (17,21%).

Tableau 3.16 : Evolution du TEG et du Taux d'Usure des crédits octroyés par les établissements financiers

	1 ^{er} semestre 2013		2 ^{ème} semestre 2013	
	TEG (%)	Taux d'Usure (%)	TEG (%)	Taux d'Usure (%)
Crédit Court Terme	21,59	28,79	19,57	26,09
Crédit Moyen Terme	17,74	23,65	14,53	19,37
Crédit Long Terme	11,75	15,67	6,66	8,88
TEG Moyens par types de bénéficiaires				
Crédit aux particuliers	12,48	16,64	13,34	17,79
Crédit aux Grandes Entreprises	15,51	20,68	11,25	15,00
Crédit aux PME	16,69	22,25	15,05	20,07
TEG Moyens par secteur				
Agriculture-élevage-chasse-sylviculture-pêche	15,19	20,25	14,58	19,44
Industries extractives	9,82	13,09	10,26	13,68
Industries manufacturières	16,60	22,13	13,92	18,56
Production-Distribution d'électricité - gaz -vapeur - eau	21,17	28,23	17,21	22,95
Bâtiments & travaux publics	15,44	20,59	16,00	21,33
Commerce de gros et de détail-restauration et hôtel	15,11	20,15	13,58	18,11
Transport-activité des auxiliaires de transport & télécommunication	16,60	22,13	15,76	21,01
Activité des institutions financières – affaires immobilières – production des services aux entreprises	10,67	14,23	11,99	15,99
Production des services des collectivités, sociaux et personnels	9,53	12,71	8,22	10,96
TEG Moyens par types de prêts				
Crédit direct	13,84	18,45	12,63	16,84
Crédit-bail	15,81	21,08	14,45	19,27

Source : CNC

Encadré 3.1 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure

1. Utilité et cadre réglementaire du TEG

Le TEG permet de comparer les prix de revient des crédits pour le consommateur. Par exemple, un prêt A peut être en apparence plus cher qu'un prêt B si l'on compare seulement les taux d'intérêt nominaux. Cependant, si les éléments annexes (par exemple les frais de dossier, les frais d'assurance, les frais de constitution de garantie etc.) sont plus avantageux pour A que pour B, il se peut que cela compense la différence de taux. Pour savoir véritablement combien coûte un prêt et pouvoir le comparer à d'autres offres concurrentes, il est nécessaire de connaître le TEG de chaque prêt, dans la mesure où ce taux incorpore tout ce qu'il peut y avoir à payer en plus des intérêts.

C'est dans ce sens que le Président du Comité Ministériel de l'UMAC a signé le 02 octobre 2012, deux textes réglementaires afin de protéger les consommateurs et stimuler la concurrence, surtout dans le contexte de la suppression en octobre 2008 du Taux Débiteur Maximum (TDM). Il s'agit du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banques, et du Règlement n° 02/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2012 portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC.

En application des dispositions de ces deux règlements, le Conseil National du Crédit calcule et publie chaque semestre, le TEG et le taux d'usure par catégorie d'opérations et par secteurs.

2. Méthode de calcul du TEG

La méthode de calcul du TEG varie selon que le crédit est amortissable ou non amortissable. Pour les crédits non amortissables, le TEG correspond au taux nominal annuel majoré du pourcentage que représentent les frais annexes dans le montant du prêt.

En ce qui concerne les crédits amortissables, le TEG est un taux proportionnel au taux de la période calculé en application de la formule suivante :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{tp}}$$

- i : le taux effectif global,
- k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fonds,
- m : le numéro d'ordre du dernier déblocage,
- A_k : le montant du déblocage numéro k ,
- tk : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k ,
- p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement,
- n : le numéro d'ordre de la dernière échéance,
- A_p : le montant de l'échéance numéro p ,
- tp : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p .

Le TEG est donc le taux d'intérêt i qui égalise la valeur actuelle du crédit (capital emprunté diminué des frais et commissions prélevées à la mise en place du prêt) et la somme des flux de remboursements futurs (prise en compte de la durée du prêt et des mensualités de remboursement).

3. Le Taux d'Usure

Constitue un prêt usuraire, tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le Taux Effectif Moyen pratiqué au cours du semestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues.

Le TEG moyen pour une catégorie C de prêts accordés par k établissements assujettis est calculée en application de la formule de la moyenne pondérée suivante :

$$TEG_{M_C} = \sum_{i=1}^k m_C^i TEG_C^i / \sum m_C^i ; \text{ où les } m_C^i \text{ représentent le montant total des crédits de la catégorie C}$$

accordés par chaque établissement assujetti, et TEG_C^i est le TEG moyen de la catégorie de prêt C calculé pour chaque établissement assujetti.

Source : CNC

III.2.4. Fonctionnement du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC)

Afin de restaurer la crédibilité du système bancaire et de maintenir la confiance du public dans le fonctionnement des banques, le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) a été lancé le 21 février 2011. Sous la direction de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), le FOGADAC permet de promouvoir le taux d'utilisation des services bancaires et de protéger les dépôts des clients dans les banques qui font faillite.

Le projet de mise en place du FOGADAC remonte à plus de dix (10) ans. Ce projet a connu des avancées notables en 2004 avec l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC, du Règlement n° 01/04/CEMAC/UMAC/COBAC portant création du FOGADAC. Cependant, eu égard à certaines contraintes techniques (insécurité du fonds du FOGADAC, imprécision sur les rôles du fonds et ceux du liquidateur, absence de personnalité morale, etc.), il était donc indispensable et urgent de modifier ce Règlement. C'est ainsi que lors de sa session ordinaire du 30 juin 2006, la COBAC a entrepris la révision du corpus réglementaire relatif au Fonds de Garantie des Dépôts, pour tenir compte de ces contraintes et ce, dans l'esprit des principes universels et techniques juridiques pertinentes en matière de garantie des dépôts. C'est le 20 avril 2009 que le Règlement n° 01/09/CEMAC/UMAC/COBAC portant création du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale a été signé, et celui relatif à son fonctionnement a été signé le 15 décembre de la même année.

Le mécanisme de garantie des dépôts consiste en une organisation unique, centralisée et régionale, avec un système de solidarité régionale entre communautés bancaires nationales. Il consacre l'institution d'un organe chargé de la gestion du Fonds et prévoit une administration unique et centralisée des modalités de collecte des ressources du Fonds et de ses interventions.

Afin d'accomplir de manière optimale la plénitude de ses missions et, en particulier, de gérer efficacement les éléments de son patrimoine, le Fonds de Garantie des Dépôts est doté d'une personnalité juridique. Le Fonds est abrité par le Secrétariat Général de la COBAC.

La structure organisationnelle du FOGADAC est articulée autour de deux organes, le Comité de Direction et le Secrétariat Permanent.

Comportant sept (07) membres, dont les Présidents des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit des Etats de la CEMAC, le Comité de Direction est l'organe délibérant du Fonds. Le Secrétaire Permanent assure le Secrétariat des réunions du Comité de Direction et rapporte les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le fonctionnement du Fonds se traduit par une prééminence du rôle de la COBAC en raison de sa technicité, de son expertise et de son large spectre d'actions sur l'exercice des activités des établissements de crédit. Le Fonds est principalement alimenté par les contributions des établissements et son fonctionnement se résume en deux points : l'indemnisation des déposants et l'intervention préventive. Pour ce faire, le Fonds lève des contributions auprès des établissements de crédit en vue d'assurer la protection des dépôts couverts. Tous les établissements de crédit, y compris ceux qui ne procèdent pas à la collecte des dépôts, sont appelés à participer à l'abondement du Fonds. Ainsi, la participation des établissements de crédit

au mécanisme de garantie des dépôts est obligatoire sans accomplissement de formalités préalables.

S'agissant des modalités d'utilisation des contributions du Fonds, il y a lieu de noter que la nouvelle configuration traduit le caractère régional du Fonds qui se reflète dans le mode d'utilisation de ses ressources. Ainsi, après épuisement de la proportion des ressources du Fonds décidée par le Comité de Direction, les contributions complémentaires des établissements de crédit peuvent être sollicitées dans une proportion définie par le Comité de Direction. De la sorte, il n'est pas fait de distinction entre le territoire d'implantation de l'établissement de crédit dont les dépôts sont indisponibles et les autres Etats, sauf en ce qui concerne l'appel éventuel à la garantie de la puissance publique qui ne concernera que l'Etat sur le territoire duquel est situé l'établissement en cause.

III.2.5.Perspectives

Afin de contribuer à la transparence financière et l'efficacité de décision en matière d'octroi de crédits par les banques, le Conseil National du Crédit a entrepris la mise en place d'une plateforme informatique contenant entre autres un Fichier Bancaire National des Entreprises (FIBANE) et une Centrale d'Incidents de Paiement (CIP).

a) La CIP

En ce qui concerne la CIP, son accès devra permettre : de fiabiliser l'utilisation des moyens de paiement (chèques, effets de commerce et cartes bancaires) ; au public, de s'assurer de la validité d'un instrument de paiement avant son acceptation à titre de règlement ; aux banques, institutions financières et EMF, de vérifier la qualité de leurs clients avant les ouvertures de comptes ; de faciliter la circulation de la monnaie scripturale ; de calculer et d'apprécier l'évolution du taux de bancarisation.

b) Le FIBANE

La mise en place du FIBANE s'inscrit dans la mouvance des diverses réformes de la politique de la monnaie et du crédit engagées au cours des deux dernières décennies pour adapter celle-ci aux exigences du financement de l'activité économique, en particulier de celui de la Petite et Moyenne Entreprise (PME). Il vise notamment à : (i) contribuer à l'élaboration d'une programmation monétaire avec une plus grande efficacité en ce qui concerne le financement du tissu productif ; (ii) renforcer et affiner les analyses de performances et de perspectives financières des entreprises afin d'éclairer les décisions de gestion, d'investissement et d'octroi des crédits ; (iii) mettre à la disposition des pouvoirs publics un outil pouvant contribuer à la définition des options de politique économique ainsi qu'au suivi de leurs incidences sur les entreprises ; (iv) sécuriser et améliorer le climat des affaires et la gouvernance des entreprises ; (v) soutenir le fonctionnement des marchés financiers national et régional en leur fournissant des données comptables et financières fiables ; (vi) institutionnaliser les entreprises, rendre le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier dynamique, et contribuer à un meilleur établissement des comptes nationaux.

La population recensée comprend les personnes morales ou physiques dont le siège social ou le domicile est situé au Cameroun et qui appartiennent à une ou plusieurs catégories ci-après :

- a) les entreprises présentant un intérêt économique et social, apprécié en fonction de leur poids dans l'économie camerounaise et des priorités définies par le DSCE ;
- b) les bénéficiaires d'un accord de classement de la BEAC ou des crédits bancaires déclarés à la Centrale des Risques de l'Institut d'Emission ;
- c) les personnes morales ou physiques déclarées en incidents de paiement (chèques et effets) ;
- d) les entreprises suscitant des réserves en raison de leur situation financière, de la tenue de leurs engagements ou de la situation personnelle de leurs principaux dirigeants.

Les informations centralisées dans le Fichier Bancaire National des Entreprises sont destinées à permettre à leurs destinataires, notamment la BEAC et les établissements assujettis (établissements de crédit et établissements de microfinance), d'évaluer la qualité de la signature des entreprises recensées. Le Fichier est par conséquent adossé sur un système de cotation qui permet d'attribuer des notes aux entreprises. Ces notes sont des indicateurs de vulnérabilité ou de viabilité susceptibles : (i) d'aider à la détermination de l'éligibilité des titres de créances inscrits à l'actif des établissements de crédit et au refinancement de la BEAC ; (ii) d'offrir aux établissements de crédit une vision synthétique de l'évolution et de la qualité de la signature des entreprises ; (iii) d'instaurer une certaine transparence des entreprises pour leurs différents bailleurs de fonds.

Dans le cadre du renforcement du dispositif juridique de la plateforme informatique intégrée CIP-FIBANE-CASEMF du CNC, et afin de garantir la confidentialité des informations à caractère personnel centralisées dans ladite plateforme, le Conseil National du Crédit a élaboré des projets de textes relatifs à : (i) l'activité des Bureaux d'Informations sur le Crédit (BIC) ; (ii) l'activité des agences de notation ; (iii) la protection des données à caractère personnel. L'entrée en vigueur des dispositions de ces différents textes dans les prochaines années contribuerait à l'amélioration de l'accès aux crédits au Cameroun.

III.3. Activité des Etablissements de microfinance

Après une longue phase de promotion, le secteur de la microfinance au Cameroun est passé au stade de consolidation attesté principalement par l'amélioration du cadre réglementaire, l'intensification des missions de contrôle aussi bien sur pièces que sur place, la fermeture des institutions aux équilibres financiers fondamentaux rompus et n'affichant aucune perspective de redressement et le renforcement des conditions d'accès à la profession. Cette consolidation s'est traduite par l'amélioration des performances de certains EMF.

Les travaux d'élaboration par la COBAC des statistiques sur le secteur de la microfinance au Cameroun pour l'année 2013 n'étant pas encore validés, l'appréciation des principales tendances constatées dans ce secteur, s'est faite sur la base notamment des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture et de ceux de l'étude « Collecte des données statistiques et financières auprès des établissements de microfinance » réalisée par le MINFI en 2013.

III.3.1. Présentation du secteur de la microfinance

Selon les données provisoires de la COBAC, au 31 décembre 2013, le secteur de la microfinance au Cameroun comprenait 510 EMF agréés parmi lesquels 460 étaient de la première catégorie (191 indépendants et 269 en réseaux), 46 de la deuxième catégorie et 4 de la troisième catégorie.

En termes de couverture géographique, le plus grand nombre de guichets des EMF est concentré dans les régions du Littoral et du Centre, et plus particulièrement dans les villes de Yaoundé et de Douala⁸. Les régions de l'Ouest et du Nord-ouest sont aussi bien couvertes. Toutefois, les établissements de microfinance demeurent assez peu déployés dans la partie septentrionale du pays, ainsi que dans les régions de l'Est et du Sud.

A côté des services classiques d'épargne et de crédit qui représentent l'essentiel de leurs activités, les autres services offerts par les EMF sont la domiciliation des salaires et la vente des devises (40,6%), et le transfert d'argent tant sur le plan national (39,4%) qu'à l'international (21,4%). On note également un développement de la fourniture par les EMF de services tels que les plans épargne projet et les contrats de micro assurance.

En raison de sa forte expansion caractérisée par un nombre élevé des EMF en activité, le secteur de la microfinance a permis ces dernières années de faciliter l'accès au crédit des emprunteurs. Toutefois, l'intensification de la concurrence entre ces établissements en rapport notamment avec la forte concentration géographique des EMF, favorise la montée des situations de surendettement et d'insolvabilité des demandeurs de crédit, renforcées surtout par l'absence d'une véritable centrale des risques et d'un cadre juridique approprié pour la protection des clients du secteur de la microfinance.

Pour améliorer l'information sur les emprunteurs, l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM) a mis en place une centrale d'informations sur les risques de ses adhérents, qui n'a pas prospéré en raison de la faible confiance entre ces derniers, qui sont réticents à partager les informations sur leurs clients avec des potentiels concurrents.

D'une manière générale, la forte asymétrie d'informations entre prêteurs et emprunteurs observée dans le secteur de la microfinance accroît la vulnérabilité des établissements vis-à-vis de leur clientèle. Cela se traduit pour les EMF par une sinistralité élevée des portefeuilles de crédit, une faible rentabilité, une insuffisance des fonds propres et une faible sécurisation des dépôts collectés.

III.3.2. Evolution des activités d'intermédiation financière

En termes d'indicateurs d'activité, au 30 septembre 2013, le total du bilan du secteur de la microfinance atteignait 468,488 milliards⁹. En ce qui concerne les dépôts collectés et les crédits nets distribués, ils s'élevaient respectivement à 379,389 milliards et à 248,740 milliards.

Cette évolution peut être attribuée à l'amélioration conjuguée de l'environnement économique, de la solvabilité financière des potentiels clients et de la qualité des sûretés présentées par les demandeurs de crédit.

⁸ Source : COBAC

⁹ Selon la COBAC, ces données sont collectées auprès des 22 établissements les plus importants du pays.

Le commerce représente environ 53% de l'encours des crédits des EMF, la consommation des ménages 12,3% et l'habitat 11,3%. Les concours dédiés au financement de l'industrie sont très négligeables.

Au 31 décembre 2013, le taux de créances en souffrance s'élève à environ 27%¹⁰. Le taux de transformation des dépôts en crédits est d'environ 67% pour un minimum réglementaire de 72%.

Par ailleurs, les taux d'intérêt pratiqués par les EMF sur les crédits restent assez élevés et trouvent notamment leur justification dans les facteurs suivants :

- le coût du capital est élevé pour les EMF, car ils se financent auprès des banques du circuit traditionnel qui leur imposeraient des primes de risque élevées ;
- les coûts de fonctionnement des établissements sont importants en rapport avec le fait que les agents de crédit doivent se rendre au domicile du client ou sur son lieu de travail, évaluer sa solvabilité sur la base d'entretiens avec la famille, le voisinage, et une fois le prêt accordé, effectuer un suivi rapproché et fréquent (ce qui suppose d'autres visites).

En définitive, les coûts de gestion d'une multitude de petits prêts sont très importants, ce qui explique la pratique de taux d'intérêt plus élevés que dans le secteur bancaire classique. Toutefois, à mesure de leur progression sur la courbe d'apprentissage, les EMF peuvent parvenir à réduire leurs frais.

III.3.3. Supervision et contrôle des EMF

En dépit du renforcement du dispositif de supervision et de contrôle des EMF, certains établissements fonctionnent toujours sans agrément, ne sont pas immatriculés au registre spécial du Conseil National du Crédit, et ouvrent des agences et guichets sans autorisation préalable de l'Autorité monétaire.

En 2013, le Ministre des Finances a pris des mesures d'assainissement propres à garantir un développement maîtrisé, avec des établissements de microfinance dûment agréés, immatriculés et respectueux des conditions d'exercice de la profession. Dans ce cadre, quatre actions majeures ont été conduites :

- le retrait d'agrément pour les établissements de microfinance ayant cessé leurs activités¹¹ ;
- l'identification d'une quarantaine d'EMF en cessation d'activité, et/ou ne remplissant plus les conditions normales d'exploitation, pour lesquels la procédure de retrait d'agrément sera enclenchée dès 2014 ;
- la fermeture de 84 structures exerçant sans agrément sur tout le territoire national ;
- la régularisation d'ouvertures d'agences et de guichets des EMF de 2^{ème} catégorie.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer la solidité du secteur de la microfinance, le Ministère des Finances a mis sur pied en 2013, une nouvelle approche d'encadrement et de supervision des EMF qui prévoit l'adoption de trois projets de textes portant sur le renforcement des modalités

¹⁰ Source : COBAC

¹¹ Au cours de l'année 2013, le Ministre des Finances a publié une liste des 34 EMF dont les agréments ont été retirés entre 2011 et 2012 et a procédé à deux retraits d'agrément, ceux de FCIC et FIFFA dont les administrations provisoires n'ont pas été concluantes.

d'application du Règlement CEMAC en matière d'agrément, sur le relèvement du capital social et sur l'instauration des sanctions pécuniaires.

Dans le cadre du renforcement de son dispositif de supervision, la COBAC a adopté en janvier 2013 l'instruction COBAC I-EMF/2013/01 relative à la mise en application du Système d'Evaluation et de Supervision des Activités de la Microfinance (SESAME)¹².

L'année 2013 s'est caractérisée par le renforcement du suivi et du traitement du *reporting* trimestriel SESAME, transmis par les EMF. Par ailleurs, la COBAC a engagé le chantier relatif à l'automatisation complète du dispositif actuel de collecte et de traitement des déclarations périodiques des EMF (SESAME), baptisé e-SESAME. La mise en œuvre effective de ce dispositif est prévue pour le premier semestre de l'année 2014.

III.3.4. Perspectives

En vue d'un meilleur suivi du secteur de la microfinance, le Conseil National du Crédit a entrepris depuis 2011, la mise en place d'un outil d'évaluation des performances financières, sociales et managériales des EMF dénommé Cadre d'Analyse et de Suivi de l'activité des EMF (CASEMF).

Il produira des indicateurs permettant notamment :

- d'améliorer les règles et politiques de gouvernance des EMF ;
- de mettre à la disposition des EMF un élément d'alerte précoce et autonome, leur permettant le cas échéant de prendre des mesures de redressement fiables pour l'entreprise ;
- de fournir aux superviseurs, pouvoirs publics et autres partenaires, des repères complémentaires pertinents pour l'amélioration de la stratégie de développement du secteur de la microfinance, à travers un ensemble de normes et critères d'évaluation des performances financières, sociales et managériales.

Par ailleurs, afin de contribuer à la modernisation du secteur de la microfinance au Cameroun, le CNC envisage de mener les travaux ci-après à partir de l'année 2014 :

- la mise en place d'une Centrale des risques des EMF ;
- la mise en place d'un système de paiement des EMF ;
- la mise en place du cadre réglementaire de la tarification des EMF ;
- la mise en place du cadre réglementaire de la prévention du surendettement des clients et la médiation des services financiers au Cameroun ;
- l'élaboration d'un projet de texte portant l'ouverture des agences et guichets sans autorisation.

En 2013, le Gouvernement a élaboré un document « Stratégie Nationale de Finance Inclusive¹³ (SNFI 2013 – 2018), qui prend ancrage sur le DSCE. La vision de cette stratégie est de disposer

¹² A l'instar du dispositif CERBER utilisé pour les établissements de crédit, le SESAME est un outil destiné au contrôle sur pièces des établissements de microfinance de la CEMAC. Elaboré et déployé depuis 2010, le SESAME permet la saisie, le rapatriement et le traitement automatisé des différents reportings réglementaires effectués trimestriellement et annuellement par les EMF.

dans un horizon de 5 ans, d'un secteur financier inclusif, cohérent et intégré, animé par une diversité de prestataires de services techniquement capables (banques, compagnies d'assurance, EMF, opérateurs de téléphonie mobile, gestionnaires de plateforme de paiements électroniques) et offrant l'accès à une gamme variée de services financiers à toutes les catégories de la population selon leurs besoins, dans un environnement juridique, réglementaire et fiscal en constante évolution.

La mission dévolue à cette stratégie est de permettre au Gouvernement de bâtir un secteur financier structuré, gouverné, crédible, viable, et pérenne, animé d'acteurs traditionnels et nouveaux, offrant de manière professionnelle et durable des produits et services diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable à une clientèle croissante et diversifiée.

La mise en œuvre de la SNFI devra permettre au plan macro, l'amélioration du cadre réglementaire, une meilleure supervision du secteur ainsi qu'une promotion plus hardie et un développement harmonieux du secteur notamment dans les zones dépourvues sur initiatives privées.

Au plan méso, cette stratégie favorisera une mise en place d'un cadre de concertation regroupant tous les acteurs de l'inclusion financière, ainsi que celui d'un cadre institutionnel adapté avec une association professionnelle forte, indépendante et financièrement autonome.

Au plan micro, elle favorisera un assainissement du secteur par le renforcement des capacités des EMF offrant une gamme de produits et services financiers diversifiés à toutes les couches de population ainsi que leur pleine intégration au secteur financier.

L'atteinte de ces résultats impactera l'amélioration des revenus des populations pauvres et des micro-entrepreneurs grâce au financement d'activités génératrices de revenus par des EMF viables et pérennes. Ceci contribuerait à la réduction du niveau de vulnérabilité des populations et partant de la pauvreté et ce, par la création d'emplois et une meilleure contribution du secteur de la microfinance à la croissance et au développement socio-économique du Cameroun par le financement des micro-entreprises et des PME.

Encadré 3.2 : Les différentes catégories d'Établissements de microfinance

Le Règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002, définit la Microfinance comme une activité exercée par des entités agréées n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant Harmonisation de la Réglementation Bancaire dans les États de l'Afrique Centrale et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et/ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel.

A cet effet, l'article 5 dudit Règlement regroupe les EMF en trois catégories comme suit :

- les EMF de première catégorie, procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres qu'ils emploient en opérations de crédit, exclusivement au profit de ceux-ci ;
- les EMF de deuxième catégorie, collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers ;
- les EMF de troisième catégorie, accordent des crédits aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne.

Source : Règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002.

¹³ Cette stratégie a été élaborée grâce à un appui technique et financier combiné du PNUD, du FIDA et de l'UNCDF, et validée au cours d'un atelier organisé à cet effet les 29 et 30 avril 2013 à Yaoundé.

III.4.Secteur des assurances¹⁴

III.4.1.Présentation succincte du marché camerounais des assurances

Le marché camerounais des assurances compte 23 sociétés dont 7 en Vie et 16 en IARDT (Incendie, Accident, Risques Divers et Transports). Ce marché totalise 1 348 emplois directs dont 351 cadres, 591 agents de maîtrise et 406 agents d'exécution.

S'agissant du chiffre d'affaires global, il s'est établi en 2012 à 150,3 milliards. Sur la période allant de 2006 à 2012, il a enregistré un accroissement moyen de 6,7%. Les assurances IARDT représentent 73,4% du chiffre d'affaires total, soit 110,2 milliards. Elles sont dominées par la branche automobile qui pèse 30,7%, suivie respectivement des branches accidents corporels et maladies (25,3%), et transports (21,8%). Quant aux Assurances Vie, elles équivalent à 26,6% du chiffre d'affaires total, soit 40 milliards. Cette branche a évolué au taux médian de 11,7% sur les sept dernières années.

Le rendement des placements qui était de 7,7 milliards en 2005 s'est élevé à 9,5 milliards en 2012, avec une progression moyenne de 4,6% sur huit ans. Pour la période considérée, les produits financiers nets représentent un taux moyen de progression de 6,4%.

En ce qui concerne le taux de sinistralité, il était de 44,8% en 2012. Sur la période allant de 2006 à 2012, il s'est situé en moyenne à 46%.

Le résultat net d'exploitation quant à lui a augmenté entre 2005 et 2011, passant de 10,8 milliards à 12,4 milliards, soit une progression moyenne de 6%.

Pour ce qui est du solde de réassurance, il est demeuré favorable aux réassureurs, se situant au cours d'une période de huit ans, à une moyenne de 18 milliards.

Sur la même période, le marché présente un taux moyen de marge de solvabilité de 239,4% et un taux de couverture des engagements réglementés de 107,9%.

III.4.2.Structure des placements des sociétés d'assurances

Les sociétés d'assurances camerounaises ont investi dans différentes catégories d'actifs, dont la valeur totale en 2012 se chiffre à 258,1 milliards. La répartition de ces placements est récapitulée comme suit :

a) Répartition des placements des sociétés d'assurances au Cameroun

Les placements des sociétés d'assurances à fin 2012 sont présentés dans le tableau 3.17 et le graphique 3.5.

Tableau 3.17 : Répartition des placements des sociétés d'assurances au Cameroun

	(En milliards de F CFA)							
	Total placements	Obligations	Actions	Immobilier	Liquidités	Prêts	Primes à recevoir	Autres
IARDT	117,61	19,76	19,25	32,11	34,48	3,93	3,89	4,18
VIE	140,49	47,41	5,79	14,02	63,34	3,29	1,23	5,41
TOTAL	258,10	67,17	25,04	46,13	97,83	7,22	5,12	9,59

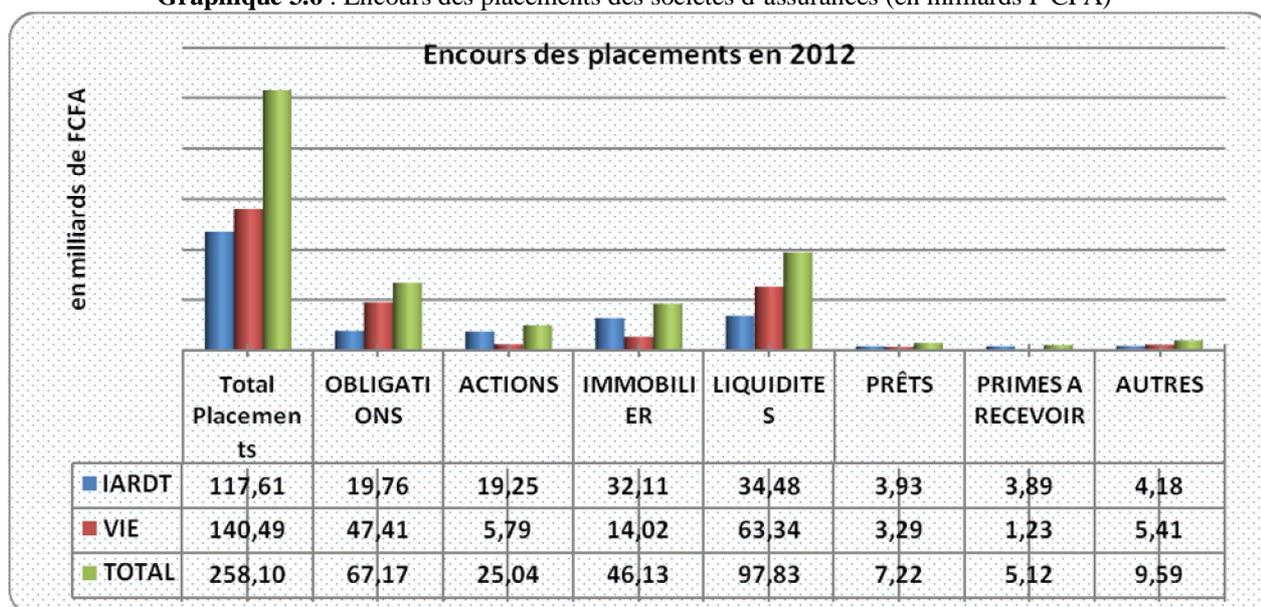
Source : ASAC

¹⁴ Cette présentation porte sur les données de 2012, celles de 2013 étant indisponibles lors de la production dudit rapport.

Les sociétés d'assurances Vie représentent 54,4% du total des placements, soit 140,5 milliards contre 45,6% (soit 117,6 milliards) pour les sociétés non vie. Leurs actifs sont essentiellement concentrés sur les liquidités (45,1%) et les obligations (33,8%), suivies de l'immobilier (10%) et des actions (4,1%).

Les placements des sociétés d'assurances non vie sont plus diversifiés. Viennent dans l'ordre les liquidités (29,3%), l'immobilier (27,3%), et dans des proportions voisines les obligations (16,8%) et les actions (16,4%).

Graphique 3.6 : Encours des placements des sociétés d'assurances (en milliards F CFA)



Source : ASAC

Au total, le secteur des assurances contribue au financement de notre économie à hauteur de 1,9% du PIB en 2012.

b) Encours des placements des sociétés d'assurances

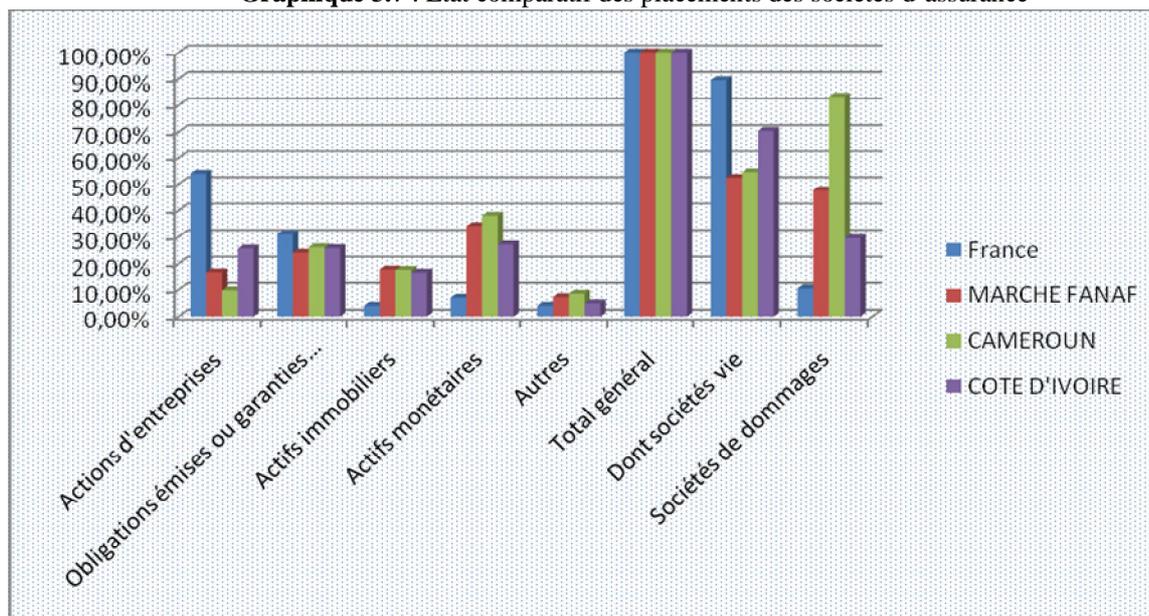
Le tableau ci-dessous donne l'encours des placements des sociétés d'assurances du Cameroun en comparaison de celui de la zone CIMA, de la Côte d'Ivoire et de la France.

Tableau 3.18 : Etat comparatif des placements des sociétés d'assurances

TYPE DE PLACEMENT	FRANCE (2011)		ZONE CIMA		CAMEROUN		COTE D'IVOIRE	
	En milliards de FCFA	%						
Actions d'entreprises	603 060,8	54,00	251,9	16,78	25,0	9,71	130,0	25,60
Obligations émises ou garanties par l'Etat	346 171,2	31,00	361,5	24,08	67,2	26,10	130,7	25,74
Actifs immobiliers	44 673,6	4,00	267,3	17,80	45,4	17,63	84,4	16,62
Actifs monétaires	78 195,2	7,00	511,4	34,06	97,9	38,02	137,7	27,12
Autres	44 673,6	4,00	109,4	7,29	22,0	8,54	25,0	4,92
Total général	1 116 774,4	100,00	1 501,5	100,00	258,1	100,00	507,8	100,00
Dont sociétés vie	999 481,6	89,50	786,5	52,38	140,5	54,56	357,8	54,40
Sociétés de dommages	117 292,8	10,50	715,1	47,63	117,6	83,27	150,0	47,60

Source : ASAC

Graphique 3.7 : Etat comparatif des placements des sociétés d'assurance



Source : ASAC

Le tableau 3.18 et le graphique 3.7 révèlent que 31% des actifs des sociétés d'assurances en France servent au financement des besoins d'emprunt de l'Etat, contre 24,1% en zone CIMA, 26,1% au Cameroun et 25,7% en Côte d'Ivoire. Et plus de la moitié, 54%, sont investis dans les titres d'entreprises, actions et obligations, contre 16,8% en zone CIMA, 9,7% au Cameroun et 25,6% en Côte d'Ivoire.

La part des actifs monétaires et de l'immobilier, respectivement 7% et 4%, apparaît comme marginale en France, au regard de leur proportion en zone CIMA, 34,1% et 17,8%, au Cameroun, 38% et 17,6%, et en Côte d'Ivoire, 27,12% et 16,6%.

c) Evolution de l'encours des placements des sociétés d'assurances de 2005 à 2012

Tableau 3.19 : Evolution des encours de placements des sociétés d'assurances

ANNEE	<i>(en F CFA)</i>		
	IARDT	VIE	MARCHE
2005	93 391 734 524	58 797 054 416	152 188 788 940
2006	93 680 516 098	64 187 116 753	157 867 632 851
2007	94 692 543 643	73 758 977 251	168 451 520 894
2008	93 822 356 345	83 452 562 018	177 274 918 363
2009	96 335 198 472	97 896 131 134	194 231 329 606
2010	105 384 522 390	110 644 097 960	216 028 620 350
2011	113 935 560 705	125 893 828 240	239 829 388 945
2012	117 609 229 945	140 489 690 270	258 098 920 215

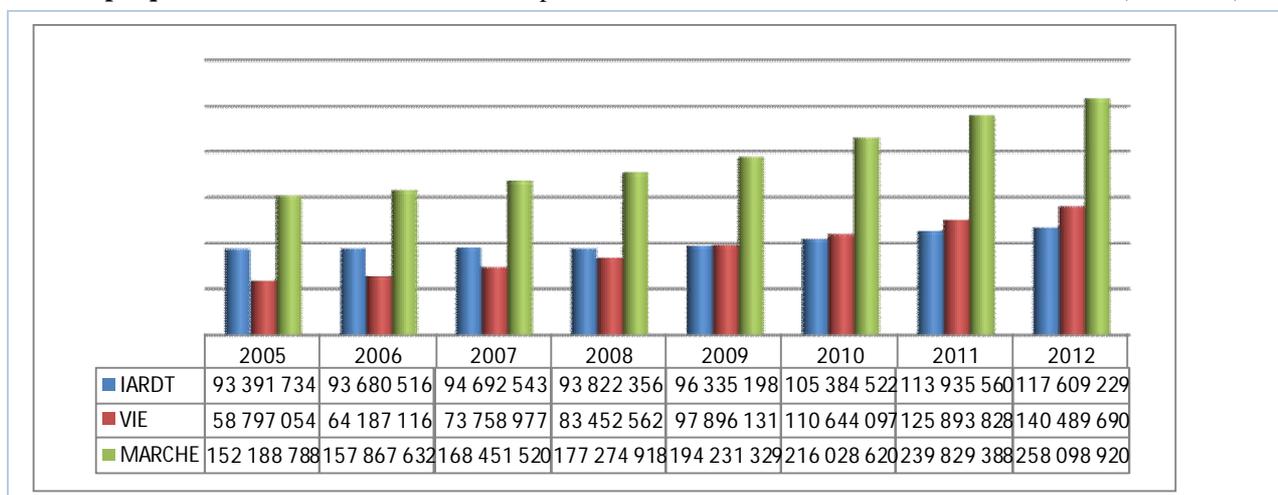
Source : ASAC

Jusqu'en 2009, les compagnies de dommages détenaient des actifs plus importants que les compagnies vie, tendance qui s'est inversée cette année-là. Le développement constant de ces dernières a permis plus qu'un doublement (214%) de leurs placements, qui sont passés de 58,8 milliards à 140,5 milliards en huit (08) ans.

Cette branche qui ne valait que 38,6% du total des placements en 2005 contre 61,3% pour la branche non vie représente en 2012, 54,43%, contre 45,57%.

Le graphique 3.8 ci-après illustre encore mieux cette tendance.

Graphique 3.8 : Evolution de l'encours des placements des sociétés d'assurances de 2005 à 2012 (en F CFA)



Source : ASAC

d) Evolution de la répartition des placements par catégorie d'actifs de 2005 à 2012

Tableau 3.20 : Evolution de la répartition des placements par catégorie d'actifs

ANNEE	<i>(en %)</i>						
	OBLIGATIONS	ACTIONS	IMMOBILIER	LIQUIDITES	PRETS	PRIMES A RECEVOIR	AUTRES
2005	22	-	22	41	-	3	13
2006	16	-	19	46	-	4	16
2007	18	8	21	45	2	3	3
2008	22	9	21	36	3	4	4
2009	38	9	20	34	3	3	4
2010	28	10	19	32	3	5	3
2011	27	11	18	36	2	3	4
2012	26	10	18	38	3	2	4

Source : ASAC

A l'examen de l'évolution des quatre principales catégories d'actifs des compagnies toutes branches confondues, les placements en banque de même que l'investissement dans l'immobilier ont tendance à décroître sur la période considérée, au profit des actions et des obligations, en rapport sans doute avec les rendements attractifs des valeurs mobilières émises sur le marché financier (emprunt de la BDEAC (5,5%) et l'emprunt de l'Etat du Cameroun (5,6%), etc.).

III.4.3. Perspectives

Les mesures récemment prises tant sur le plan national que communautaire et résumées ci-après, permettent d'envisager une évolution plus favorable du secteur des assurances, susceptible d'accroître la contribution de ce secteur au financement des besoins de l'économie.

a) La défiscalisation de l'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) :

A l'issue de longues négociations faisant suite à une étude menée par l'ASAC, l'Administration fiscale a reconnu en 2009 comme fiscalement déductibles les primes d'assurance payées par les entreprises pour la couverture des indemnités de fin de carrière.

Si l'on se réfère à l'exemple ivoirien, cette mesure devrait accélérer l'expansion de la branche vie qui a par ailleurs vu son poids relatif dans le chiffre d'affaires global du marché croître d'année en année, passant de 17% en 2004 à 26,6% en 2012.

b) Les réformes de la CIMA :

La CIMA a récemment mené à leur terme deux réformes majeures :

- l'augmentation à compter du 01/01 /2010 du capital social des sociétés d'assurances porté à un minimum de un (1) milliard FCFA et à huit cents (800) millions FCFA pour les mutuelles ;
- l'adoption de l'article 13 nouveau du code CIMA qui subordonne la prise d'effet du contrat au paiement effectif de la prime.

Ces réformes visent essentiellement à assainir le marché des assurances en renforçant la solidité financière et la solvabilité des sociétés d'assurances, les conduisant in fine à assumer pleinement leur rôle d'investisseur institutionnel.

c) La couverture assurancielle des grands risques :

Le législateur camerounais et l'autorité de régulation ont pris toutes les dispositions¹⁵ afin que les assurances de toute nature des risques situés au Cameroun soient souscrites auprès des entreprises agréées pour pratiquer les opérations d'assurances au Cameroun sauf dérogation obtenue auprès du Ministre des Finances, qui doit être motivée par la carence du marché à offrir la couverture en assurance recherchée.

Malheureusement, les textes en la matière ne sont que très rarement respectés par les cocontractants qui continuent de placer de manière systématique les risques à l'étranger, mettant en péril le secteur et fragilisant ainsi le tissu économique de notre pays. Le secteur des assurances contribue de manière significative au déficit de la balance des services, également grevée par les transports, les voyages, les services aux entreprises, etc.

En réaction à ces pratiques, l'ASAC a récemment créé un pool de gestion en coassurance des grands risques. Dès le démarrage de ses activités, ce pool permettra de développer la couverture des risques et saturer la capacité de souscription et de rétention du marché local, et de limiter la pratique d'évasion des primes.

Selon l'ASAC, les premières estimations et sous réserve des résultats d'études plus fines, l'ensemble des projets du DSCE (estimations des besoins de financement compris entre 11 086 et 17 598,5 milliards FCFA) pourraient générer, au taux moyen de 4% sur les risques liés aux chantiers, une prime d'environ 44,3 à 70,4 milliards FCFA, ce qui représenterait entre 40,2% et 63,9% du chiffre d'affaires des assurances non vie de l'année 2012.

Cette option placerait le Cameroun au premier rang des pays de l'espace CIMA, avant la Côte d'Ivoire qui occupe actuellement cette place.

¹⁵ La réglementation des assurances au Cameroun est régie par les lois et règlements découlant des institutions compétentes notamment la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et les autorités administratives.

On ne peut manquer de penser à l'apport qui en découlerait pour l'économie nationale (revenus tirés de la fiscalité directe et indirecte sur les personnes comme sur les sociétés, renforcement de la Balance des Paiements, etc.), indispensable à l'atteinte des objectifs de croissance et d'emploi déclinés dans le DSCE à l'horizon 2035.

III.5.Systèmes et moyens de paiement

III.5.1. Cadre institutionnel

L'article 1^{er} des Statuts de la BEAC confère à l'Institut d'Emission sous-régional la mission de promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles 8, 20 et 22 desdits Statuts, la BEAC :

- est habilitée, dans les conditions approuvées par son Conseil d'Administration, à mettre en place tous systèmes de paiement et de règlement nécessaires au bon fonctionnement de l'économie dans les pays de l'UMAC ;
- participe à la mise en œuvre des actions visant à la stabilité et au contrôle du système bancaire et financier et des moyens de paiement ;
- assure également la centralisation des bilans, ainsi que celle des incidents de paiement.

Ainsi, le Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM relatif aux Systèmes, Moyens et Incidents de paiement a été signé en date du 04 avril 2003

Ce texte prévoit la création de 05 fichiers dont quatre gérés par la Direction Nationale de la BEAC au niveau de chaque état membre, et 01 fichier régional géré par les services centraux de la BEAC et qui centralise les données provenant des différents fichiers nationaux.

Dans l'attente de l'Instruction du Gouverneur de la BEAC relative à la définition de certaines modalités d'application du Règlement ci-dessus mentionné, le Conseil National du Crédit assure à titre transitoire la gestion des incidents de paiement, en application des dispositions de la Décision n° 000000011 du 23 janvier 2013 relative à la centralisation et à la diffusion des incidents de paiement au Cameroun..

Il y a lieu de noter que, depuis 1965, le Conseil National du Crédit, a mis en place un Fichier des Incidents de Paiement pour le Cameroun. Ce fichier vise à :

- restaurer la confiance du public à l'endroit de la monnaie scripturale ;
- conforter la crédibilité de la fonction d'intermédiaire financier assurée par les établissements de crédit, le Trésor Public et les services financiers des Chèques Postaux ;
- assurer un environnement propice à l'assainissement des transactions courantes ;
- moderniser et uniformiser les moyens de paiement, condition nécessaire au développement de la bancarisation.

III.5.2. Réforme des systèmes et moyens de paiement de la CEMAC

Les Autorités Monétaires de la CEMAC ont initié depuis 1999, une réforme d'envergure régionale visant la modernisation des systèmes de paiement dans les Etats membres de la zone.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre général de l'assainissement du système financier de la zone, de l'approfondissement de la pénétration du secteur financier, de l'amélioration du cadre de la politique monétaire ainsi que de l'accélération du processus d'intégration économique sous-régionale. Elle répond à la nécessité, pour les Etats membres de la CEMAC, de relever le défi

majeur de la globalisation financière, dans un contexte marqué par l'internationalisation des normes régissant les systèmes de paiement et de règlement.

Les objectifs de cette réforme sont entre autres les suivants :

- la mise en place d'une stratégie de développement dynamique du secteur bancaire avec des moyens de paiement modernes exigeant l'adoption d'un cadre juridique rénové adéquat tant au niveau régional que national ;
- l'installation d'une architecture de paiement globale, moderne conforme aux standards internationaux en la matière.

Outre le renforcement du degré d'intégration des économies des pays de la zone CEMAC, les résultats attendus de la réforme sont notamment le développement de la base clientèle et de l'accès aux services bancaires de base offerts à la population ainsi que le renforcement du degré d'intégration des économies des pays de la zone CEMAC.

III.5.3. Architecture du système de paiement de la CEMAC

Le Système de paiement et de règlement de la CEMAC est constitué des systèmes d'informations suivants :

- le système de règlement brut en temps réel dénommé Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA) ;
- le système net de paiement de masse dénommé Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale (SYSTAC) ;
- le Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale (SMI) ;
- la Centrale des Incidents de Paiement (CIP).

III.5.4. Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA)

Opérationnel dans tous les pays de la CEMAC depuis le 19 novembre 2007, SYGMA est un système où les transferts de liquidité sont exécutés, en monnaie centrale, à l'unité, de manière irrévocable et finalisée si la provision au Compte de Règlement du donneur d'ordre est disponible et suffisante.

SYGMA traite uniquement :

- les opérations de virement à débiter aux Comptes de Règlement des donneurs d'ordre ;
- les règlements des soldes multilatéraux des systèmes nets de paiement de masse (opérations de SYSTAC et de la SMAC) et des bourses des valeurs (opérations de la BVMAC, de la DSX et à compter du 1^{er} juillet 2009 de la CRCT) ;
- les opérations de politique monétaire (réserves obligatoires, placements, avances et remboursements d'avances, etc.) ;
- les opérations fiduciaires ;
- les règlements de la contrepartie en F CFA des transferts hors zone ;
- les opérations interbancaires et les opérations de la clientèle de plus de 100 (Cent) millions de F CFA ;
- les opérations urgentes quel que soit leur montant.

La participation directe aux échanges des valeurs dans SYGMA requiert que le nouveau participant procède à la réalisation de l'ensemble des pré-requis ci-après :

- une connexion SWIFT et/ou une liaison spécialisée privée avec la Direction Nationale : BLR ou ADSL ou les deux à la fois pour assurer une certaine redondance ;
- l'effectivité de l'échange de clés RMA entre le BIC du Trésor et celui de SYGMA (BEACCMCP) en cas de disponibilité de la connexion SWIFT.

Ainsi, les participants sont connectés à SYGMA par ligne spécialisée et/ou par réseau SWIFT. Les Directions Nationales sont connectées au système par réseau privé (VSAT).

III.5.5. Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale (SYSTAC)

Le Système net de paiement de masse de la CEMAC, dénommé SYSTAC est un système net, sécurisé, automatisé et dématérialisé qui traite des opérations de débit et de crédit de volume important ne présentant pas un caractère d'urgence et dont le montant unitaire est inférieur à 100 millions de F CFA. Il est constitué :

- d'un Centre de Compensation National (CCN) installé dans chaque Direction Nationale de la BEAC, dédié à la télécompensation des flux domestiques. La compensation des flux domestiques reste au niveau national pour les échanges entre participants d'un même pays. Chaque système national est conçu suivant les mêmes règles ;
- d'un Centre de Compensation Régional (CCR) installé aux Services Centraux de la BEAC, dédié aux flux régionaux. Le CCR est conçu à l'identique des systèmes nationaux mais il est configuré pour traiter les échanges entre tous les participants de la zone.

Les valeurs traitées dans SYSTAC sont normées dans le cadre du Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI) et respectent les standards internationaux. Il s'agit du virement, du prélèvement, du chèque, des effets de commerce et des opérations sur cartes.

Le dénouement des transactions de compensation s'effectue quotidiennement entre 13 heures 00 et 13 heures 30 minutes dans les comptes de règlement des participants ouverts dans SYGMA.

Sont éligibles à la participation à SYSTAC :

- la Banque Centrale, indépendamment de son rôle d'Administrateur et de Superviseur du Système ;
- les établissements de crédit ;
- les services financiers de la Poste ;
- les Trésors Publics.

Actuellement, la participation à SYSTAC est faite au moyen d'une plateforme technique de participation, connectée au Centre de Compensation National par un réseau de télécommunication dédié.

III.5.6. Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale (SMI)

Dans le cadre de la réforme des systèmes des paiements et de règlement, le SMI vise de façon spécifique à mettre en place un système de paiement de masse, à promouvoir l'interbancaire, à développer une monétique de masse et à lutter contre l'exclusion financière.

Pour mettre en œuvre le volet monétaire dans la CEMAC, deux organes avaient été créés en 2005 : l'Office Monétaire de l'Afrique Centrale (OMAC) qui était l'organe de régulation et de supervision et la Société Monétaire de l'Afrique Centrale (SMAC) qui était l'organe opérationnel du SMI.

Au regard des lenteurs observées dans la mise en place du SMI, le Conseil d'Administration de la BEAC a approuvé au cours de sa session du 18 décembre 2009, le principe d'une deuxième réforme du SMI basée sur la fusion de l'OMAC et de la SMAC.

C'est dans cette optique qu'au cours de l'assemblée générale constitutive du 04 juin 2014 qu'a été créé le Groupement Interbancaire Monétaire de l'Afrique Centrale (GIMAC) qui reprend dans le cadre d'une structure unique de gestion de monétique interbancaire, les activités des deux entités OMAC et SMAC.

Doté d'un capital social de 3 milliards de FCFA détenu à 99% par la BEAC pendant une période triennale et de 1% par les établissements de crédit membres, le GIMAC a pour objet principal la définition du cadre réglementaire et sécuritaire ainsi que les aspects d'interopérabilité et de la monétique CEMAC. Parmi les principales missions du GIMAC, on peut relever :

- la fourniture des services interbancaires tels que la gestion des risques et des oppositions ou le calcul des commissions interbancaires;
- la fourniture des services bancaires par délégation tels que la gestion des cartes et des porteurs, la gestion des commerçants, la gestion des DAB, la gestion des Terminaux de Paiement Electronique (TPE), la gestion des autorisations, la télécollecte ;
- la fourniture des services d'émission des cartes bancaires.

Au terme de sa première réunion qui s'est tenue le 20 novembre 2012 à Malabo, le Comité de Direction du GIMAC a été mis en place avec pour président le Gouverneur de la BEAC. Par ailleurs, le Directeur Général du Groupement a été nommé.

Depuis lors, des avancées ont été enregistrées dans le démarrage des activités opérationnelles du GIMAC telles que les formalités administratives d'enregistrement, le recrutement du personnel, la reprise des actifs de l'OMAC et de la SMAC et la mise en place de l'infrastructure technique. Le lancement de la carte GIMAC est prévu d'ici la fin de l'année 2014.

Un des enjeux de la réforme du SMI est la création d'une carte bancaire permettant d'effectuer des opérations de paiement et de retrait dans n'importe quel pays de la zone CEMAC, suivant les normes EMV (Europay Mastercard Visa), avec pour objectif de garantir la sécurité des transactions. En plus de réduire les frais de services bancaires, ce nouveau système devrait permettre d'augmenter le taux de bancarisation dans la région Afrique Centrale.

III.5.7. Centrale des Incidents de paiement

Par Décision n° 069/GR/2013 du 11 décembre 2013, le Gouverneur de la BEAC a institué un projet dénommé « Centrale des Incidents de Paiement », chargé de la mise en œuvre des dispositions des articles 210 et 236 du Règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 04 avril 2003 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement, qui prescrit la création des fichiers des incidents de paiement en fixant leurs règles de fonctionnement.

La durée du projet de mise en œuvre de la CIP dans la CEMAC qui devra s'étaler sur 18 mois à compter du commencement des prestations de l'assistant technique de la BEAC, est conduite par trois instances à savoir le Comité de Coordination, le Comité de Pilotage et le Comité technique ou groupe projet.

Le Cameroun a été retenu comme pays pilote pour l'implémentation dudit projet, le module informatique de la CIP nationale ayant déjà été développé par le Conseil National du Crédit et déployé auprès de l'ensemble des banques commerciales et de quelques établissements financiers et de microfinance.

Encadré 3.3 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC

a) Principes de fonctionnement

Le système de paiement et de règlement de la CEMAC est fondé sur plusieurs principes, notamment :

- le système est considéré comme un système national mono – currency ;
- le système est dit en V car les flux d'informations et les flux de traitement se superposent. La banque centrale est à la fois centre de compensation et banque de règlement. L'avantage de ce type de configuration est que la banque centrale maîtrise la totalité de la chaîne des paiements : elle dispose de l'information en temps réel sur l'état du marché ; elle est en mesure de prendre en temps voulu toutes mesures utiles pour prévenir un incident de paiement ;
- la centralisation des opérations : une plateforme commune de traitement des ordres et un système unique de règlement ;
- la spécialisation des échanges ;
- la dématérialisation ;
- l'irrévocabilité des paiements ;
- l'exécution en temps réel.

b) Participants et modes de participation

Les participants au Système sont les banques commerciales, les Trésors Publics, les établissements financiers et la Banque Centrale.

Les modes de participation au Système sont les suivants :

Participation directe : le participant dispose d'un compte de règlement et d'un accès technique au système ;

Participation indirecte : le participant est connu du système. Il dispose d'un compte de règlement mais n'a pas d'accès technique direct ;

Sous-participation : le participant n'a pas de compte de règlement et n'est pas connu du Système.

La participation directe ou indirecte est formalisée par la signature de conventions d'adhésion à SYGMA et à SYSTAC entre le participant et la BEAC.

c) Opérations traitées et délais de traitement

Les opérations prises en compte par le Système comprennent l'émission des ordres de paiement, la transmission des informations et le traitement des informations.

Une fois l'opération entrée dans le système, les délais de règlement sont de 24 heures pour les virements et prélèvements et de 48 heures pour les chèques.

Source : BEAC

III.5.8. Evolution des opérations de SYSTAC

a) Evolution des opérations sur chèque

Entre 2010 et 2013, le montant global des opérations sur chèques s'est chiffré à 8 335,1 milliards de F CFA. Au total, 2 846 440 chèques ont été émis, dont 715 726 pour la seule année 2013.

Tableau 3.21 : Evolution des opérations sur chèque

	2010	2011	2012	2013
Nombre	693 312	719 259	718 743	715 726
Valeur (milliards F CFA)	1 967,8	2 073,0	2 160	2 134,3

Source : BEAC

b) Evolution des incidents de paiement

Les statistiques de la BEAC font apparaître une constante augmentation des incidents de paiement entre 2010 et 2013, aussi bien en nombre qu'en valeur. Au cours de cette période, le cumul des incidents de paiement déclarés pour insuffisance et absence de provision s'élève à 46 030 opérations pour une valeur de 162 milliards de F CFA. En glissement annuel, le nombre des incidents de paiement déclarés a augmenté de 8 % entre 2012 et 2013, tandis que leur valeur a baissé de 1 % au cours de la même période.

Tableau 3.22 : Evolution des incidents de paiement

	2010	2011	2012	2013
Nombre	8 857	10 724	12 699	13 750
Valeur (milliards F CFA)	29,9	36,6	47,9	47,6
Variation (%)				
Variation nombre	12,8	21,1	18,4	8
Variation Valeur	20,6	22,4	30,9	-1

Source : BEAC

c) Evolution des virements

Les virements effectués au cours de la période allant de 2010 à 2013 ont enregistré une augmentation significative. 1 115 514 opérations ont été effectuées en 2013, pour un montant total de 2936,7 milliards de F CFA, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2012. Le montant des opérations effectuées en 2012 s'élevait à 2007,2 milliards F CFA, pour 959 292 opérations effectuées.

Tableau 3.23 : Evolution des virements

	2010	2011	2012	2013
Nombre	582 315	794 731	959 292	1 115 514
Valeur (milliards F CFA)	1 551,4	1783,8	2 007,2	2 936,7

Source : BEAC

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au regard de ce qui précède, il apparaît nécessaire, en ce qui concerne la *politique budgétaire et la stimulation de la croissance*, de veiller à :

- i) une plus grande mobilisation des recettes internes ;
- ii) un meilleur contrôle et ciblage des dépenses publiques ;
- iii) une politique d'endettement plus prudente ;
- iv) un fonctionnement efficace du Comité National de la Dette Publique (CNDP), de manière à mieux encadrer l'endettement de l'Etat ;
- v) une analyse critique de la politique des subventions, notamment à travers les exonérations et des dépenses fiscales, en vue d'un meilleur ciblage des bénéficiaires ;
- vi) l'accélération de la réalisation des projets d'infrastructures tout comme leur mise en exploitation pour une plus grande valeur ajoutée ;
- vii) la maturité des projets et surtout, le renforcement de la capacité d'absorption en se dotant de solides capacités d'élaboration, d'exécution et de suivi des projets ;
- viii) l'opérationnalisation de la loi sur l'incitation à l'investissement privé et de la loi sur les zones économiques.

En vue d'accroître le rôle du *marché financier* dans le financement de l'économie, il serait important de promouvoir au cours de l'année 2014, les initiatives visant notamment :

- le renforcement du compartiment de titres de créance de la DSX par la levée au moyen d'un emprunt obligataire de l'Etat du Cameroun d'une partie des 280 milliards de FCFA de fonds prévus dans le cadre de la loi de finances 2014 ;
- l'accélération de la procédure de signature du projet de décret relatif à la gestion et à l'émission des titres de créances négociables au Cameroun, et des mesures pour la mise en place effective et le développement du marché desdits titres au Cameroun ;
- la diversification du compartiment de titres de capital, par la cession par l'Etat du Cameroun de certaines de ses participations dans les entreprises publiques ou parapubliques, en particulier celles inscrites dans la liste arrêtée par le Président de la République en 2004;
- la promotion de l'émergence d'un capitalisme populaire en adoptant une loi sur les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;
- l'amélioration de la liquidité des titres cotés sur la DSX en mettant en place des contrats de liquidité ou d'animation du marché ;
- la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique pour l'activité des fonds communs de titrisation.

Pour ce qui est du secteur des *assurances*, il devient urgent de veiller au respect des dispositions du code CIMA qui stipule en son article 308 que les assurances de toute nature des risques situés

au Cameroun soient souscrites auprès des entreprises agréées, et que la dérogation obtenue auprès du Ministre en charge des assurances soit motivée par la carence du marché à offrir.

Dans le but de faciliter un développement harmonieux du secteur de la *microfinance*, il est important :

- a) d'améliorer la gouvernance de ce secteur par l'élaboration d'un code de bonne conduite pour les acteurs ;
- b) de renforcer le contrôle et assainir le secteur par l'édition de trois textes portant sur le relèvement du capital minimum, l'instauration des sanctions pécuniaires et les modalités d'application du Règlement CEMAC dans le contexte camerounais ;
- c) mettre en place un cadre réglementaire spécifique pour la protection des clients des EMF ;
- d) moderniser l'infrastructure technique du secteur par la mise en place par l'Institut d'émission du système de paiement moderne pour les EMF ;
- e) de mettre en œuvre le plan d'actions de la stratégie nationale de la finance inclusive.

Références bibliographiques indicatives

1. BAD, OCDE, PNUD, CEA, *Perspectives économiques en Afrique - Édition régionale / Afrique centrale*, 2013;
2. Banque de France, *Rapport annuel 2013 de la Banque de France*, 2013 ;
3. BEAC, *Bulletin du marché monétaire*, 2013 ;
4. BEAC, *Bulletins du marché monétaire des premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres 2001 à 2012* ;
5. BEAC, *Communiqués de presse des réunions du Comité Monétaire et Financier National*, 2013 ;
6. BEAC, *Notes du Comité Monétaire et Financier National*, 2013 ;
7. BEAC, *Rapport annuel*, 2009 ;
8. Commission de la CEMAC, *Rapport intérimaire de la surveillance multilatérale pour l'année 2013 et perspective pour 2014*, 2014 ;
9. Fonds Monétaire International (FMI), *Perspectives économiques régionales Afrique Subsaharienne « Pour une croissance durable et plus solidaire »*, 2014
10. MINFI/DGTCFM, *Bulletin trimestriel sur le secteur financier camerounais*, n° 008, 2014.

ANNEXES

A.1. Missions et activités du Conseil National du Crédit

I. Missions

Le Conseil National du Crédit, conformément aux dispositions de l'article 2 du Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant organisation et fonctionnement du CNC, « *est un organisme consultatif, chargé de donner des avis sur l'orientation de la politique d'épargne et de crédit, ainsi que sur la réglementation bancaire* ».

Son rôle est notamment :

- d'émettre des avis sur tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit ;
- d'émettre des avis sur des décisions d'ordre individuel ou des accords relatifs à l'octroi et au retrait de l'agrément des établissements de crédit et de ses dirigeants ;
- d'étudier et de proposer toutes les mesures à caractère général propres à stimuler la mobilisation de l'épargne nationale ;
- d'optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- de renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier en perfectionnant l'organisation de ses méthodes ;
- d'évaluer et suivre l'activité des établissements de crédit et de microfinance.

Pour accomplir ces missions, le Conseil National du Crédit a deux grandes principales fonctions, dont l'une à vocation Economique, prévue par les dispositions des articles 5 alinéa 3, 7 et 10 du Décret supra et l'autre, à vocation Juridique, prévue par les dispositions des articles 5 et 6 du même Décret.

A) Fonction Economique du Conseil National du Crédit

La fonction économique du CNC procède des dispositions de l'article 7 dispose que : «Le Conseil étudie et propose toutes mesures de caractère général propres à :

- stimuler la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ;
- optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier, et en perfectionner l'organisation des méthodes ».

Par ailleurs, l'article 5 alinéa 3 dispose que : « le Conseil peut également être consulté pour avis sur :

- le financement des programmes économiques ;

- les conditions des emprunts intérieurs et extérieurs émis par l'Etat et les administrations publiques ».

De même que, l'article 10 prévoit que : « le Conseil établit chaque année un rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ainsi qu'à l'exercice de sa mission. Ce rapport est adressé au Président de la République ».

B) Fonctions Juridiques du Conseil National du Crédit

Les fonctions juridiques du Conseil National du Crédit sont définies dans les dispositions des articles 5 et 6.

A cet effet, l'article 5 dispose que : « dans le cadre de ses attributions et dans les matières ne relevant pas des compétences attribuées à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, le Conseil peut être saisi pour avis de tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit et visant notamment :

- la classification des établissements de crédit en différentes catégories, le capital minimum requis, la forme juridique et les activités autorisées pour ces établissements ;
- la prise ou la détention de participations par ces établissements ;
- les conditions d'implantation des réseaux, en particulier les ouvertures et fermetures de guichets ;
- les conditions des opérations que peuvent effectuer ces établissements, en particulier les conditions appliquées à la clientèle ;
- la publication des comptes des établissements de crédit ;
- les conditions de concurrence ;
- l'organisation des services communs à la profession ».

L'alinéa 2 de cet article dispose qu'«A l'initiative de l'Autorité monétaire, le Conseil peut également être saisi pour avis des règlements et décisions édictés par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ».

Par ailleurs, l'article 6 dispose que : « le Conseil peut être saisi pour avis par l'Autorité Monétaire sur les décisions d'ordre individuel ou les accords, autorisations ou dérogations qu'elle prend ou octroie en vertu de la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et par les dispositions législatives et réglementaires régissant l'exercice de l'activité bancaire au Cameroun, à l'exception de celles relevant de la compétence de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, notamment :

- l'octroi et le retrait de l'agrément des établissements de crédit et des bureaux d'information, de liaison et de représentation d'établissements étrangers, aux termes et sous les conditions du Titre II de l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 ;

- l'octroi et le retrait de l'agrément des dirigeants et des commissaires aux comptes de ces établissements, aux termes et sous les conditions du Titre III de la Convention du 17 janvier 1992 ».

L'alinéa 2 dispose que « le Conseil dresse annuellement et publie au journal officiel, la liste des différents types d'agrément susvisés, accordés par l'Autorité Monétaire ».

Cette fonction est davantage administrative et logistique, et sert de soutien transversal à la bonne réalisation des missions du CNC.

II. Organisation du Conseil National du Crédit

Pour l'exécution de ses missions, le CNC est composé de deux organes, un organe décisionnel et un Secrétariat Général. Toutefois, le Conseil peut, conformément aux dispositions de l'article 4 alinéa 2 créer en son sein des Comités techniques dont il fixe la composition et les attributions.

A) L'organe décisionnel du Conseil National du Crédit

Le Conseil est présidé par le Ministre des Finances, tandis que le Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique assure la Vice-présidence et le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale en assure les fonctions de Secrétaire Général et de Rapporteur.

Outre le Président, le Vice-président et le Secrétaire Général, le Conseil est composé des membres suivants :

- Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Secrétaire Général de la COBAC ;
- Censeur camerounais de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- Directeur des Affaires Economiques au Ministère des Finances ;
- Directeur Général de la SNI ;
- Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) ;
- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ;
- Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts ;
- Représentant du Conseil Economique et Social ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- Président de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) ;

- Président du Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) ;
- Président du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) ;
- Et des personnalités cooptées.

L'intégration de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance (ANEMCAM) dans la liste des membres du Conseil a été proposée et reste attendue.

B) Les Comités Techniques du Conseil National du Crédit

Selon les dispositions de l'article 4 alinéa 2 du Décret supra, le Conseil peut créer en son sein des Comités techniques, dont il fixe la composition et les attributions.

C'est à cet effet, que par une résolution de la session du Conseil du 09 juillet 1997, trois (03) Comités Techniques ont été créés au sein du CNC.

Il s'agit du :

- 1- *Comité Economique et Financier*, chargé des études économiques et financières ;
- 2- *Comité de la Réglementation*, chargé des études sur la réglementation bancaire ;
- 3- *Comité du Rapport sur la Monnaie et le Crédit*, chargé des études portant sur le Rapport sur la Monnaie et le Crédit.

C) Le Secrétariat Général du Conseil National du Crédit

C'est l'organe Exécutif du CNC. Il est placé sous la coordination du Secrétaire Général, qui assure la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil.

Pour ce faire, l'activité du Secrétariat Général du CNC est subdivisée en quatre (04) sections supervisées par un Chef de Service comme suit :

- une section « Banque et Finance » ;
- une section « Economie et Statistique » ;
- une section « Juridique » ;
- une section « Administration Générale ».

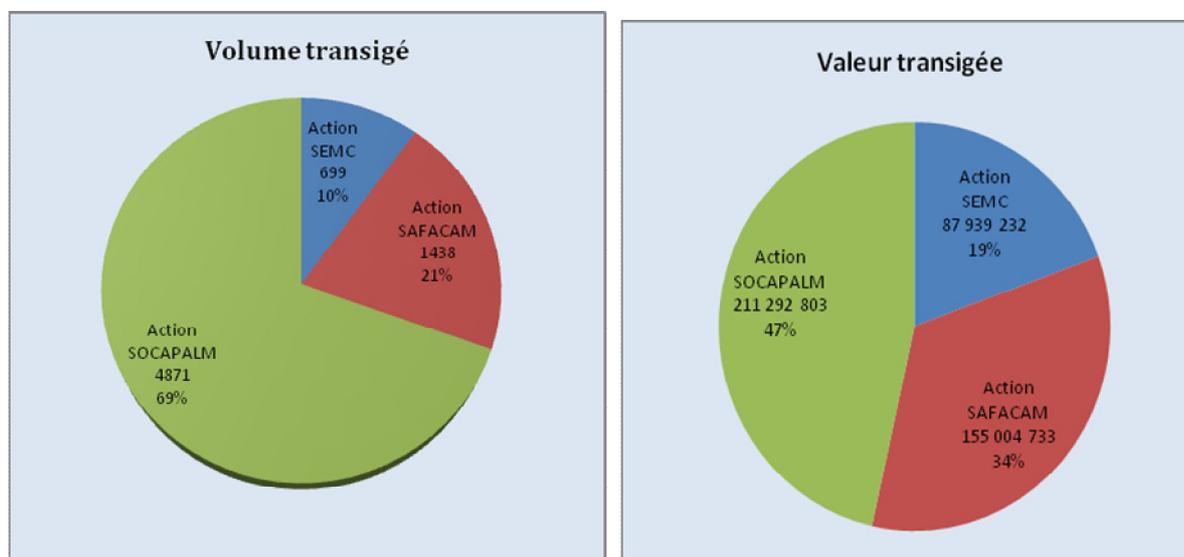
A.2. Statistiques du marché financier

1- Informations sur le marché des Actions

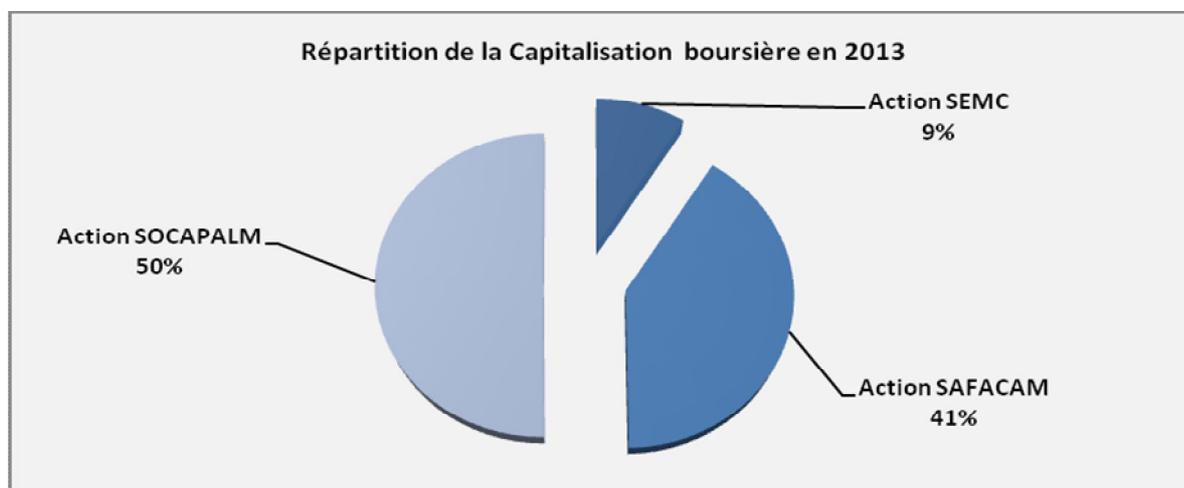
▪ Titres échangés et Capitalisation boursière en 2013

Titres 2013	Volume transigé	en %	Valeur transigée (en F CFA)	en %	Capitalisation 30 déc. 2013 (en F CFA)	en %
Action SEMC	699	9,97%	87 939 232	19,36%	11 960 092 000	8,94%
Action SAFACAM	1 438	20,52%	155 004 733	34,12%	54 648 414 000	40,87%
Action SOCAPALM	4 871	69,51%	211 292 803	46,52%	67 110 046 737	50,19%
TOTAL	7 008	100%	454 236 768	100%	133 718 552 737	100%

Source : DSX



Source : DSX



Source : DSX

2- Informations sur le marché obligataire

Titres	Cours Moyen 2013	Cours Moyen 2012	Evolution Moy. Du Cours	Dernier cours 2013	Valeur nominale fin 2013	Coupon d'Intérêt	Remboursement	Échéance
MOABI 4,25 % 2009-2014	-	-	-	100,00%	10 000	425	In fine	15-déc.-14
ECMR 5,6% net 2010-2015	-	-	-	99,99%	5 000	560	C. avec 1 Dif/A*	29-déc.-15
BDEAC 5,5%net 2010-2017	-	-	-	99,99%	8 000	550	C. avec 2 Dif/S**	30-déc.-17

* Remboursement constant avec un an de différé/annuel

** Remboursement constant avec deux ans de différé/semestriel

Source : DSX

A.3. Principaux indicateurs d'activité des banques en 2013

Banques	<i>(en millions F CFA)</i>				
	Capital social	Résultat net	Total bilan	Dépôts	Crédits
AFB	15 800	984	704 107	569 678	368 024
BAC	5 500	2 626	108 552	77 251	37 626
BICEC	12 000	10 608	658 469	522 840	351 314
CBC	7 000	-501	189 699	142 303	124 032
CITI	7 569	2 307	98 522	63 314	33 090
ECOBANK	10 000	4 008	384 339	311 359	260 693
NFC	6 127	-399	68 795	54 345	35 635
SCB	10 000	12 892	428 505	351 644	235 662
SGC	12 500	9 458	675 121	519 472	404 732
SCBC	10 000	3 048	212 251	174 899	92 571
UBA	10 000	2 793	161 926	127 290	77 583
UBC	20 000	-2 033	88 719	52 714	3 601
BGFI	10 000	2 101	152 999	102 524	113 253
TOTAL	136 496	47 892	3 932 004	3 069 633	2 024 563

Source : CERBER, données provisoires, publications des banques

A.4. Tableaux

Tableau a.1 : Situation Monétaire Consolidée, incluant le Crédit Foncier du Cameroun (en millions de F CFA)

	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	juil-13	août-13	sept-13	oct-13	nov-13	déc-13
CONTREPARTIES	3 227 318	3 254 317	3 306 450	3 298 779	3 261 809	3 301 344	3 322 542	3 324 162	3 331 953	3 361 587	3 393 253	3 432 943	3 553 484
AVOIRS EXTERIEURS NETS	1 527 806	1 519 427	1 570 695	1 614 895	1 591 895	1 621 709	1 589 925	1 556 302	1 518 018	1 454 976	1 484 972	1 466 567	1 551 177
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1 462 090	1 428 014	1 445 673	1 435 698	1 431 837	1 457 604	1 463 315	1 406 345	1 435 772	1 446 549	1 362 703	1 290 714	1 418 192
<i>(dont compte d'opérations)</i>	1 333 984	1 289 203	1 289 530	1 200 981	1 158 702	1 124 143	1 108 641	1 027 372	915 967	909 040	861 485	786 097	939 735
Engagements extérieurs	243 761	238 827	242 658	246 247	242 638	254 055	267 167	255 809	256 043	254 557	251 877	251 791	250 436
Avoirs extérieurs	1 705 851	1 666 840	1 688 332	1 681 945	1 674 475	1 711 659	1 730 483	1 662 154	1 691 815	1 701 106	1 614 580	1 542 506	1 668 628
Avoirs extérieurs nets des BCM et AIBE	65 716	91 413	125 022	179 197	160 058	164 105	126 610	149 957	82 246	8 427	122 269	175 853	132 985
Engagements extérieurs	212 147	193 883	199 474	181 049	203 239	208 485	240 264	230 849	258 201	314 721	223 339	283 359	313 812
Avoirs extérieurs	277 863	285 296	324 496	360 246	363 297	372 590	366 874	380 806	340 447	323 148	345 608	459 212	446 797
CREDIT INTERIEUR	1 699 512	1 734 890	1 735 755	1 683 884	1 669 913	1 679 635	1 732 617	1 767 860	1 813 935	1 906 611	1 908 281	1 966 375	2 002 307
Créances nettes sur l'Etat	-288 444	-290 038	-299 653	-399 432	-410 848	-384 922	-404 094	-386 768	-364 120	-344 011	-359 200	-351 368	-271 535
<i>Position Nette du Gouvernement (PNG)</i>	-244 646	-215 088	-237 555	-319 712	-309 541	-271 708	-285 669	-281 931	-240 154	-239 010	-250 452	-261 905	-185 695
<i>Autres créances nettes sur l'Etat</i>	-43 798	-74 950	-62 098	-79 720	-101 307	-113 215	-118 425	-104 837	-123 967	-105 002	-108 747	-89 463	-85 840
Crédit à l'économie	1 987 956	2 024 928	2 035 408	2 083 316	2 080 761	2 064 557	2 136 711	2 154 628	2 178 055	2 250 622	2 267 481	2 317 743	2 273 842
<i>dont</i>													
<i>Crédit au secteur privé</i>	1 843 591	1 865 094	1 865 076	1 901 280	1 904 653	1 889 645	1 955 256	1 973 857	1 992 124	2 042 703	2 073 671	2 107 727	2 072 742
<i>Crédit aux institutions fin. non bancaires</i>	27 678	25 666	33 160	39 137	40 860	43 174	53 071	49 994	47 040	54 984	58 596	64 870	51 613

	déc-12	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	juil-13	août-13	sept-13	oct-13	nov-13	déc-13
<i>Entreprises publiques non financières</i>	114 830	131 810	135 104	140 596	132 671	128 647	125 856	125 344	136 105	140 813	132 082	141 588	146 346
<i>Crédit aux autres institutions bancaires</i>	1 857	2 358	2 068	2 303	2 577	3 091	2 528	5 433	2 786	12 122	3 132	3 558	3 141
RESSOURCES	3 227 318	3 254 317	3 306 450	3 298 779	3 261 809	3 301 344	3 322 542	3 324 162	3 331 953	3 361 587	3 393 253	3 432 943	3 553 484
Masse monétaire (M2)	2 939 475	2 985 546	2 994 743	3 041 949	3 024 227	3 028 539	3 082 120	3 065 599	3 087 018	3 082 647	3 107 449	3 153 528	3 280 755
<i>Circulation fiduciaire</i>	554 765	509 381	488 351	503 641	495 271	480 712	482 554	485 387	520 754	515 753	499 948	515 700	560 141
<i>Monnaie scripturale</i>	1 249 517	1 314 258	1 357 982	1 316 187	1 316 609	1 319 435	1 320 839	1 340 184	1 355 086	1 341 564	1 366 522	1 413 300	1 477 019
<i>Quasi-monnaie</i>	1 135 193	1 161 907	1 148 410	1 222 121	1 212 347	1 228 392	1 278 727	1 240 028	1 211 178	1 225 330	1 240 978	1 224 528	1 243 594
Autres postes nets	287 842	268 770	311 707	256 830	237 581	272 805	240 423	258 563	244 935	278 940	285 805	279 414	272 729
Pour Mémoire													
COMPTE D'OPERATIONS													
Réserves des banques (millions FCFA)	894 905	912 317	938 096	847 983	870 150	877 708	909 209	833 733	857 466	878 950	806 484	718 298	809 557
Refinancement BEAC	4 900	4 900	4 900	0	2 000	2 000	2 000	0	1 300	4 900	0	0	4 900
POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT (PNG)													
dont PNG BEAC (hors FMI)													
PNG BANQUES CREATICES DE MONNAIE													
CREDIT AU SECTEUR PRIVE NON FINANCIER													
Taux liquidité bancaire (réserves/dépôts en %)	37,53	36,84	37,43	33,41	34,41	34,45	34,98	32,31	33,41	34,24	30,93	27,23	29,76
Taux d'accroissement du crédit à l'économie (en %)	2,30	6,49	6,30	7,68	5,76	3,65	2,80	4,11	3,49	12,72	12,95	14,71	14,38
Taux d'accroissement du crédit intérieur (en %)	17,94	27,13	26,55	20,17	19,03	13,50	15,54	21,83	15,20	21,63	20,00	21,38	17,82
Taux d'accroissement de M2 (en %)	1,46	6,00	7,74	13,14	12,46	12,95	12,95	13,55	10,35	10,28	10,40	10,52	11,61
Accroissement du crédit à l'économie hors CFC (en %)													
Taux d'accroissement des dépôts bancaires (en %)	0,55	5,74	8,51	14,10	12,78	13,87	15,12	16,41	13,75	12,37	12,40	13,06	14,09
Taux d'accroissement de la monnaie fiduciaire (en %)	5,57	7,29	3,97	8,52	10,83	8,29	2,50	0,45	-3,83	0,91	1,02	-0,90	0,97
Taux d'accroissement des créances nettes sur l'Etat (en %)	-42,58	-45,98	-44,83	-25,14	-27,23	-24,82	-30,22	-37,47	-31,29	-19,83	-13,91	-12,24	-5,86
Taux d'accroissement de la PNG (en %)	-29,29	-43,50	-36,70	-23,46	-32,71	-34,42	-33,55	-38,49	-39,31	-34,22	-27,72	-22,07	-24,10
Taux d'accroissement du crédit au secteur privé (en %)	5,77	9,75	9,92	7,85	6,47	3,88	1,98	4,03	2,50	10,81	11,41	13,25	12,43
Part relative des dépôts dans M2 (en %)	81,13	82,94	83,69	83,44	83,62	84,13	84,34	84,17	83,13	83,27	83,91	83,65	82,93
Taux d'accroissement des avoirs extérieurs nets (en %)	-6,11	-5,77	1,58	5,54	3,41	12,66	7,26	7,76	6,86	-1,66	2,01	-0,69	1,53

Source : BEAC

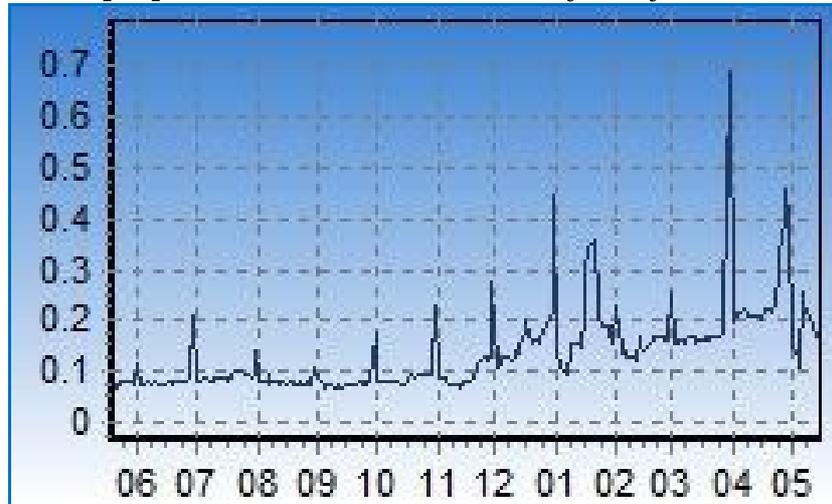
Tableau a.2 : Tableau budgétaire résumé 2013-2014 (en milliards de F CFA)

	2013		2014
	Prévision révisée	Estimation	Prévision
Recettes budgétaires totales	2715,8	2590,6	2902,7
Recettes pétrolières	768,8	742,0	897,2
Recettes non pétrolières	1947,0	1848,6	2005,5
Dépenses budgétaires totales	2970,9	2970,9	3048,0
Dépenses courantes	2013,9	2013,9	2048,0
Dépenses en capital	957,0	957,0	1000,0
Solde budgétaire, base engagements	-255,1	-380,3	-145,3
Réduction d'arriérés intérieurs	-26,1	-26,1	-20,1
Réduction d'arriérés extérieurs	0,0	0,0	0,0
Amortissement de la dette extérieure	-58,7	-58,7	-80,9
Amortissement de la dette intérieure non bancaire	-51,3	-51,3	-23,1
Amortissement de la dette bancaire
Rachats nets des créances du FMI	-3,3	-3,4	-1,7
Coût des réformes structurelles
Autres	-79,0	-79,0	-90,0
Besoin de financement total	-473,5	-598,8	-361,0
Financement identifié	473,5	598,8	361,0
Emprunts et dons extérieurs	322,0	316,0	329,0
Avances des pétroliers
Allègement de la dette extérieure	0,0	0,0	0,0
Accumulation d'arriérés intérieurs
Accumulation d'arriérés extérieurs
Tirages nets sur le système bancaire	1,5	-8,4	-98,0
Tirages nets sur le FMI
Cession d'actifs (produits des privatisations)
Emprunt obligataire	-50,0	53,5	130,0
Titrisation
Autres	200,0	237,8	0,0
Besoin (+) ou surplus (-) de financement résiduel	0,0	0,0	0,0
<i>(En pourcentage du PIB)</i>	0,0	0,0	0,0

Sources: Administrations économiques et financières, FMI et BEAC

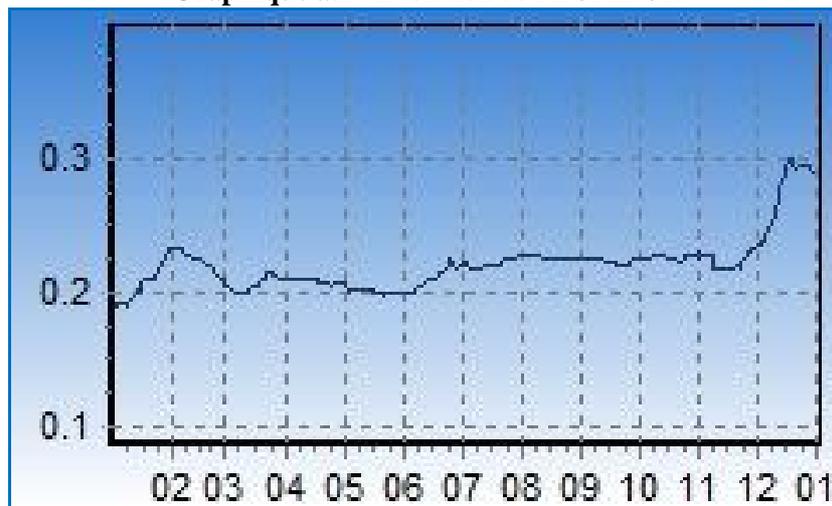
A.5. Graphiques

Graphique a.1 : Evolution de l'EONIA au jour le jour en 2013



Source : Euribor-rates.eu

Graphique a.2 : Evolution de l'EURIBOR



Source : Euribor-rates.eu